

Enjeux et motivations pour la végétalisation de l'espace public par les habitants : le cas des jardins de poche à Lausanne

Yannick Meyer

Sous la direction du Dr. Joëlle Salomon Cavin
Sous l'expertise de Mme Myriam Charollais



Yannick Meyer, 18/06/21.

« Ce travail n'a pas été rédigé en vue d'une publication, d'une édition ou diffusion. Son format et tout ou partie de son contenu répondent donc à cet état de fait. Les contenus n'engagent pas l'Université de Lausanne. Ce travail n'en est pas moins soumis aux règles sur le droit d'auteur. À ce titre, les citations tirées du présent mémoire ne sont autorisées que dans la mesure où la source et le nom de l'auteur sont clairement cités. La loi fédérale sur le droit d'auteur est en outre applicable. »



Résumé :

Depuis plusieurs années, les habitants de Lausanne sont invités à cultiver des espaces publics à travers une convention avec la Ville de Lausanne. Baptisé « permis de végétaliser », cet outil permet la création de jardins de poche. L'étude explore ce phénomène de jardinage urbain à Lausanne afin de détailler son émergence, son fonctionnement, les types de jardins de poche observés et, principalement, les motivations des acteurs impliqués. Elle interroge en particulier la place de la dimension écologique dans ces discours. L'hypothèse de recherche suggère l'existence d'un décalage entre les motivations des pouvoirs publics et les motivations habitantes pour le développement de cette nature urbaine. La dimension écologique est omniprésente dans le discours de ces deux groupes d'acteurs. Toutefois, elle ne semble pas être la motivation principale pour les habitants, les résultats indiquant que la dimension sociale serait davantage représentée dans le discours de ces derniers.

Mots clés : nature en ville ; jardinage urbain ; espace public ; motivations des acteurs ; méthodes qualitatives ; Permis de Végétaliser ; Jardins de Poche

Abstract:

For many years, a municipal permit has authorized Lausanne's inhabitants to cultivate public spaces in the city. Officially named the "Permis de Végétaliser" (greening permit) in 2018, this tool allows inhabitants to create a "Jardin de Poche" (pocket garden) following motivations that are specific to the municipality and each inhabitant. The Jardins de Poche street gardening phenomenon is explored throughout this study to explain its emergence, function, types of Jardins de Poche observed and, mainly, the motivations that are present in each stakeholder's discourse (specifically, the ecological dimension of stakeholder motivations). Indeed, the research hypothesis suggested the existence of a discrepancy between the motivations of public authorities and inhabitant regarding the development of this urban nature. The ecological dimension is omnipresent in both stakeholder group's discourse. Nonetheless, this dimension doesn't seem to be the main motivation for inhabitants, as results seem to indicate that the social dimension is prioritized in their discourse.

Key words: nature in the city ; urban gardening ; public space ; stakeholder motivations ; qualitative methods ; Permis de Végétaliser (greening permits) ; Jardins de Poche (pocket gardens)

Unil

Table des matières

Remerciements	9
Introduction	10
1.1 Phénomènes du jardinage urbain et du jardinage de rue, les exemples de Lyon et Paris	14
1.2 Origines du jardinage de rue selon les acteurs privés et publics	17
1.3 Dispositifs municipaux encadrant le jardinage de rue, exemples de Lyon et Paris	20
1.4 Les multiples aspects du jardinage de rue	22
1.4.1 La gouvernance : de nouveaux rapports entre citoyens et pouvoirs publics	23
1.4.2 Aspects sociaux : échanges et lien social entre habitants malgré une pratique et des jardins inégalement répartis	24
1.4.3 Aspects environnementaux et écologiques	26
1.4.4 Aspects de l'esthétique paysagère, du cadre de vie et de la santé	29
1.4.5 Limites aux projets et difficultés rencontrées par les habitants-jardiniers	31
1.5 Cadre théorique et concepts	33
2.1 Question de recherche principale et hypothèse	36
2.2 Questions de recherche secondaires	37
3.1 Entretiens semi-directifs	38
3.2 Démarches exploratoires	40
3.3 Questionnaire pré-entretien et grille d'entretien	41
3.4 Conduite des entretiens et observations terrain	42
3.5 Méthodes pour l'analyse des données	47
4. Résultats	50
4.1 Développement du jardinage de rue à Lausanne et définition du concept des jardins de poche	50
4.1.1 Origines de la pratique et les débuts de son institutionnalisation	50
4.1.2 Politique du réseau écologique urbain et la place du jardinage de rue	54
4.1.3 Développement du concept des jardins de poche par la Ville de Lausanne	56
4.1.4 Définition du concept des jardins de poche	60
4.2 Fonctionnement des dispositifs autorisant et soutenant la création des jardins de poche	62
4.2.1 Autorisation d'entretien de l'espace public	63

4.2.2	Permis de végétaliser	64
4.2.3	Concours nature en ville	69
4.2.4	Budget participatif	69
4.2.5	Plateforme « Lausanne participe »	71
4.3	Formes associées aux jardins de poche à Lausanne	74
4.3.1	Pieds d'arbres	75
4.3.2	Bacs	78
4.3.3	Jardins en pleine terre	81
4.3.4	Les jardins atypiques	85
4.4	Analyse des motivations de la Ville et des habitants	90
4.4.1	Motivations de la Ville	90
4.4.2	Motivations habitantes	99
5.	Discussion	115
6.	Conclusion	122
7.	Bibliographie	126
	Annexes	140

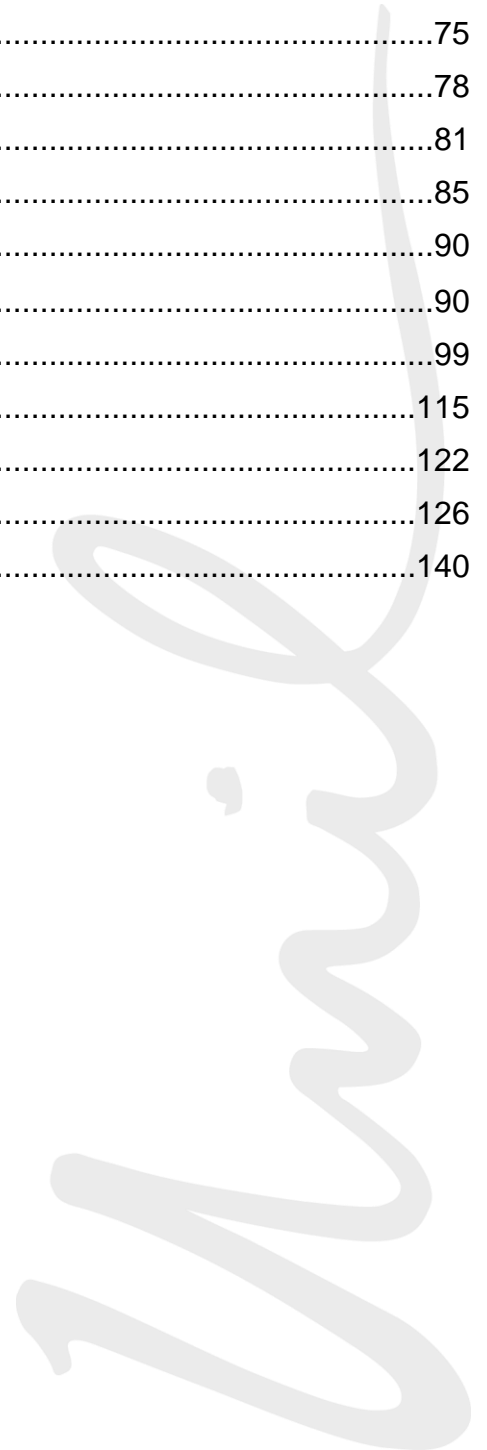


Table des figures

Figure 1 : Les trois formes du jardinage urbain à Lyon, selon Deschamps (2019, p.2).	15
Figure 2 : Illustration promotionnelle des formes de jardins de rue proposés aux habitants par la mairie de Paris. Ville de Paris (s.d.).	16
Figure 3 : Les différentes étapes pour la mise en place d'un projet de végétalisation participative dans la Ville de Lyon, selon Amélie Deschamps (2019, p.5).	21
Figure 4 : Les personnes interviewées en dehors des habitants-jardiniers.....	46
Figure 5 : « Diagramme inspiré des travaux de recherches menés par Cyril Mumenthaler de l'Université de Lausanne » (Municipalité de Lausanne, 2018a, p. 5).....	58
Figure 6 : A gauche, le sigle « nature en ville » et à droite le sigle « jardins de poche ». Yannick Meyer, juin 2021.....	68
Figure 7 : Jardin de poche conçu par EnVie Montchoisi avec l'aide du budget participatif. Yannick Meyer, août 2021.	70
Figure 8 : Synthèse du processus de création d'un jardin de poche. Yannick Meyer, 2021, Adobe Illustrator.....	73
Figure 9 : Affiches « cherchons jardinières et jardiniers de poche ». Yannick Meyer, août (gauche) et mai (droite) 2021.....	74
Figure 10 : Jardin de poche de l'entretien n°3, situé Avenue de Beaumont. Yannick Meyer, juin 2021.....	75
Figure 11 : Jardin de poche de l'entretien n°7, situé Boulevard de Grancy. Yannick Meyer, juin 2021.....	76
Figure 12 : Jardin de poche de l'entretien n°8, situé avenue Warnery. Yannick Meyer, janvier (gauche) et juin (droite) 2021.....	76
Figure 13 : Jardin de poche de l'entretien n° 12, situé Chemin de Montelly. Yannick Meyer, janvier 2021.	77
Figure 14 : Jardin de poche de l'entretien n°12, situé Chemin de Montelly. Yannick Meyer, juin 2021.....	78
Figure 15 : Jardins A et B, situés sur l'esplanade de Beaulieu. Yannick Meyer, mai 2021.	79
Figure 16 : Disposition des onze bacs sur l'esplanade de Beaulieu. Yannick Meyer, mai 2021.	79

Figure 17 : Jardin de poche de l'entretien n°14, au premier plan centre-gauche sur la photo. Yannick Meyer, juin 2021.....	80
Figure 18 : Jardin de poche de l'entretien n°1, situé devant le parc Rongimel, Avenue de Montchoisi. Yannick Meyer, juin 2021.....	81
Figure 19 : Jardin de poche de l'entretien n°4, situé Chemin des Echelettes. Yannick Meyer, juin 2021.	82
Figure 20 : Jardin de rue sans convention, situé Chemin des Echelettes. Yannick Meyer, juin 2021.....	82
Figure 21 : Jardin de poche de l'entretien n°11, situé Avenue de la Vallonnette. Yannick Meyer, juin 2021.	83
Figure 22 : Jardin de poche de l'entretien n°12, localisé le long du Chemin de Montelly. Yannick Meyer, juin 2021.....	84
Figure 23 : Jardin C, situé Avenue de Montchoisi. Yannick Meyer, août 2021.	85
Figure 24 : Jardin C, situé Avenue de Montchoisi. Yannick Meyer, août 2021.	86
Figure 25 : Jardin de poche de l'entretien n°9, situé route du Pavement. Yannick Meyer, juin, 2021.....	87
Figure 26 : Jardin de poche de l'entretien n°12. Yannick Meyer, juin 2021.....	88
Figure 27 : Jardin de poche de l'entretien n°15, situé Avenue de la Harpe. Yannick Meyer, juin 2021.....	89
Figure 28 : Hiérarchisation des motivations habitantes selon deux variables. Yannick Meyer, 2021.....	120

Remerciements

Je souhaite remercier en premier lieu ma directrice de mémoire, Dr. Joëlle Salomon Cavin, pour avoir soutenu et accompagné la réalisation de ce travail de mémoire. Également, l'assistante doctorante Maud Chalmandrier pour son aide et ses conseils.

Mes remerciements s'adressent ensuite à l'aide reçue de la part des quatre représentants du SPADOM de la Ville de Lausanne. Mme Myriam Charollais, conseillère nature, qui m'a accordé à de nombreuses reprises son temps et son énergie pour répondre à mes questions et pour améliorer l'écrit final. Également, pour avoir accepté de jouer le rôle d'experte externe dans le cadre du jury. Mme Pascale Aubert, déléguée à la nature, pour ses conseils lors de l'entretien exploratoire au tout début de mes recherches. M. Etienne Balestra, chef de service du SPADOM, pour l'entretien accordé et les échanges lors de la visite guidée « jardins de poche ». M. Yves Aellen, chef de l'unité Parcs, pour le temps accordé lors de notre entretien téléphonique. Je souhaite aussi remercier chaleureusement les nombreux habitants-jardiniers de Lausanne qui m'ont accueilli et accordé leurs réflexions et leur temps lors des entretiens.

À mes amis et collègues de promotion, pour les moments partagés ensemble et le travail accompli.

Enfin, je souhaite remercier mes parents pour tout le soutien accordé lors de mes études et surtout pour m'avoir donné les moyens nécessaires à leur réalisation.

Introduction

En Suisse romande, la nature en ville est un thème très répandu dans l'actualité médiatique récente. Que ce soit pour des questions écologiques et biodiversitaires (Revello, 2020), l'esthétique de la ville (Mendicino, 2018), l'envie des citoyens de jardiner et de tisser du lien social (Logean, 2019) ou encore pour l'agriculture urbaine (Collet, 2018 ; Mendicino, 2016), les enjeux sont multiples (la végétalisation étant considérée comme une pratique multifonctionnelle) et dépendent des acteurs en question. Dernièrement, plusieurs projets se sont développés autour de la participation citoyenne à la végétalisation. À titre d'exemple, la Ville de Genève a décidé de planter dès cet automne les premières forêts Miyawaki de Suisse (des projets de micro-forêts urbaines, Ville de Genève, 2021) en impliquant les habitants des quartiers alentours dans le processus afin qu'ils puissent « *se réapproprier l'espace public, [...] renforcer les liens sociaux et [...] être sensibilisé-e-s au rôle et à l'importance de ces écosystèmes et de la biodiversité* » (Ville de Genève, 2021).

Pour le cas de Lausanne, la participation citoyenne à la végétalisation se décline à travers différents projets institutionnalisés, regroupés sous l'appellation « jardins de poche » (Ville de Lausanne, s.d.f). Ces objets sont validés par la Municipalité à travers la politique du « permis de végétaliser », ce dernier correspondant à une autorisation d'occupation temporaire de l'espace public. Une recherche rapide dans la presse locale montre que les jardins de poche font partie de l'actualité récente. En 2020, des articles numériques de la radio lausannoise LFM (Baudraz, 2020) et du journal 20 minutes (YWE, 2020) faisaient la promotion de cette initiative de la Ville en détaillant son fonctionnement afin de motiver l'initiative habitante. Plus récemment, au mois de mai 2021, un article du journal lausannois 24 heures illustre plusieurs projets et les témoignages d'habitants-jardiniers s'occupant d'un jardin de poche (Antonoff, 2021). Toutefois, l'analyse des documents politiques de la Ville de Lausanne démontre que l'idée de faire participer la

population à la végétalisation de la ville existe depuis de nombreuses années et que les moyens mis en œuvre ont évolué à travers le temps (Municipalité de Lausanne, 2012 ; 2016 ; 2018).

La motivation initiale pour ce travail de mémoire était d'interroger la mise en œuvre du « Réseau Écologique Urbain » à Lausanne. Ce terme, dérivé du concept « d'infrastructure écologique » de la Stratégie Biodiversité Suisse, se rapporte à la conception d'un réseau écologique dans l'espace urbain (OFEV, 2012). Grâce à un entretien exploratoire avec une personne du Service des Parcs et Domaines de la Ville de Lausanne (SPADOM), deux approches se sont profilées en lien avec cette thématique. En premier, celle portant sur la collaboration entre les différents services de l'administration pour la mise en place de la politique du réseau écologique. En second, celle concernant la participation des habitants et comment ces derniers considèrent leur rôle dans la mise en œuvre du réseau. Finalement, c'est la seconde option qui a été retenue. L'étude s'intéresse principalement à comprendre les motivations habitantes et institutionnelles pour la création et l'entretien des jardins de poche. Les informations initiales ont fait ressortir l'hypothèse d'un décalage potentiel entre les motivations politiques portées par la Ville, davantage reliées aux enjeux écologiques, et celles des habitants qui seraient davantage portées par des motivations sociales et esthétiques (entretien exploratoire avec Pascale Aubert le 24/09/2020 ; Renevey 2017 ; Municipalité de Lausanne, 2018b).

La question de recherche se présente de la manière suivante : quelle est la place de la dimension écologique dans le développement des jardins de poche à Lausanne ? En plus de cette dimension spécifique, la question de recherche permet aussi d'explorer les autres motivations des acteurs impliqués. L'enquête s'appuie sur une analyse qualitative de données en provenance de plusieurs sources : documents politiques et promotionnels émis par la Ville, observations terrains, observation participante, échanges écrits et entretiens semi-directifs avec des représentants du SPADOM (septembre-octobre 2021) ainsi que des habitants-jardiniers de poche (juin 2021). Les résultats de cette recherche, qui est basée sur le cas de Lausanne, permettent d'explorer et d'approfondir les connaissances

actuelles sur les motivations des acteurs pour le développement des projets de végétalisation participative. Ce mémoire a été organisé en sept parties : la revue de la littérature et le cadre théorique adopté, la problématique, les méthodes pour la collecte et l'analyse des données, les résultats, la discussion des résultats autour de la question de recherche, la conclusion finale et ultimement la bibliographie, les sources et les annexes.



Unil

1. Etat de l'art et cadre théorique

La partie 1.1 permet de définir les phénomènes sociaux du jardinage urbain et du jardinage de rue avec l'exemple des formes présentes à Lyon et Paris. Ensuite, la partie 1.2 aborde les origines du jardinage de rue selon l'acteur privé et l'acteur public. Elle est suivie par la partie 1.3 qui illustre l'exemple des dispositifs administratifs encadrant le jardinage de rue pour la Ville de Lyon et la Ville de Paris. Puis, cinq thématiques associées au jardinage de rue sont présentées dans la partie 1.4 : la gouvernance, le social, l'environnement et l'écologie, l'esthétique paysagère et le cadre de vie et les limites et difficultés concernant la pratique et les jardins. Enfin, la partie 1.5 présente le cadre théorique de l'étude.

1.1 Phénomènes du jardinage urbain et du jardinage de rue, les exemples de Lyon et Paris

Les jardins de poche lausannois sont issus d'un phénomène global : le *jardinage urbain*. Il s'agit d'une pratique de jardinage qui peut être définie comme : « *[la] participation, par des citoyen-ne-s et au sein de l'espace urbain, à des activités de production horticole, fruitière et légumière, à des fins non marchandes et hors du cadre professionnel* » et (Ernwein & Tollis, 2017, p.15). Pour compléter cette définition, Ruggeri, Mazzochi et Corsi (2016) expliquent que la participation des citoyens au jardinage urbain repose sur des intérêts de nature immatérielle propres à chaque individu : « *involvement in UG [Urban Gardening] depends on a complex mosaic of interests, possibilities, expectations, cultures, values and traditions of each individual* » (L'engagement dans le jardinage urbain dépend d'une mosaïque complexe des intérêts, possibilités, attentes, cultures, valeurs et traditions de chaque individu [traduction personnelle]).

À titre d'exemple, Deschamps (2019) propose une typologie des formes du jardinage urbain lyonnais qui est illustrée ci-dessous.

Figure 2. Trois formes du jardinage urbain à Lyon



Figure 1 : Les trois formes du jardinage urbain à Lyon, selon Deschamps (2019, p.2).

Cette typologie permet de définir le jardinage urbain lyonnais selon les formes produites, les espaces concernés et les rôles des deux groupes d'acteurs principaux qui sont engagés dans le processus de conception (habitants-riverains et Municipalité). La figure 1 distingue les trois types de formes produites : le jardin familial, le jardin partagé et le jardin de rue. Les jardins de rue se concentrent dans les interstices de l'espace public (soit les trottoirs, rues, places et autres espaces traversés quotidiennement par les citoyens). Leur implantation spatiale les distingue ainsi des autres formes issues de la pratique du jardinage urbain.

Les formes du jardinage urbain identifiées par Deschamps (2019) sont similaires pour le cas de Paris, avec des jardins familiaux (principalement localisés hors du Paris intra-muros, notamment en Seine-Saint-Denis, cf. Dedieu, 2016), des jardins partagés et des « jardins de rue » (pour reprendre le terme utilisé par Deschamps, 2019) (Ville de Paris, 2021a ; Ville de Paris, 2021b). Ces derniers se présentent à Paris sous la forme d'arbres fruitiers, de jardinières, d'espaces en pleine terre débitumés (fosses de plantation),

des clôtures/mobiliers urbains végétalisés et des plantations en pied d'arbre (voir la figure 2 ci-dessous).



Figure 2 : Illustration promotionnelle des formes de jardins de rue proposés aux habitants par la mairie de Paris. Ville de Paris (s.d.).

Pour ces deux exemples, trois formes sont communément retrouvées pour les jardins de rue : pied d'arbre, jardinières et fosses de plantation ou « Micro-implantations florales » pour l'appellation lyonnaise. La concrétisation du projet se fait sous réserve de l'accord municipal et de l'attribution d'un « permis de végétaliser » ou de tout autre outil administratif autorisant ce genre d'aménagement. Le terme de *jardinage de rue* est utilisé chez certains auteurs pour qualifier la pratique génératrice des jardins de rue (Consalès, 2018 ; Ramos, 2018a, 2018b). C'est cette appellation qui est employée dans le cadre de cette étude pour désigner la pratique mobilisée par les habitants-jardiniers. Ces exemples de la typologie de Deschamps (2019) pour Lyon et la description des formes présentes à Paris permettent de poser une base comparative pour les réflexions futures de l'étude sur les formes produites à Lausanne.

1.2 Origines du jardinage de rue selon les acteurs privés et publics

En premier lieu, pour l'acteur privé, il s'agirait d'actions informelles qui sont soit issues de volontés individuelles ou collectives avec leurs motivations propres, soit inspirées de mouvements plus globaux comme les « Green Guerrillas » (guerrillas jardinières en français, voir Cormier, 2020) ou encore les « Incredible Edibles » (Incroyables comestibles en français, voir Ramos, 2018b). Ces actions sont motivées entre autres par une prise de conscience sociétale sur les préoccupations écologiques contemporaines comme le déclin de la biodiversité (Cormier, 2020 ; Huard, 2020). Les « Green Guerrillas » sont nées à New York dans les années 1970 et sont toujours actives aujourd'hui (Ramos, 2018b). La branche française présente son action comme « *un mouvement de réappropriation d'espaces délaissés au profit d'une émergence végétale quelle qu'elle soit* » (Nédélec, 2017, p.99). Selon Bognon, Magnan & Maulat (2020), les actions du « Guerilla Gardening » (la pratique exercée par les Green Guerrillas) sont révélatrices d'un désir de nature ou une demande sociale de nature et de végétal en ville. Cependant, cette demande peut être perçue comme une volonté de participation active des citoyens à la végétalisation et non un désir passif visant à ce que les pouvoirs publics végétalisent l'espace urbain à leur place (Ernwein & Tollis, 2017).

Le mouvement des Incroyables Comestibles est né à Todmorden (nord de l'Angleterre) en 2008 avec comme objectif de : « *[s'approprier] les délaissés et les interstices urbains afin d'y implanter des parcelles potagères qui restent en libre accessibilité pour les passants* » (Roig, 2014, p. 113). Cela a été motivé notamment par : « *l'émergence des préoccupations alimentaires dans certaines régions désindustrialisées des pays développés* » (Roig, 2014, p. 3). Ainsi, les habitants ont vu apparaître des plantations informelles de plantes comestibles dans l'espace public faisant contraste avec les plantations municipales ornementales (Ramos, 2018b). Pour le cas lyonnais, notamment, c'est la multiplication des jardins de rue informels qui a motivé

la ville à encadrer ces activités (Deschamps, 2019), phénomène abordé au point suivant (1.3).

En second lieu, pour les pouvoirs publics, la littérature met en avant trois origines principales ; premièrement, il peut s'agir de la volonté politique d'encadrer la multiplication des végétalisations informelles ; deuxièmement, celle de répondre par des propositions concrètes au désir habitant de végétaliser (avec des outils comme les permis ou autorisations) ; ou encore troisièmement, l'instauration de politiques publiques issues du paradigme urbanistique de la ville durable qui auraient favorisé la création de programmes municipaux pour le jardinage de rue (Deschamps, 2020a). De manière générale pour les politiques publiques françaises, Ramos (2018b) cite les exemples nationaux du Grenelle de l'environnement de 2007 et du Plan Ecophyto de 2008 qui ont motivé l'émergence des permis et conventions de végétalisation dans les villes françaises.

La végétalisation de l'espace urbain occupe une place importante dans le paradigme de la ville durable (Emelianoff, 2007), de même pour la participation habitante ou citoyenne (Tommasi & Boyer, 2018). Les pouvoirs publics « *s'appuient sur l'engouement des citoyens pour le jardinage urbain* » afin de développer ensemble la végétalisation de l'espace urbain avec la participation habitante ou citoyenne (Ernwein, 2019, p. 122). Pour préciser, le concept de la *ville durable* intègre les trois piliers emblématiques du développement durable (économiquement et socialement viable en plus d'être respectueux de l'environnement) avec celui de la participation citoyenne (Tommasi & Boyer, 2018). Ces deux auteurs évoquent que ce concept est souvent lié à celui du marketing territorial ou marketing urbain (Tommasi & Boyer, 2018). Ainsi, l'image de la ville durable végétalisée serait régulièrement employée comme objet politique dans les discours municipaux reliés au marketing urbain, et que, par ce biais, le concept perdrait parfois de son sens initial (Bourdeau-Lepage, 2017a ; Tommasi & Boyer, 2018).

Par exemple, Ramos (2018a) démontre l'utilisation de l'image des jardins de rue par les municipalités d'Angers, Nantes, Marseille et Paris dans leurs discours de marketing urbain. Ces discours promotionnels utilisent comme

supports les sites internet municipaux et la signalétique de rue (cette dernière rattachant les jardins de rue à la politique de la Ville, cf. Ramos 2018b).

La thématique budgétaire est un autre point présent dans la littérature. Ernwein (2019), mentionne que les communes peuvent manquer de moyens financiers pour la végétalisation de leur territoire et que la participation habitante peut permettre d'étendre les espaces végétalisés malgré les limites budgétaires : « *les municipalités s'appuient sur l'action des citoyens dans l'espace public pour résoudre un problème de manque de moyens et de personnel, formes de délégation de l'entretien d'espaces* » (p.121). En effet, augmenter la superficie des espaces végétalisés représente un coût pour les Villes, car cela nécessite entre autres davantage de moyens financiers, matériels et humains. Selon Pellegrini & Baudry (2014), la main d'œuvre citadine est considérée par la Ville de Paris comme une ressource efficace pour étendre la biodiversité. Elle peut permettre aux Villes d'étendre les espaces végétalisés sans avoir le besoin de les faire entretenir par leurs services, cela est présenté chez certains auteurs comme une délégation de service public (Ernwein & Tollis, 2017). Le caractère volontaire et gratuit de l'engagement citoyen est présenté ici comme une économie de main d'œuvre et de ce fait une économie budgétaire (Hardman, Adams, Barker & Beesley, 2019). Cependant, Huard (2020) relativise ce point de vue en expliquant que l'intérêt financier de déléguer l'entretien dépend du nombre de projets réalisés et que les bénéfices budgétaires seraient limités et relatifs à l'ampleur du phénomène.

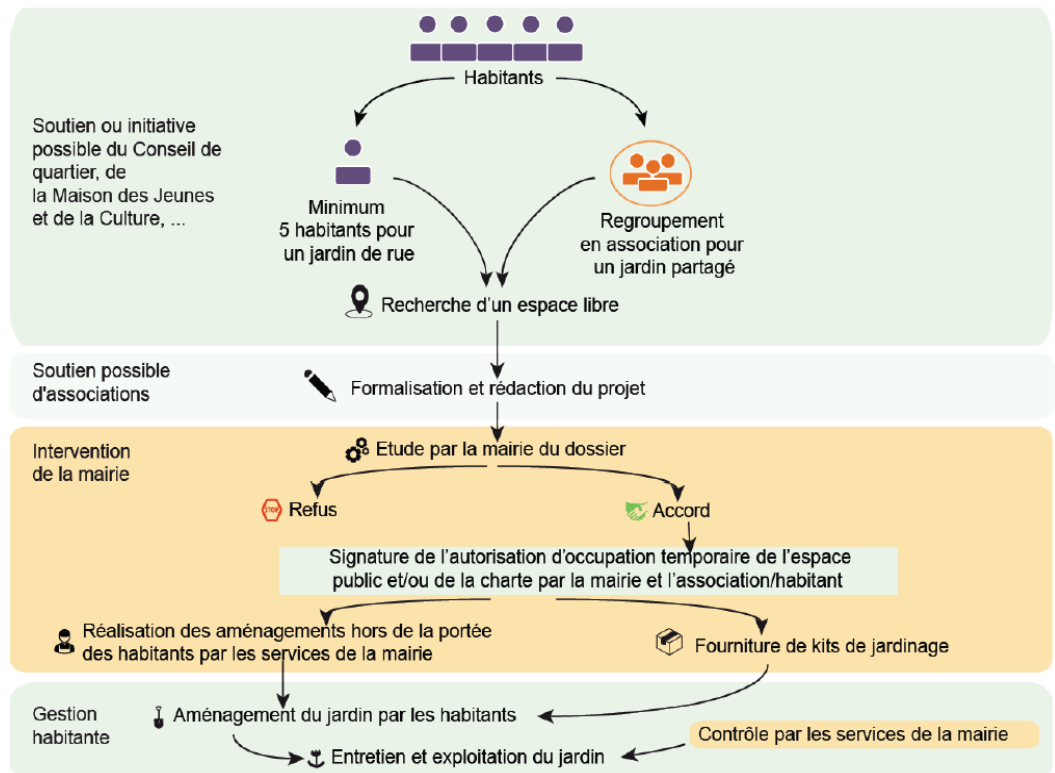
Les exemples de Lyon et Paris sont utilisés dans la partie suivante pour illustrer l'encadrement du jardinage de rue par des dispositifs municipaux.

1.3 Dispositifs municipaux encadrant le jardinage de rue, exemples de Lyon et Paris

De nombreux programmes municipaux visant à encadrer et à encourager le jardinage de rue sont nés dans les villes françaises au cours de ces dernières années : « Micro-implantations florales » à Lyon en 2005 ; « végétalisation de rues » à Bordeaux en 2013 ; « permis de végétaliser » à Paris (2015), Lille (2017) et Reims (2017) ou encore « Permis de fleurir » à Amiens en 2018 (Ramos, 2018b). Ces programmes sont axés autour d'une sorte de permis ou convention régissant la mise en œuvre et l'entretien des formes produites. Les permis d'occupation de l'espace public impliquent une normalisation des projets de végétalisation et une distinction (par la capacité de les comparer avec les projets normés) entre les actions vues comme légitimes par l'acteur public et celles qui ne le sont pas (Ramos, 2018b). À titre d'exemple, le schéma de Deschamps (2019) qui illustre la mise en place d'un projet de végétalisation avec convention à Lyon (Figure 3).

Sur ce schéma, en partant des habitants, il peut être observé la nécessité du regroupement en collectif (exigé par la Ville de Lyon), soit en une association pour un jardin partagé, soit en un groupe de minimum cinq habitants pour un jardin de rue. S'en suit la recherche d'un espace libre pour pouvoir finaliser la rédaction du projet. La mairie étudie le dossier et accorde ou refuse l'autorisation d'occupation temporaire de l'espace public. Ensuite pour concrétiser le projet, les services délégués par la mairie de Lyon apportent leur soutien si nécessaire pour des réalisations techniques et/ou pour fournir des kits de jardinage. L'étape finale du schéma indique l'aménagement et la gestion des projets par les habitants. Une boucle rétroactive (feedback) illustre un contrôle possible par les services de la mairie. Le processus aboutit à une délégation de gestion de l'espace public encadrée par la Municipalité (Bourdeau-Lepage & Deschamps, 2019).

Les étapes de la mise en place d'un projet de végétalisation participative dans la Ville de Lyon



Réalisation : A. Deschamps, 2019. Adobe Illustrator. Source : Entretiens

Figure 3 : Les différentes étapes pour la mise en place d'un projet de végétalisation participative dans la Ville de Lyon, selon Amélie Deschamps (2019, p.5).

Le processus et les conditions sont similaires pour le cas de Paris avec le concept du « permis de végétaliser ». Contrairement à Lyon, les demandes pour des projets individuels peuvent être acceptées selon la nature du projet (Ville de Paris, 2021). Les projets collectifs doivent engager un minimum de cinq riverains comme pour le cas de Lyon (Ville de Paris, 2021). De plus, la temporalité du permis de végétaliser est un élément qui est davantage mis en avant dans les informations fournies par la Municipalité, la durée minimale est de trois ans avec un renouvellement tacite jusqu'à douze ans (Ville de Paris, 2021).

La partie suivante met en avant la multifonctionnalité des jardins de poche selon les thématiques qui ont été identifiées dans la littérature.

1.4 Les multiples aspects du jardinage de rue

Une littérature diverse existe sur le jardinage urbain dans les villes françaises, notamment pour l'objet des jardins partagés (et, dans une moindre mesure, celui des jardins de rue). Pour le cas suisse en revanche, une recherche approfondie semble indiquer qu'il n'existe que peu de littérature concernant le jardinage de rue. Prenant l'exemple français des jardins de rue, Ansart et Boutefeu (2013) évoquent que : « *les jardins de rue sont un enjeu stratégique aux multiples ramifications* » (p.4) et ce autant pour les habitants (l'appropriation habitante des espaces de proximité, la création de lien social entre voisins, changer le regard des personnes sur la végétation spontanée en ville...) que pour les services techniques des Villes (nouvelles coordinations entre les services en charge de la propreté et de la voirie, partage des trottoirs entre la mobilité et la pratique du jardinage...). En effet, pour le cas de Paris, les conclusions des travaux de Huard (2020) indiquent que les jardins de rue issus du permis de végétaliser parisien contribuent notamment aux aspects paysagers, écologiques et sociaux de la ville. Cela est lié au concept de *functions* (en français : fonctions) qui est abordé chez Pourias, Aubry & Duchemin (2015, p.2) et qui est défini de la manière suivante : « *functions refer to the provision of goods and services that satisfy societal needs or demands* » (les fonctions correspondent aux apports de biens et de services qui satisfont des besoins ou demandes sociétales [traduction personnelle]). Les jardins de rue sont des objets multifonctionnels et l'analyse de la littérature existante a pu faire émerger cinq aspects ou thématiques principales associées au phénomène.

1.4.1 La gouvernance : de nouveaux rapports entre citoyens et pouvoirs publics

Comme le rappellent Ernwein et Tollis (2017), les habitants peuvent être abordés : « *non comme des « demandeurs » mais des acteurs voire des faiseurs de nature* » (p. 14). Ainsi, au-delà du cadre institutionnel des normes fixées par la commune, les habitants détiennent un pouvoir d'action sur l'aménagement de la ville, passant de simples usagers de l'espace public à des acteurs de sa fabrication (Ramos, 2018a). Les habitants-jardiniers (terme utilisé dans cette étude pour désigner les habitants ayant conçu et s'occupant d'un jardin de poche) participent à l'introduction d'une forme de nature en ville et disposent d'un pouvoir décisionnel partiel par rapport au type de nature qui sera aménagé sur un espace.

Deschamps (2019) complète les propos de Ramos (2018a) sur les habitants en précisant que ces derniers sont passés de « *demandeurs* » (de nature en ville) à « *initiateurs* » puis « *gestionnaires* » de projets de végétalisation. Cette évolution des qualificatifs illustre un processus transformatif où les habitants détiennent un pouvoir d'action de plus en plus conséquent. Aliperti et Sarti (2019) expliquent que les habitants conçoivent, produisent et gèrent ces projets dans une démarche plus ascendante (concept anglophone du « *bottom-up* ») que descendante (« *top-down* ») dans le cas des processus de gouvernance classique où la Municipalité occupe le rôle du concepteur et gestionnaire principal. Assurément, il s'agit d'une pratique octroyant davantage de pouvoir aux citoyens et qui est qualifiée d'*empowerment* chez Pellegrini & Baudry (2014). Le terme de *capacitation* peut être utilisé en français, malgré une traduction peu évidente de ce concept (Bacqué & Biewener, 2013). Dans les faits, il s'agit d'un nouveau type de gouvernance qui est élaboré entre les acteurs municipaux et les habitants, et ce, afin d'établir une co-production ou une co-réalisation des espaces publics végétalisés et des services apportés par ces espaces (Aliperti & Sarti, 2019). En dehors du cadre normatif constitué par les autorités, les travaux d'Aguado et al. (2021) dans le XIX^e arrondissement de Paris, indiquent qu'il est tout de

même primordial que les habitants-jardiniers reçoivent le soutien des municipalités pour élaborer et concrétiser leurs projets (aides matérielles, conseils, accompagnements, etc.) afin que ceux-ci puissent être plus facilement mis en place et pérennisés.

1.4.2 Aspects sociaux : échanges et lien social entre habitants malgré une pratique et des jardins inégalement répartis

Plusieurs facteurs concernent les aspects sociaux du jardinage urbain et plus particulièrement le jardinage de rue. Ils varient selon l'acteur public et l'acteur privé. En premier lieu, pour les pouvoirs publics (exemple de la Ville Paris), trois intérêts conjoints du permis de végétaliser peuvent être mis en avant. Il s'agit d'un outil qui permettrait de faciliter la création de nouveaux liens sociaux entre les habitants ayant des intérêts similaires, mais aussi de renforcer les liens existants entre des voisins (Aguado et al., 2021). De plus, le permis de végétaliser viserait également à développer le « *sentiment d'implication et d'appartenance des habitants* » (Huard, 2020, p.12) en permettant l'appropriation habitante des espaces de proximité (Ansart & Boutefeu, 2013).

En second lieu, les habitants présentent également divers intérêts pour la fonction sociale de cette pratique. Par exemple, Niesseron (2018) mentionne qu'ils peuvent percevoir les événements de plantation comme contribuant à la convivialité du quartier. De même, Brosseau (2017) illustre avec l'exemple de Tokyo que le jardinage de rue favorise les échanges entre voisins, comme le partage de biens communs, de savoirs faire, de graines ou de plantes. En outre, cela peut être une manière pour les habitants (des nouveaux arrivants, par exemple) de s'inscrire dans le quartier en rencontrant de nouvelles personnes et en créant des liens avec elles (Blanc & Paddeu, 2018). En effet, par rapport à ce dernier point, les outils de communication (panneaux sur les jardins de rue avec les contacts des associations, groupes sur les réseaux sociaux, sites internet...) facilitent la mise en relation de personnes partageant les mêmes intérêts (Roig, 2014). De plus, les jardins de rue

peuvent permettre l'accès à la pratique du jardinage pour les personnes ne disposant pas d'un terrain associé à leur logement, comme c'est souvent le cas pour les habitants des centres-villes et des quartiers densément bâtis (Cormier, 2020).

Globalement, les jardins de rue peuvent former de nouveaux communs urbains (Maurel, 2017) où les végétaux présents peuvent : « *être cueillis par tous et la personne titulaire ne peut pas s'en réclamer* » « *propriétaire* » » (Maurel, 2017, p.4). Pour préciser ce qui constitue un commun, Dellenbaugh et al. (2015) expliquent qu'ils sont constitués de trois éléments : une ressource (matérielle ou immatérielle), des personnes qui utilisent cette ressource et le processus de négociation régissant l'utilisation de la ressource par ces personnes. Par définition, les jardins de rue remplissent ces trois éléments.

Les jardins de rue sont inégalement répartis dans l'espace public, car leur localisation est influencée par plusieurs facteurs. Effectivement, Douay & Prévot (2016) indiquent que les jardins de rue sont souvent concentrés dans des arrondissements populaires en voie de gentrification, ce qui peut donner une indication sur le profil social des habitants-jardiniers qui s'impliquent dans ces projets. Ainsi, selon Bourdeau-Lepage (2017a), les habitants participant aux initiatives de jardinage de rue habitent le plus souvent dans des « *quartiers de la bourgeoisie qualifiée de Bohème* » (p. 3).

L'étude de Deschamps (2019) illustre des facteurs explicatifs pour l'exemple lyonnais : les jardins de rue se retrouvent agglomérés dans certains quartiers et cela peut s'expliquer par le fait que « *leur création dépend principalement du bouche à oreille, de l'interconnaissance et de l'observation de ce qui se passe chez les voisins* » (p. 3). De plus, contrairement aux jardins partagés, les opérations de rue se situent davantage dans des quartiers où résident les catégories moyennes ou aisées de la population (Deschamps, 2020b).

Les motivations sociales sont souvent reliées aux motivations environnementales. Cet aspect est détaillé dans la partie suivante.

1.4.3 Aspects environnementaux et écologiques

Globalement, de nombreux auteurs considèrent les espaces végétalisés en ville comme sources de services écosystémiques (Les bénéfices humains reçus des écosystèmes, cf. Bastian, Dagmar, & Grunewald, 2012 ; Selmi, Weber & Mehdi, 2013 ; Vandermeulen et al., 2011). Plus précisément pour les jardins de rue parisiens (issus de la politique du permis de végétaliser), les conclusions de Huard (2020) indiquent que ces réalisations favorisent les services de régulation des écosystèmes car ils contribuent : « à *augmenter les capacités d'infiltration des eaux pluviales dans le sol, [à limiter] les vitesses de ruissellements et participent à la lutte contre les îlots de chaleur urbains, et grâce à leur diversité floristique, ils favorisent la présence de nombreux pollinisateurs.* » (p. 54). La suite du développement aborde les motivations écologiques ou environnementales des habitants et celles des pouvoirs publics associées aux jardins de rue et à la pratique du jardinage de rue.

En premier lieu, la bibliographie relève deux principales motivations habitantes écologiques ou environnementales. Premièrement, Ansart & Boutefeu (2013) mentionnent des motivations habitantes idéalistes pour le jardinage de rue. Cela peut s'exprimer à travers le concept d'*environnementalisme ordinaire* que l'on retrouve chez Blanc & Paddeu (2018). Il s'agit d'un « *environnementalisme citoyen en contexte métropolitain [se déployant] au sein de groupes d'individus qui se sentent concernés par des questions environnementales qui touchent à leur territoire, incluant le vivant humain et non-humain, et qui s'investissent de manière collective (au travers de formes variées), significative (en termes de temps et de prise de responsabilités) et régulière (structuration de leur quotidien autour de cet engagement).* » (Blanc & Paddeu, 2018, p. 2). Cet environnementalisme est qualifié d'ordinaire par ces deux auteurs, car les individus qui participent au mouvement sont principalement des néophytes qui se présentent comme apolitiques et « *des pratiques environnementales*

pouvant apparaître comme relativement banales – entretenir un jardin, [...] » (Blanc & Paddeu, 2018, p.3).

Deuxièmement, la motivation habitante d'être en contact avec les éléments physiques de la nature et le vivant non-humain à travers la pratique du jardinage. En effet, cette activité facilite l'interaction habitante avec d'autres organismes vivants comme les insectes, les petits mammifères, les oiseaux, etc. (Garcias, 2019). De plus, Blanc & Paddeu (2018) et Garcias (2019) mentionnent que cette mise en interaction avec le vivant non-humain est source de bien-être pour les habitants. Dans l'ensemble, les jardins participatifs contribuent à développer l'observation et l'expérience sensorielle de l'environnement chez les personnes qui les cultivent (Ruggeri, Mazzocchi & Corsi, 2016).

En second lieu, pour les pouvoirs publics, les permis de végétaliser et la pratique du jardinage de rue comportent deux principaux intérêts environnementaux et écologiques : un outil pédagogique et un outil permettant de résoudre partiellement certaines problématiques de l'environnement urbain. Premièrement, Niesseron (2018) évoque l'intérêt pédagogique du jardinage de rue et des permis de végétaliser pour le cas de Lyon : « *les jardins de rue ont aussi une fonction environnementale portée par les services de la Ville qui mettent l'accent sur l'éducation à l'environnement* » (p. 2). Cette éducation à l'environnement peut viser, par exemple, à changer les pratiques et les représentations de la population envers la flore spontanée afin que celle-ci ne soit pas synonyme de mauvaise herbe ou de défaut d'entretien, mais plutôt de biodiversité (Ramos, 2018b). De plus, les services de la Ville profitent des événements de plantation des jardins de rue pour transmettre certains messages en rapport avec les politiques environnementales et écologiques de la Municipalité : qu'il ne faut pas utiliser de produits phytosanitaires, que les plantations contribuent à la désimperméabilisation des sols, à la protection de la biodiversité et à la continuité de la trame verte en créant des « *micro-écosystèmes* », etc. (Niesseron, 2018). En effet, pour appuyer ce dernier point, Huard (2020) a mis en avant dans son travail que les « *pieds d'arbres protégés par une bordure, une barrière ou recensés comme permis de végétaliser* » (p.32)

sont des espaces propices à la dissémination des plantes spontanées et peuvent contribuer aux continuités écologiques sous forme d'îlots alignés ou de « *pas japonais au travers de la ville* » (p.38).

Deuxièmement, dans une moindre mesure que l'intérêt pédagogique, les discours des municipalités qualifient « *les dispositifs d'incitation au jardinage dans l'espace public* » (expression générale utilisée par Ramos, 2018b pour désigner les divers outils municipaux semblables au permis de végétaliser) comme des outils, certes limités à leur échelle, contribuant à résoudre certaines problématiques urbaines contemporaines comme la pollution ou les îlots de chaleur (Pour le cas de Lyon, voir Niesseron, 2018 ; pour celui du XIXème arrondissement de Paris, voir Aguado et al., 2021). Par exemple, Bourdeau-Lepage (2017b) mentionne que : « *les plantations de rue [...] contribueraient à réduire la température du macadam* » (p.24).

Toutefois, la contribution des jardins de rue à la biodiversité en milieu urbain est à nuancer. En effet, Clergeau (2015) met en avant que le verdissement des espaces urbains ne correspond pas nécessairement à une amélioration de la biodiversité de ces espaces, car d'autres facteurs doivent être pris en compte concernant cet objectif.

La partie suivante aborde les aspects du jardinage de rue et des jardins liés à la thématique de l'esthétique paysagère et de l'aménagement du cadre de vie (dont des bénéfices sanitaires qui peuvent être apportés par le végétal). Certains éléments sont liés à ce qui a été développé dans cette partie, notamment en ce qui concerne l'interaction des habitants avec les éléments vivants non-humains et le bien-être apporté.

1.4.4 Aspects de l'esthétique paysagère, du cadre de vie et de la santé

Cette partie développe dans l'ordre suivant certaines contributions du jardinage de rue et des jardins concernant : l'esthétique paysagère, l'aménagement du cadre de vie avec le changement d'usages et de comportements dans l'espace public et les bénéfices sanitaires pouvant être apportés par le végétal.

Premièrement, sont traités les apports de la pratique du jardinage de rue et des jardins à l'esthétique paysagère. En général, le jardinage de rue amène une rupture avec les formes traditionnelles de nature attendues dans l'espace public (Cormier, 2020) et peut contribuer à changer le regard sur la place du végétal dans l'espace public (Ansart & Boutefeu, 2013). Plus précisément, certains habitants pratiquent le jardinage de rue avec la motivation d'utiliser le végétal (élément vivant et mouvant versus les éléments minéraux statiques) afin d'esthétiser cet espace (Cormier, 2020). Ainsi, le contraste développé entre le minéral et le végétal permettrait « [d']atténuer les maux d'une minéralisation urbaine excessive » (Cormier, 2020, p.68). Cela fait écho aux propos d'Aguado et al. (2021), qui mettent en avant le fait que les habitants chercheraient à introduire des éléments végétaux jugés esthétiques afin de contribuer à effacer ou atténuer d'autres éléments urbains jugés inesthétiques ou indésirables. Pour résumer, les mots de Da Cunha (2009) illustrent particulièrement bien l'apport esthétique du végétal en milieu urbain : « à toutes les échelles, la végétation contribue à structurer et à faire vivre le tissu urbain au rythme des saisons, des changements de couleurs, du mouvement sculpté des feuillages » (p. 12). En outre, l'esthétique paysagère apportée par le végétal peut influencer certaines dynamiques urbaines : l'attractivité des espaces publics, la pratique de la mobilité douce et l'identité paysagère des quartiers, cette dernière contribuant à l'attachement des habitants pour leur quartier (Ansart & Boutefeu, 2013 ; Brosseau, 2017).

Deuxièmement, est développée la question de l'aménagement du cadre de vie et la modification des comportements et usages de l'espace public par le jardinage de rue et les objets végétalisés. Brosseau (2017) évoque une pratique de jardinage de rue informelle (sans cadre légal autorisant ou interdisant l'activité) qui est présente à Tokyo et qui contribue à créer une nature diffuse de plantes en pot ou en jardinières qui sont placées devant des maisons, magasins, restaurants, pieds d'arbres, espaces résiduels, etc. Son article explique que les motivations des habitants-jardiniers tokyoïtes sont diverses : le plaisir de jardiner et de s'occuper des plantes, l'embellissement et le changement des ambiances de la rue, le besoin d'être plus conscient du passage des saisons grâce à la présence du végétal, le lien social, etc. (Brosseau, 2017).

Cependant, au-delà des motivations précédemment cités, les objets végétalisés peuvent aussi servir d'outils pour créer un espace intermédiaire entre l'espace public et l'espace semi-public, ce qui peut contribuer à changer les comportements et les usages de l'espace public (Brosseau, 2017). Par exemple, ces végétalisations de rue peuvent servir à empêcher ou modifier le passage des personnes par certaines portions de l'espace, éviter le stationnement des vélos à certains endroits ou le dépôt des ordures, rétrécir volontairement la chaussée pour faire ralentir les voitures, etc. (Brosseau, 2017). Cette fonction des jardins de rue n'est pas limitée au cas de Tokyo car il s'agit également d'un objectif qui est visé par les habitants-jardiniers de Montpellier et Paris (Pellegrini & Baudry, 2014). Dans ces deux villes, les jardins de rue permettraient de réduire l'usage négatif des espaces interstitiels en tant que lieux de dépôts de déchets ou de toilettes pour chiens voire pour humains dans les quartiers festifs (Pellegrini & Baudry, 2014).

Enfin, troisièmement, c'est le thème du bien-être et de la santé qui est abordé dans la littérature. Plusieurs auteurs illustrent les bénéfices en matière de bien-être et de détente que peut apporter l'interaction des habitants avec les éléments floristiques (Bourdeau-Lepage, 2019 ; Hardman, Adams, Barker & Beesley, 2019). Les travaux de Bourdeau-Lepage & Deschamps (2019) proposent une analyse élargie en indiquant plusieurs effets bénéfiques (physiques et psychologiques) du végétal en milieu urbain.

Une synthèse de la littérature concernant les bénéfices à la santé apportés par le végétal est détaillée sous trois thèmes qui correspondent à des modes d'interaction spécifiques : présence & proximité, contact et vue (Bourdeau-Lepage & Deschamps, 2019, p. 6) :

- Présence & proximité :
 - réduire le stress,
 - réduire la fatigue mentale,
 - favoriser les rassemblements de personnes,
 - augmenter le niveau de bien-être ;
- Contact :
 - réduire le stress et la fatigue mentale,
 - augmenter le bien-être physique,
 - augmenter le bien-être psychologique ;
- Vue :
 - réduire l'hyperactivité,
 - favoriser la détente,
 - favoriser la convalescence,
 - diminuer l'anxiété.

1.4.5 Limites aux projets et difficultés rencontrées par les habitants-jardiniers

La première limite mentionnée pour la réalisation des projets de jardinage urbain est la disponibilité en espaces publics non-bâti (Nikolaidou, 2019). Dans certains cas (Ex : Lyon et Paris), cette limite est relative, car de nouvelles surfaces désimperméabilisées peuvent être créées par des retraits de bitume ou des incisions dans des trottoirs, etc. (Niesseron, 2018). Toutefois, l'obtention de surfaces conséquentes avec ce mécanisme semble limitée et cette méthode semble plutôt réservée à des jardins ayant une superficie très réduite, comme les projets de micro-implantations florales à Lyon (Niesseron, 2018). Toujours pour le cas lyonnais, en plus de la limite

en espaces disponibles, la condition de l'état de pollution des sols est déterminante (Deschamps, 2019). En effet, il s'agit d'un point qui est étudié lorsqu'une demande de projet de jardin de rue est transmise à la Ville de Lyon (Deschamps, 2019). L'accès à l'eau, parfois difficile (répartition inégale des fontaines et points d'eau publics), est également un point essentiel pour la mise en place des jardins de rue (Maurel, 2017 ; Clergeau, 2018a). Pour le cas de Lyon, Deschamps (2019) explique que la mairie peut envisager de créer un raccordement à l'eau lors de la mise en place du jardin.

En plus de ces conditions spatiales et environnementales, Aguado et al. (2021) ont montré que la pratique du jardinage de rue peut être limitée selon des facteurs individuels et sociaux : l'engagement temps nécessaire pour les habitants-jardiniers, la fluidité de l'acte résidentiel avec des personnes qui déménagent ou qui résident autre part une partie de l'année (Ex : étudiants...) ou encore le partage de l'espace public entre usagers et les dégradations qui peuvent se produire à travers ce partage.

Parfois, d'autres usages avaient lieu dans les interstices où se développent les jardins de rue. Le fait que de nouvelles personnes s'approprient ces espaces (l'appropriation pouvant être vécue comme une forme de privatisation selon Ramos, 2018a), peut entraîner des dégradations (Pellegrini & Baudry, 2014). Par rapport à ce dernier point sur les dégradations, Pellegrini & Baudry (2014, p. 886) illustrent le cas du XIII^e arrondissement de Paris où : « *a dog owner and her dog regularly destroy one of the gardened tree pits even though there are other trees in the street, as this person considers tree pit gardening as the privatization of a previously public space she used for her dog* » (une propriétaire et son chien détruiraient régulièrement un des pieds d'arbres jardinés, même si d'autres arbres sont présents dans cette rue, car cette personne considère le jardinage des pieds d'arbres comme la privatisation d'un espace public qu'elle utilisait précédemment pour son chien [traduction personnelle]).

Ainsi, Maurel (2017) qui mentionnait l'idée de créer de nouveaux communs urbains avec les jardins de rue, qualifie de « tragédie des communs » la dégradation de ces derniers. En guise de mécanisme explicatif, il évoque la théorie psychologique de « *la vitre brisée* » qu'il explique de la manière

suivante : « *la dégradation d'un espace et la non-réparation des dégâts entraîne un cercle vicieux : une fenêtre cassée et abandonnée en l'état rend acceptable les comportements similaires de vandalisme. Il n'est donc pas étonnant de voir d'autres poubelles s'entasser à côté d'un sac d'ordures déposé au mauvais endroit et en dehors des heures de ramassage...* » (Maurel, 2017, p. 52). Or, des facteurs internes comme le manque de soins (Ex : habitants-jardiniers en vacances) peuvent aussi contribuer à leur dégradation (Pellegrini & Baudry, 2014).

Le risque de l'abandon des projets est un autre thème récurrent (Pellegrini & Baudry, 2014 ; Niessleron, 2018 ; Aliperti & Sarti, 2019 ; ou encore Aguado et al., 2021). En dehors de ce qui a été mentionné précédemment, les explications suivantes peuvent être relevées : la difficulté de pérenniser l'engagement citoyen (Aliperti & Sarti, 2019) ou le découragement des habitants à cause des incivilités comme l'arrachage ou le vol de plantes (Niessleron, 2018). De plus, l'abandon serait plus marqué pour le cas des projets individuels que pour celui des projets collectifs (Maurel, 2017). Cela peut être perçu comme une nuisance chez certains habitants. En effet, Aguado et al. (2021) indiquent que des habitants se sont plaints à la Ville à cause de l'abandon de plusieurs jardins de rue dans certains quartiers parisiens.

1.5 Cadre théorique et concepts

Le cadre théorique s'articule autour de plusieurs apports théoriques et conceptuels. En premier, les habitants sont abordés comme des « *faiseurs de nature* » selon la perspective proposée par Ernwein & Tollis (2017). Comme cela a été exposé dans l'état de l'art, les habitants détiennent un pouvoir d'action sur l'aménagement des espaces publics (ils conçoivent et gèrent) et ne sont plus considérés comme de simples usagers, mais comme des acteurs de sa fabrication (Ramos, 2018a). Ainsi, la fabrication de certains espaces publics n'est plus le rôle exclusif des pouvoirs publics, mais résulte d'une co-production entre habitants (concepteurs et gestionnaires) et

pouvoirs publics qui délivrent les conventions et garantissent certaines normes propres à l'espace public.

Pour qualifier la pratique du jardinage exercée, la définition du *jardinage urbain* par Ernwein & Tollis (2017) est précisée dans sa spatialité par celle du *jardinage de rue* (Consalès 2018 ; Ramos, 2018a, 2018b) afin de désigner une pratique du jardinage urbain s'exerçant dans l'espace public. Plus précisément, cette pratique et les jardins conçus sont réalisés en des lieux spécifiques de l'espace public. Ces lieux, à travers l'interaction et l'appropriation des habitants, sont abordés comme étant porteurs de significations (liens subjectifs et affectifs) autant au niveau individuel que collectif. Le concept de *sense of place*, parfois traduit en français par celui d'*habiter* (ex : Barbe, 2016), permet d'explorer cette relation entre habitants et lieux. Il est défini par Chen (2020, p.1) comme « *People's subjective and emotional links to place, shaped by individuals' psychological states, socio-spatial environments, and the interaction between people and place.* » (Les liens subjectifs et émotionnels des personnes aux lieux, formés par les états psychologiques des individus, les environnements socio-spatiaux et l'interaction entre les personnes et le lieu [traduction personnelle]).

Enfin, le concept de *fonctions* issu de Pourias, Aubry & Duchemin (2015), aborde les apports en biens et services que les jardins de rue permettent de satisfaire selon les besoins ou demandes individuelles et sociétales (voir la définition originale en anglais au point 1.4 de l'état de l'art). Les jardins de rue et la pratique du jardinage de rue sont considérés comme multifonctionnels. Cela a été abordé dans la revue de la littérature à travers les différents aspects présentés. La multifonctionnalité peut être étudiée à travers plusieurs dimensions qui varient selon l'acteur étudié et ses motivations. Les deux dimensions principales des motivations étudiées sont détaillées au points a) et b) :

- a) La *dimension sociale* des jardins de poche et du jardinage de rue. La dimension sociale se rapporte aux fonctions sociales diverses comme la création de liens sociaux entre citoyens, le renforcement des liens existants ou encore le développement de la convivialité par les échanges matériels

(graines, plantes, outils, objets divers...) et immatériels (connaissances, pratiques, techniques...) entre citadins et habitants des quartiers (cf. état de l'art point 1.4. partie B).

- b) La *dimension écologique* se rapporte aux fonctions écologiques des jardins de rue qui sont, par exemple : la perception de la contribution de ces objets aux processus écologiques en ville (développement de la biodiversité, trame verte, apports divers pour le vivant non-humain) ; les services écosystémiques apportés (bénéfices humains reçus des écosystèmes) ; les contacts et liens renforcés entre habitants et éléments naturels vivants non-humains et éléments non-vivants (liens sensoriels de l'expérience par le jardinage) ; les aspects pédagogiques (l'éducation à l'environnement) mais aussi politiques avec le concept d'*environnementalisme ordinaire* (cf. état de l'art point 1.4. partie C).

De plus, compte tenu de ce qui a pu être relevé dans la littérature, d'autres motivations et leurs dimensions seront à découvrir et à explorer grâce aux données issues du travail de terrain. La temporalité des motivations se rapporte à la conception de l'objet végétalisé, sa réalisation et son entretien.

2. Problématique

Cette partie traite en premier lieu du contexte autour de la question de recherche principale et de l'hypothèse. Puis, les questions de recherche secondaires sont évoquées en second lieu.

2.1 Question de recherche principale et hypothèse

La revue de la littérature a permis d'illustrer la multifonctionnalité associée à la pratique du jardinage de rue et aux jardins de rue. En plus de l'aspect multifonctionnel, les intérêts peuvent différer selon l'acteur étudié : les habitants ou la Ville. Cette double perspective amène à interroger les motivations des acteurs, d'autant plus que l'engagement habitant pour la création de ces jardins est de nature volontaire. Concernant la Ville, les jardins de poche semblent principalement se rattacher aux politiques écologiques et environnementales (rapport-préavis 2012/11 ; 2016/27 ; 2018/42). Ces politiques sont elles-mêmes une déclinaison à l'échelle communale des politiques écologiques fédérales (cf. partie 4.1.2), comme la stratégie biodiversité suisse (OFEV, 2012). Par conséquent, la question de recherche principale privilégie la dimension écologique des motivations pour l'analyse afin d'explorer cette dimension chez les deux groupes d'acteurs et de la comparer avec les autres dimensions identifiées. Cette approche permet de mettre en évidence l'importance ou non de la dimension écologique parmi les motivations des acteurs pour le développement des jardins de poche. Ainsi, la question principale est formulée de la manière suivante : quelle est la place de la dimension écologique dans le développement des jardins de poche à Lausanne ?

L'hypothèse émise avance l'existence d'un décalage entre les objectifs et les motivations des pouvoirs publics, ces dernières portant principalement sur la dimension écologique ou biodiversitaire des jardins de poche, et les motivations habitantes qui elles seraient davantage axées sur la dimension

sociale de cette nature (entretien exploratoire avec Pascale Aubert le 24/09/2020 ; Renevey, 2017 ; Municipalité de Lausanne, 2018b).

Concernant la pertinence de cette recherche, Pourias, Aubry & Duchemin (2015) mentionnent que des études récentes mettent en avant un manque de connaissances au sujet des motivations individuelles des jardiniers urbains (Pourias, Aubry & Duchemin, 2015, p. 2). De plus, Nédelec (2017) évoque que les motivations habitantes sont un sujet d'étude d'importance, se situant : « *Au premier rang des pistes de recherche à creuser* » (p. 13). En considérant cela, l'étude explorera l'hypothèse du décalage susmentionné en interrogeant les motivations habitantes et celles de la Ville pour la mise en œuvre des jardins de poche à Lausanne.

2.2 Questions de recherche secondaires

Des questions de recherche secondaires, au nombre de trois, ont pour but de définir l'objet des jardins de poche et son émergence à travers les politiques publiques communales. Les connaissances acquises placent l'objet dans son contexte et complètent l'axe de recherche principal sur les motivations habitantes et institutionnelles.

- 1) Comment la pratique du jardinage de rue s'est-elle développée à Lausanne ?
- 2) Comment s'articulent, entre les habitants et la Ville, les dispositifs autorisant et facilitant la création et la gestion des jardins de poche ?
- 3) Comment se présentent les jardins de poche à Lausanne ?

3. Méthodes

Les données analysées et contextualisées sur l'étude de cas de Lausanne proviennent de plusieurs sources : documents politiques et communications produites par la Ville (dont site internet) ; échanges écrits avec la personne en charge des jardins de poche au SPADOM ; observations terrain (photos et notes) ; observation participante ; questionnaire pré-entretien portant sur le participant et son jardin de poche ; entretiens semi-directifs avec 16 habitants-jardiniers, 1 personne du comité d'association de quartier Envie Montchoisi, 3 représentants du SPADOM et 1 consultante privée qui a accompagné l'administration lausannoise dans la formalisation des jardins de poche. Cette partie explique le choix des méthodes.

3.1 Entretiens semi-directifs

Avant d'aborder l'obtention des sources et l'organisation des entretiens, il est pertinent de détailler de manière générale la méthodologie propre aux entretiens semi-directifs. Pour cela, le chapitre d'ouvrage écrit par Savoie-Zajc (2010) sur « l'entrevue semi-dirigée » a servi de référence. En général, cette méthodologie permet de répertorier les perspectives individuelles se rapportant à l'étude d'un phénomène afin d'enrichir la compréhension de celui-ci à travers « *le point de vue et [le] sens que les acteurs sociaux donnent à leur réalité* » (Savoie-Zajc, 2010, p. 337). Ainsi, un bon sens de l'écoute est d'importance primordiale pour cette méthode. L'idée principale est que « *l'interviewée s'exprime davantage et plus longuement que le chercheur ; ce dernier manifeste aussi plus de curiosité que dans une situation de conversation « normale », encourageant la répétition, l'explication, la description détaillée* » (Savoie-Zajc, 2010, p. 344). Les participants sont choisis selon l'expertise qu'ils ont de l'objet d'étude et leur souhait de participer à l'étude.

En dehors de ces deux points, demeure aussi la question du nombre d'entretiens. Le chercheur peut définir au préalable l'objectif d'un nombre

d'entretiens à réaliser ou chercher à atteindre la « saturation théorique » (p. 349) dans le sens où les nouvelles données collectées par des entrevues additionnelles ne permettent pas de mieux comprendre le phénomène étudié. Toutefois, il n'est pas toujours évident de repérer quand cette saturation a été atteinte. Selon Savoie-Zajc (2010), une règle intermédiaire peut aider le chercheur : elle permet à celui-ci de fixer l'objectif d'un nombre initial d'entretiens à réaliser et de modifier ce nombre (l'augmenter ou le réduire) selon l'avancée de la recherche et le degré de saturation atteint (pour cette étude, la méthode employée est expliquée au point 3.4). Après le choix des participants, place aux lieux. Ils sont choisis selon leurs qualités (principalement pour la qualité sonore et le confort des personnes) et ce choix peut être laissé à la convenance du participant.

Ensuite, la conduite de l'entrevue est structurée grâce à un « guide » (ou une « grille d'entretien »), conçu préalablement autour de thèmes et de sous-thèmes. Ces thématiques s'expriment par des questions ouvertes et non fermées, elles-mêmes basées sur le cadre théorique de la recherche et les questions de recherche. La flexibilité de la méthode semi-structurée permet à l'enquêteur de poser des questions en dehors du guide d'entretien, celles-ci visant à faire préciser ou développer les propos de l'interviewé. Avant la conduite de l'entretien, il convient de rappeler les principes suivants aux participants : les participants peuvent à tout moment arrêter l'entretien, retirer leur témoignage et les données récoltées seront présentées de manière anonyme (Ex : entretien 1, etc.). Si l'entretien est enregistré, il est nécessaire de demander le consentement de la personne (oral ou avec une fiche écrite si cela est jugé nécessaire).

Cette sous-partie s'achève sur quelques détails concernant la méthode de retranscription. Savoie-Zajc conseille la retranscription « *verbatim* » (p. 355) de l'entrevue afin de garder l'ensemble des propos du participant. Toutefois, cette méthode étant chronophage, il est également possible d'effectuer une : « *retranscription partielle lors de laquelle il [le chercheur] va épurer le texte des redondances, éliminer les digressions ou les parties qui n'ont pas de rattachement évident avec la recherche.* » (Savoie-Zajc, 2010, p. 356). La partie suivante explique les démarches exploratoires dont : la conception du

sujet d'étude, l'acquisition de certaines sources papier et la prise de contact avec les habitants-jardiniers.

3.2 Démarches exploratoires

Initialement, un entretien exploratoire a été réalisé le 24/09/2020 avec Mme Pascale Aubert, déléguée à la nature pour le SPADOM. C'est principalement cet entretien qui a permis d'orienter l'étude sur le sujet des jardins de poche. Grâce à cet échange, enregistré et retranscrit partiellement pour la partie sur les jardins de poche, de précieuses informations pour le commencement de l'étude ont pu être obtenues ainsi qu'un document de communication du SPADOM sur le réseau écologique urbain lausannois (Renevey, 2017). Par la suite, Pascale Aubert m'a mis en contact par courriel avec Mme Myriam Charollais qui s'occupe de la thématique des jardins de poche pour le SPADOM. Lors d'un entretien téléphonique exploratoire avec cette personne au début du mois de mars 2021 (enregistré et retranscrit), j'ai pu en apprendre davantage sur l'histoire des projets et du permis de végétaliser, le processus de conception entre la Ville et les habitants et les principaux documents politiques à consulter : rapports-préavis concept directeur nature en ville et agriculture urbaine. Une copie numérique des deux rapports-préavis a été acquise via le site internet de la Ville de Lausanne.

Les sources nécessaires à mon projet étant considérées par la Ville comme sensibles (données sur les projets et les habitants, dont les contacts pour échanger avec ces derniers), il a été nécessaire de transmettre préalablement par mail mes questions à Myriam Charollais afin qu'elle puisse vérifier en interne si les données pouvaient être communiquées. Un retour a par la suite été transmis par courriel avec en pièce jointe les versions numériques des conventions collectives et individuelles pour la création d'un jardin de poche et l'ancienne convention utilisée préalablement au permis de végétaliser (cf. bibliographie, respectivement Ville de Lausanne s.d.d ; s.d.e ; s.d.b). Les conventions pour le permis de végétaliser structurent le processus entre la Ville et le ou les habitants qui demandent un jardin de

poche. En dehors des provenances mentionnées ci-dessus, les autres documents produits par les pouvoirs publics lausannois ont été obtenus par des recherches sur le site internet de la Ville de Lausanne. Afin de rentrer en contact avec les personnes souhaitant participer à mon étude, un message a été transmis par mail à Myriam Charollais afin que le SPADOM puisse le diffuser à la liste mail des jardiniers de poche (terme utilisé par la Ville pour désigner les habitants ayant conçu et s'occupant d'un jardin de poche). Ce message a été transmis le 20/04/2021. Un total de 22 réponses ont été réceptionnées entre le 20/04/2021 et le 17/05/2021. Il a été jugé nécessaire de contacter les habitants-jardiniers suffisamment en amont (avant la grille d'entretien finalisée) afin de prévoir, si nécessaire, un laps de temps assez long pour la réception des réponses. La partie suivante aborde la conception des deux outils de recherche employés lors des entretiens.

3.3 Questionnaire pré-entretien et grille d'entretien

Pour les habitants-jardiniers, le questionnaire pré-entretien et les questions de la grille (cf. Annexe 1 et 2) ont été conçues selon le cadre théorique et les questions de recherche. De plus, la revue de la littérature et l'analyse des documents politiques et de communication de la Ville y ont également contribué.

Un questionnaire pré-entretien a été rempli avec les participants afin de répertorier des données descriptives sur la démographie des participants et les projets de jardins de poche étudiés. Ces données (présentées dans la partie 4.4.2) servent à contextualiser les résultats de l'étude. Cependant, les données ne sont pas représentatives pour l'ensemble des jardiniers et jardins de poche à Lausanne mais correspondent uniquement à ce qui a été observé par rapport au groupe d'étude. L'ajout de ce genre de données contextuelles est recommandé par Savoie-Zajc (2010) pour aider à la transférabilité de la recherche. Les questions démographiques portent sur quatre variables : la catégorie d'âge ; le genre ; la catégorie socio-professionnelle et le niveau de formation.

Pour les questions sur les projets, elles ont interrogé six variables : l'année de conception du projet ; le type de convention individuelle ou collective ; le lien avec une association ou non ; le type d'autorisation ; la distance entre le logement et le jardin et la surface approximative occupée. Ces données servent à décrire de manière générale la population interrogée et les types de projets étudiés. La table avec les données concernant les participants et les jardins de poche est présente en annexe (Annexe 4).

Les questions de la grille ont été basées sur quatre thématiques : motivations générales, motivations sociales, motivations environnementales/écologiques et questions additionnelles. Plus précisément, les questions de ces quatre parties interrogent principalement l'histoire personnelle autour de la conception du projet, le choix du lieu, les fonctions du jardin de poche pour la personne, les pratiques jardinières, sociales et environnementales des participants, le lien entre l'habitant et la Ville, les difficultés rencontrées et ce que la personne souhaiterait améliorer dans le processus. Dans l'ensemble, les temporalités questionnent différentes phases du projet : conception, réalisation et entretien.

Pour les grilles de questions relatives aux entretiens semi-directifs avec les représentants du SPADOM, quatre thématiques ont été omniprésentes : les origines de la politique du permis de végétaliser ; les motivations de la Ville ; la gestion en interne des projets et une section de questions diverses (difficultés, évolutions prévues, questions spécifiques en lien avec la personne interviewée). En outre, des questions supplémentaires ont été posées pour éclairer certains éléments vus dans la littérature. L'organisation et la conduite des entretiens est détaillée dans la partie suivante.

3.4 Conduite des entretiens et observations terrain

Une fois la conception du sondage pré-entretien et de la grille d'entretien achevée, il a été décidé que la manière la plus simple d'organiser les entretiens serait de réaliser un calendrier en ligne où chaque participant puisse choisir la date et l'heure idéale pour réaliser l'entretien. Le choix s'est

porté sur un calendrier Doodle (doodle.com) avec des créneaux de disponibilité mis en place sur l'intégralité du mois de juin 2021. Un mail a ensuite été transmis aux habitants-jardiniers en expliquant le fonctionnement des entretiens (enregistrement, etc.) et en leur demandant de choisir le créneau horaire et le lieu qui conviendrait le mieux. En suivant l'ordre des réponses réceptionnées, des échanges ont eu lieu par mail avec chaque participant afin d'organiser les rendez-vous.

Ensuite, un total de 16 entretiens ont été conduits à différents lieux dans la Ville de Lausanne du 1^{er} au 29 juin 2021. Ils ont duré entre 15 et 68 minutes, avec une moyenne de 48 minutes. Deux entretiens ont été conduits avec des binômes qui ont conçu ou s'occupent ensemble d'un jardin de poche. Certains entretiens ont eu lieu au pied du jardin de poche (selon les conditions sonores pour l'enregistrement) et d'autres dans un autre lieu à proximité de ce dernier. Une visite du jardin a eu lieu avec chaque participant, en général après l'entretien, mais parfois avant lorsque la situation s'est présentée ainsi. Malheureusement, un des enregistrements n'a été réalisé que partiellement, l'appareil d'enregistrement ayant été mis en pause par mégarde. Les données récoltées ont toutefois été utilisées pour l'analyse finale. Entre les mois de juin et juillet, l'ensemble des enregistrements habitants ont été retranscrits de manière « partielle » (voir Annexe 5 pour un exemple de retranscription) afin de conserver au mieux les propos de l'interviewé sans prendre en compte des éléments jugés non utiles à la recherche (Savoie-Zajc, 2010, p. 356). Les retranscriptions ont été anonymisées avec en titre entretien 1, entretien 2, etc.

En ce qui concerne le degré de saturation théorique atteint, il n'a pas été facile de l'évaluer. Effectivement, il semblerait que les motivations habitantes pour la création des jardins de poche puissent être différentes pour chaque habitant-jardinier (entretien exploratoire avec Myriam Charollais le 01/03/2021). Toutefois, deux éléments ont été pris en compte. En premier, pour la quantité, il avait été décidé initialement qu'un nombre entre 15 et 20 entretiens seraient réalisés avec les habitants. Cet objectif a été atteint (16 entretiens) avec uniquement la participation des habitants au calendrier en ligne. Il n'a pas été nécessaire de relancer d'autres habitants-jardiniers. En

second, la qualité des données récoltées a été jugée selon plusieurs critères : la diversité des données concernant les motivations, la diversité des participants rencontrés et les différents types de jardins de poche observés. Également, des photos terrain et des notes ont été prises lors des entretiens. Une grille de terrain a été élaborée pour répertorier la localisation, la morphologie, la superficie approximative, et les numéros des photos correspondantes. En outre, des photos et notes de terrain additionnelles ont été réalisées à plusieurs reprises au cours de l'année 2021 (janvier, mai et août). Les observations du milieu urbain, répertoriées grâce aux notes et photos, sont essentielles pour décrire les jardins de poche à Lausanne.

Les projets observés ont leurs spécificités propres, que ce soit les formes conçues, leur superficie, les espèces cultivées, etc. Toutefois, une typologie générale a été établie afin de les regrouper en quatre catégories : pieds d'arbres, bacs, jardins en pleine terre et jardins atypiques (cf. partie 4.3 des résultats). Le jardin de l'entretien n°6 est indiqué comme un « jardin de rue sans convention » dans la typologie car la personne a reçu une autorisation verbale pour s'occuper de cet espace mais n'a pas signé une convention de permis de végétaliser pour un jardin de poche. De plus, lors des entretiens, les participants ont parfois présenté plusieurs jardins de poche, d'où certains exemples dans la typologie qui portent le même nom (ex : « Jardin de poche de l'entretien n°12 »). À noter que Les jardins de poche des entretiens ne sont pas tous illustrés car certaines formes se répètent, notamment pour les bacs et les pieds d'arbres. De plus, il n'a pas été possible de photographier le jardin de l'entretien n°13 car la participante n'avait pas encore pu réaliser son projet au moment de l'interview. Quelques autres exemples de jardins de poche ont été rencontrés spontanément sur le terrain, ils sont désignés par l'appellation « jardin A., B., C., etc. ».

Ayant appris via le site internet de la Ville qu'une visite des jardins de poche était organisée par le SPADOM le 29 août 2021, il a été décidé de participer à cette sortie afin d'effectuer une observation participante et de pouvoir échanger en personne avec les représentants du SPADOM qui seraient présents. Cette sortie a permis la rencontre de M. Etienne Balestra, chef de service du SPADOM, qui a accepté de participer à un entretien et m'a

également conseillé d'échanger avec M. Yves Aellen qui est le chef de l'unité Parcs du SPADOM. Afin d'éclairer certains éléments, deux entretiens semi-directifs supplémentaires ont été réalisés au mois de septembre. En premier, avec une personne du comité de l'association de quartier EnVie Montchoisi afin de mieux comprendre le fonctionnement du permis de végétaliser au sein d'une association de quartier. En second, avec Mme Hélène Monod Gaillard, consultante privée du bureau « Graines d'idées », qui a soutenu la Ville dans l'élaboration de sa politique des jardins de poche. Enfin, l'organisation et la conduite des entretiens semi-directifs avec les représentants du SPADOM. Au cours du mois d'octobre, trois entretiens ont été réalisés avec des représentants du SPADOM qui occupent différentes responsabilités au sein du service. Ils ont duré entre 17 minutes et une heure. Ces entretiens ont également été retranscrits de manière « partielle ». Mme Natacha Litzistorf (conseillère municipale - directrice du Logement, de l'environnement et de l'architecture de la Ville de Lausanne) a été contactée au mois d'octobre afin d'organiser un entretien, or les dates proposées étant toutes pour l'année 2022, cette idée a été abandonnée. Les détails sur les entretiens et les personnes interviewées sont répertoriés dans le tableau de la page suivante (Figure 4).

Nom des participants	Rôle en rapport avec l'étude	Détails sur l'entretien
Pascale Aubert	Déléguée à la nature, SPADOM	Entretien exploratoire en présentiel de 52 minutes le 24/09/2020
Membre (anonyme) du comité d'association Envie Montchoisi	Membre du comité de l'association de quartier Envie Montchoisi (dont plusieurs habitants-jardiniers membres ont été interviewés)	Entretien en présentiel de 41 minutes le 21/09/2021.
Hélène Monod Gaillard	Consultante du bureau « Graines d'idées » mandatée par la Ville pour assister le SPADOM	Entretien en vidéoconférence de 21 minutes le 27/09/2021.
Myriam Charollais	Conseillère nature, SPADOM	Entretien exploratoire par téléphone de 27 minutes le 01/03/2021. Entretien en présentiel d'une heure le 01/10/2021.
Yves Aellen	Chef de l'unité parcs, SPADOM	Entretien téléphonique de 42 minutes le 06/10/2021.
Etienne Balestra	Chef de service, SPADOM	Entretien en vidéoconférence de 17 minutes le 14/10/2021.

Figure 4 : Les personnes interviewées en dehors des habitants-jardiniers.

Le logiciel de transcription « Express Scribe » de l'entreprise NCH software a été utilisé afin de faciliter le travail de retranscription pour l'ensemble des enregistrements (habitants et SPADOM). En outre, un essai a été effectué pour réaliser un questionnaire en ligne (basé sur celui utilisé lors des

entretiens avec les habitants) afin de récolter davantage de données au sujet du profil des habitants jardiniers et de leurs projets. Diffusé par la Ville mi-septembre 2021, ce questionnaire a reçu 20 réponses. Il a été décidé de ne pas retenir les données collectées dans le travail d'analyse finale, car elles n'ont pas été jugées pertinentes pour le type d'étude conçue. L'idée initiale pour le sondage en ligne était d'élaborer un portrait plus complet des habitants-jardiniers et des projets conçus afin de mieux préciser la définition des jardins de poche lausannois selon des données qualitatives et quantitatives. Cependant, l'étude ayant été conçue pour traiter des données qualitatives centrées sur la question des motivations des acteurs, le questionnaire a finalement été jugé superflu et peu pertinent à l'étude conçue.

3.5 Méthodes pour l'analyse des données

En premier, une analyse documentaire a été réalisée sur le corpus de sources produites par la Ville de Lausanne. La méthodologie mobilisée provient d'un cours donné à l'Université de Lausanne sur l'analyse documentaire (Ferrari & Guerrin, 2017a). Avant toute chose, les documents ont été indexés en quatre catégories selon le type : rapports-préavis ; jardins de poche ; communications personnelles avec le SPADOM ; autres. Ensuite, le travail d'analyse a débuté avec une première lecture et un classement des documents dans un tableau de fichier texte avec comme catégories : le numéro du document ; l'auteur et la date ; le type et le nombre de pages ; comment il a été obtenu et l'objectif du document. Puis, en dessous du tableau servant d'index, un canevas d'analyse a été conçu avec quatre colonnes : le numéro de document ; l'analyse selon la problématique et les questions de recherche ; les citations utiles ; les nouveautés apportées et les autres commentaires.

En second, l'analyse des données issues de la retranscription des entretiens. Les références méthodologiques utilisées ici proviennent d'un manuel traitant du codage des données qualitatives (Adu, 2019) mais également

d'un cours donné à l'Université de Lausanne sur l'analyse des données qualitatives (Ferrari & Guerrin, 2017b). Les données des entretiens avec les représentants du SPADOM ont été analysées dans un premier temps (groupe 1) et celles des entretiens avec les habitants dans un second temps (groupe 2). Le développement méthodologique suivant est valable pour ces deux groupes. Initialement, une familiarisation avec les données s'est faite par la relecture attentive de l'ensemble des retranscriptions appartenant à chaque groupe. Puis une analyse thématique a été conduite avec l'aide du logiciel libre « QDA Miner Lite » (proposé par Adu, 2019). La méthode utilisée pour l'analyse thématique est résumée ci-dessous en trois points.

1. L'identification des « indicateurs empiriques » (Adu, 2019, p.27). Il s'agit des ensembles de données textuelles signifiantes par rapport au cadre théorique. Ils peuvent être explicites, en se rapportant directement à la problématique, ou implicites dans le cas où le sens est sujet à l'interprétation du chercheur selon le cadre théorique proposé et les questions de recherche.
2. Le codage des indicateurs empiriques. Pour cela, un code (sorte d'étiquetage) a été attribué aux ensembles textuels signifiants. Les codes utilisés pour cette étape sont des expressions courtes (maximum 5 - 6 mots) ou des mots uniques employés pour décrire le sens des données. Ils ont été choisis par le chercheur, mais aussi de manière « In Vivo » (Adu, p. 32) en reprenant certains propos des participants. Des notes (ou mémos) ont parfois été rédigées concernant l'identification des thèmes et pourquoi ces derniers ont été nommés ainsi.
3. Le classement des codes en catégories ou thèmes. Ces catégories ont en partie été conçues avec le cadre théorique (dimension écologique, dimension sociale, etc.) et les questions de recherche, mais aussi selon le sens exprimé par les données (pour les nouvelles catégories). Le logiciel dispose ensuite d'une fonction tableau permettant la visualisation : des codes, du texte codé et de quel entretien ils

proviennent. Les éléments du tableau ont ensuite été repris afin de rédiger l'analyse selon les catégories identifiées. Ce processus est itératif, car les codes et catégories ont parfois été retravaillés lors des réflexions afin de classer les codes résiduels jugés utiles ou pour remettre en question certains codes.

Concernant la partie discussion, un tableau (cf. Figure 28) a été élaboré grâce au codage des entretiens avec les habitants-jardiniers afin d'essayer de hiérarchiser les motivations habitantes avec l'aide de deux variables. La première (colonne au milieu du tableau), répertorie combien de fois des propos se rapportant à la motivation en question ont été mentionnés à travers l'ensemble des entretiens. La seconde (colonne à droite du tableau), indique le nombre de participants sur le total interrogé ($x/16$) qui ont évoqué au moins une fois des propos portant sur la motivation en question (donc combien de participants ont évoqué cette motivation dans leur discours). Il s'agit de la variable la plus utile pour hiérarchiser les motivations. Avec ces critères, les motivations habitantes pour le groupe interrogé sont classées de 1-5.

La méthodologie choisie comporte ses forces et ses faiblesses. En rapport avec cette étude, elle permet d'identifier de manière précise les thématiques illustrant les motivations des acteurs. Toutefois, elle n'apporte pas de données représentatives pour l'ensemble des habitants-jardiniers à Lausanne. Pour la compléter et viser la représentativité, une étude de nature quantitative pourrait être envisagée avec une collecte de données par questionnaire.

La partie suivante traite des résultats de l'étude qui a été réalisée.

4. Résultats

Cette partie aborde en premier lieu les éléments de réponse aux questions de recherche secondaires (cf. partie 2.2).

La partie 4.1 traite du contexte de développement des jardins de poche avec les origines, l'institutionnalisation de la pratique du jardinage urbain par la Ville, le lien entre les politiques des réseaux écologiques en milieu urbain (échelle fédérale et communale pour Lausanne) et la végétalisation participative. Elle s'achève par la définition du concept des jardins de poche. Ensuite, la partie 4.2 détaille le fonctionnement des dispositifs qui autorisent la création des jardins de poche (anciennement, il s'agissait de l'autorisation d'entretien de l'espace public ; actuellement, il s'agit du permis de végétaliser) et ceux qui soutiennent leur mise en place (concours nature en ville, budget participatif et plateforme en ligne Lausanne Participe). Puis, la partie 4.3 illustre les formes associées aux jardins de poche à Lausanne. En second lieu, le questionnement central de l'étude est traité à la partie 4.4. Pour résumer, l'analyse des motivations de la Ville (partie 4.4.1) a fait ressortir quatre thématiques et cinq thématiques émergées de l'analyse des motivations habitantes (partie 4.4.2).

4.1 Développement du jardinage de rue à Lausanne et définition du concept des jardins de poche

4.1.1 Origines de la pratique et les débuts de son institutionnalisation

Les jardins de poche à Lausanne trouvent leurs origines dans une pratique informelle. Les premiers éléments rencontrés évoquent l'histoire de deux personnes âgées fleurissant des pieds d'arbres sur l'avenue Louis-Ruchonnet et l'avenue de la Gare, avec des graines de roses trémières en provenance de leur jardin (entretien avec Etienne Balestra le 14/10/2021).

L'observation de cette pratique par les pouvoirs publics aurait inspiré la mise en place d'une politique permettant à la population de cultiver des espaces publics (entretien avec Etienne Balestra le 14/10/2021).

Début 2012, un projet pilote a été conçu pour l'entretien collectif de 5 pieds d'arbres sur l'avenue Vinet par un groupe d'habitants faisant partie de l'association « Collectif Vinet-Beaulieu » (Collectif Vinet-Beaulieu, s.d. ; Municipalité de Lausanne, 2012, p. 5). Basée sur les résultats de ce projet, une action pilote nommée « donner de la vie à mon quartier » a été proposée dans le rapport-préavis 2012/11. Celle-ci visait à établir une convention ou un « contrat d'entretien » (les règles et responsabilités de gestion) qui autorisait « *des écoles et associations de quartier de s'occuper de l'entretien et du fleurissement de certaines parcelles sur le territoire communal (pieds d'arbres, plates-bandes, jardins potagers).* » (Municipalité de Lausanne, 2012, p. 25).

D'autres espaces ont été proposés en dehors des pieds d'arbres du projet pilote, car ces derniers ne permettaient pas de répondre au désir habitant de cultiver des espèces comestibles ; la culture de plantes comestibles étant déconseillée sur ces espaces pour des questions d'hygiène (entretien avec Etienne Balestra le 14/10/2021). À noter que cette action n'était originellement pas ouverte à tous les acteurs privés, mais réservée aux collectifs, écoles ou associations (Municipalité de Lausanne, 2012). En analysant les documents politiques de la Ville et les entretiens avec les représentants du SPADOM, deux motivations générales de la Ville pour le développement d'une politique de jardinage de rue ont pu être identifiées.

D'une part, pour la Ville, il s'agissait de répondre avec un autre outil à la demande citoyenne pour des espaces dédiés au jardinage (Municipalité de Lausanne, 2012 ; entretien avec Etienne Balestra le 14/10/2021). En effet, le nombre de places disponibles dans les plantages et jardins familiaux a été jugé insuffisant et ces espaces ne permettaient pas de répondre à toutes les attentes habitantes : « *la Municipalité a identifié le fait que la population voulait encore plus d'espaces pour cultiver, raison pour laquelle on a fait l'approbation de ces jardins de poche.* » (entretien avec Etienne Balestra le 14/10/2021). Pour préciser, les plantages sont des sortes de jardins partagés

conçus par la Ville de Lausanne dans lesquels les habitants d'un quartier peuvent louer une parcelle en payant une somme annuelle modeste. Également, d'autres limites font que la demande habitante ne peut pas toujours être satisfaite avec les plantages : ils ne sont pas présents dans tous les quartiers, l'accès à une parcelle est réservé aux personnes résidant dans un rayon de cinq minutes à pied et les listes d'attente sont souvent saturées (entretien avec Myriam Charollais le 01/10/2021 ; entretien avec Etienne Balestra le 14/10/2021). En outre, la création d'un nouveau plantage peut être complexe, car cela nécessite un travail de planification et de réalisation assez long, mais surtout de disposer d'une parcelle du domaine public avec une superficie suffisante (entretien avec Etienne Balestra le 14/10/2021). Ainsi, l'outil des jardins de poche permet de fournir une réponse rapide, voire compensatoire, aux attentes habitantes pour des espaces cultivables qui sont situés à proximité de leur lieu de résidence : « *c'est très intéressant de pouvoir offrir aux gens ce qu'ils demandent, rapidement et à proximité immédiate de chez eux* » (entretien avec Etienne Balestra le 14/10/2021). Par exemple, ce fut le cas pour la participante à l'entretien n°10. Le caractère de la proximité est très important pour les jardins de poche. En effet, un espace de culture de proximité (comparé à un espace plus éloigné) permettrait de favoriser l'engagement habitant et de limiter le découragement : « *C'est sûr que si on disait aux gens : " vous pouvez avoir accès à un jardin à l'autre bout de la ville ", ça ne va pas leur plaire non plus* » (entretien M. Balestra le 14/10/2021).

D'autre part, il y avait aussi la volonté de la Ville d'inciter et de promouvoir auprès de la population la pratique du jardinage de rue (cultiver les espaces publics). Par rapport à la politique de la Ville, il s'agit d'un axe stratégique du concept directeur nature en ville : « *promouvoir de manière proactive l'appropriation de terrains publics et d'espaces verts résiduels pour leur aménagement et leur entretien par des tiers* » (Municipalité de Lausanne, 2018b, p. 21). Récemment, la promotion des jardins de poche a été réalisée grâce à plusieurs moyens : les réseaux sociaux (Ville de Lausanne, 2020a, 7 juillet ; 2020b, 7 juillet), la presse (Antonoff, 2021) et les communiqués officiels adressés aux habitants (Municipalité de Lausanne, 2020). En effet,

Le SPADOM ne pourrait pas réaliser et maintenir autant de projets de végétalisation diversifiés que ce qui a été fait par les habitants avec les jardins de poche : « *avoir une participation citoyenne, c'est extrêmement bienvenu, finalement, c'est un gage de durabilité aussi, car ce sont des choses qu'on ne pourrait pas entretenir nous, on est calibrés pour entretenir les espaces qu'on a sous gestion, mais on ne pourrait pas entretenir tous ces jardins donc la participation citoyenne est extrêmement bienvenue* » (entretien avec Etienne Balestra le 14/10/2021). Dans l'ensemble, il s'agit d'associer la main d'œuvre habitante au travail déjà effectué par le SPADOM : « *on s'associe finalement les bras des habitants* ». (entretien avec Myriam Charollais le 01/10/2021).

Les deux motivations publiques détaillées précédemment (pour rappel : répondre à la demande habitante pour des espaces cultivables de proximité et promouvoir la pratique du jardinage dans l'espace public) répondent à l'intérêt de la Ville de mobiliser les connaissances habitantes sur leur lieu de vie et le *sense of place (l'habiter)*, ce dernier se rapportant aux liens subjectifs et affectifs entre les habitants et leur lieu de vie. Ces connaissances et liens peuvent être un levier afin que les habitants conçoivent des actions qui répondent aux besoins de leur quartier : « *c'est intéressant d'avoir des habitants qui prennent soin de leur environnement proche, qui changent leur regard, qui ont d'autres projets, d'autres idées pour leur quartier, pour la nature en ville en général, grâce à ce jardin de poche* » (entretien avec Myriam Charollais le 01/10/2021). La demande habitante, traduite en une participation citoyenne, serait un outil dont peut bénéficier le SPADOM, la population lausannoise et le vivant non-humain en général.

En outre, les intérêts écologiques des jardins de poche sont soulignés dans les documents politiques portés par la Ville. Ils concernent principalement la sensibilisation et l'enseignement de la pratique du jardinage écologique auprès des habitants : « *sensibiliser et former les partenaires à la gestion écologique des espaces verts et jardins* » (Municipalité de Lausanne, 2012, p. 25). Plus généralement, pour l'ensemble des aménagements verts participatifs (jardins partagés, plantages, potagers de quartier, etc.), la Ville les considère comme : « *particulièrement*

[idéales] pour la mise en place de réseaux écologiques au niveau local. » (Municipalité de Lausanne, 2012, p. 17). Afin de développer ce point, la partie suivante résume certaines références traitant du développement des réseaux écologiques en milieu urbain et la place accordée à la végétalisation participative dans cette thématique.

4.1.2 Politique du réseau écologique urbain et la place du jardinage de rue

Dès l'an 2000, l'Office Fédéral de l'Environnement des Forêts et du Paysage (OFEFP, ancien nom de l'OFEV) publie à l'échelle nationale un « guide pour la création de réseaux écologiques ». Celui-ci inclue des préconisations pour la participation de la population à promouvoir la nature en milieu urbain, et ce, à travers des actions comme les concours ou prix verts et le parrainage d'arbres avec le soutien des services communaux (Ritter et al., 2000). Cependant, c'est en 2012 qu'apparaît le document clé structurant le développement des réseaux écologiques à l'échelle nationale : la « stratégie biodiversité Suisse » (OFEV, 2012). Cette stratégie intègre l'espace urbain et la biodiversité urbaine dans son concept d'infrastructure écologique nationale, elle-même constituée de deux objets : les aires protégées et les aires de mise en réseau (OFEV, 2012, p.58). En effet, cette politique explique que : « *la biodiversité connaît un développement tel dans l'espace urbain que ce dernier contribue à la mise en réseau des milieux naturels...* » (OFEV, 2012, p.66). Cela explique l'importance accordée par les pouvoirs publics d'intégrer cette thématique aux politiques territoriales, et ce, à plusieurs échelles géographiques.

Attesté par le rapport-préavis 2005/53, la volonté de mettre en place et de développer les réseaux écologiques est présente depuis de nombreuses années dans les politiques publiques lausannoises (Municipalité de Lausanne, 2005). Effectivement, ce préavis évoquait déjà l'enjeu de « *mettre en réseau des espaces verts afin de garantir le déplacement de la faune et de favoriser la biodiversité* » (Municipalité de Lausanne, 2005, p. 21). Entre

2012 et 2016, la Ville conduit l'étude : « *des composantes biologiques de réseau vert de Lausanne et de l'Ouest lausannois en collaboration avec le Schéma directeur de l'Ouest lausannois (SDOL)* » (Municipalité de Lausanne, 2016). Au cours de cette même période, des mesures visant à mettre en œuvre et à accroître le réseau écologique lausannois et les sous réseaux ont fait partie des actions « nature » réalisées par la Ville (Municipalité de Lausanne, 2016).

Suite à cela, un guide des recommandations en faveur du réseau écologique urbain est rédigé en 2017 par la Ville et le SDOL (Renevey, 2017). Celui-ci s'adresse principalement à des acteurs privés (associations, habitants, écoles, entreprises, régies immobilières...) avec des mesures qui les encouragent à contribuer au réseau écologique par des actions de soutien. Parmi les actions évoquées, les habitants sont directement sollicités pour végétaliser la ville afin de participer : « *à l'amélioration du réseau écologique [grâce à des] Petits relais, mini-habitats, chaque contribution, aussi modeste soit-elle, facilitera le déplacement des espèces et améliorera le réseau dans sa globalité* » (Renevey, 2017, p. 17). Les actions de jardinage urbain promues concernent le domaine public et le domaine privé (Renevey, 2017, p. 7). En lien avec les préconisations du guide de l'OFEFP publié en 2000, il est mentionné que les services de la ville proposent leur soutien aux habitants avec « *des conseils voire un coup de main pour la mise en œuvre de votre projet* » (Renevey, 2017, p. 42). Une sorte de partenariat est mis en place entre plusieurs acteurs : les actions de soutien au réseau écologique sont recommandées par la Ville, les citoyens sont invités à les réaliser, et ce, avec l'aide des services techniques communaux.

À ce jour, le concept des jardins de poche s'intègre dans les documents politiques récents traitant du réseau écologique urbain. C'est le cas pour le Plan Directeur communal (PDcom) de la Ville de Lausanne, adopté par le conseil communal en mars 2021 (Ville de Lausanne, 2021a). La section « *Mettre en réseau le territoire par le renforcement des composantes naturelles, paysagères et agricoles* », intègre les jardins de poche parmi les composantes vertes de l'armature verte et bleue (Ville de Lausanne, 2021a, p.114). En somme, les jardins de poche et plus globalement la pratique du

jardinage urbain sont reconnus par la Ville comme des outils contribuant au développement du réseau écologique. La partie suivante permet d'illustrer le développement du concept des jardins de poche par la Ville de Lausanne.

4.1.3 Développement du concept des jardins de poche par la Ville de Lausanne

Revenons sur le développement de la pratique du jardinage de rue à Lausanne. Les résultats positifs obtenus à travers l'action pilote « donner de la vie à mon quartier » du rapport-préavis 2012/11 ont favorisé l'institutionnalisation du jardinage de rue à Lausanne (Municipalité de Lausanne, 2012 ; Municipalité de Lausanne, 2016). Le rapport-préavis 2016/27 fait état des réalisations conçues par les acteurs privés entre mars 2012 et mars 2016 : « *(projets développés par des associations (13 projets liés à des conventions) ou par des écoles (7 projets)) d'environ 2'000 m² d'espaces verts publics sous forme de potagers, de carrés potagers, de jardins de poche ou de fleurrissements aux pieds des arbres.* » (Municipalité de Lausanne, 2016, p. 8).

Autre mesure incitative, le rapport-préavis de 2016 a instauré un concours « nature en ville » (première édition réalisée en 2017) inspiré du modèle genevois et conçu selon la Ville pour « *initier de nouvelles actions citoyennes et participatives, favorables à la nature, à la biodiversité et au bien-être des habitants dans l'espace urbain* » (Municipalité de Lausanne, 2016, p.13). En guise d'exemple, le deuxième projet lauréat de ce concours (daté de 2018) est détaillé dans la partie suivante traitant des dispositifs facilitant la mise en œuvre des jardins de poche (4.2). La création de ce concours répond aussi aux préconisations du guide de l'OFEFP qui ont été mentionnées précédemment par rapport au développement des actions citoyennes favorables à la nature en ville (Ritter et al., 2000). En dehors des références préalablement citées, l'intention de la Ville de promouvoir le jardinage de rue est principalement formulée dans deux documents clés datant de 2018.

En premier, le rapport-préavis 2018/09 « politique agricole urbaine » qui a été publié en mars 2018. Ce document fait ressortir la volonté de la Ville de mettre en place un « permis de végétaliser » pour favoriser l'appropriation de l'espace public par la population à travers la pratique du jardinage (Municipalité de Lausanne, 2018a). Ce permis a fait évoluer les « contrats d'entretien » du rapport-préavis 2012/11 à travers une nouvelle labellisation, un affinage des enjeux et une nouvelle conception pour la mise en œuvre et la gestion des projets. Avec la politique agricole urbaine, les espaces végétalisés à vocation alimentaire conçus à travers le permis de végétaliser, sont intégrés parmi l'ensemble des formes d'agriculture urbaine présentes à Lausanne. En effet, la politique agricole urbaine de la Ville propose la définition de la Société académique suisse pour l'*agriculture urbaine* : « *tous les types de production de denrées alimentaires ou agricoles dans les régions urbaines qui s'orientent vers des voies d'approvisionnement sur de longues ou courtes distances, ainsi que vers l'auto-approvisionnement* » (Municipalité de Lausanne, 2018a). L'interprétation littérale de cette définition signifie que l'ensemble des projets de végétalisation produisant des denrées alimentaires sont considérés par les pouvoirs publics lausannois comme étant de l'agriculture urbaine. Le diagramme ci-dessous permet de situer les formes issues du permis de végétaliser parmi les autres formes d'agriculture urbaine à Lausanne.

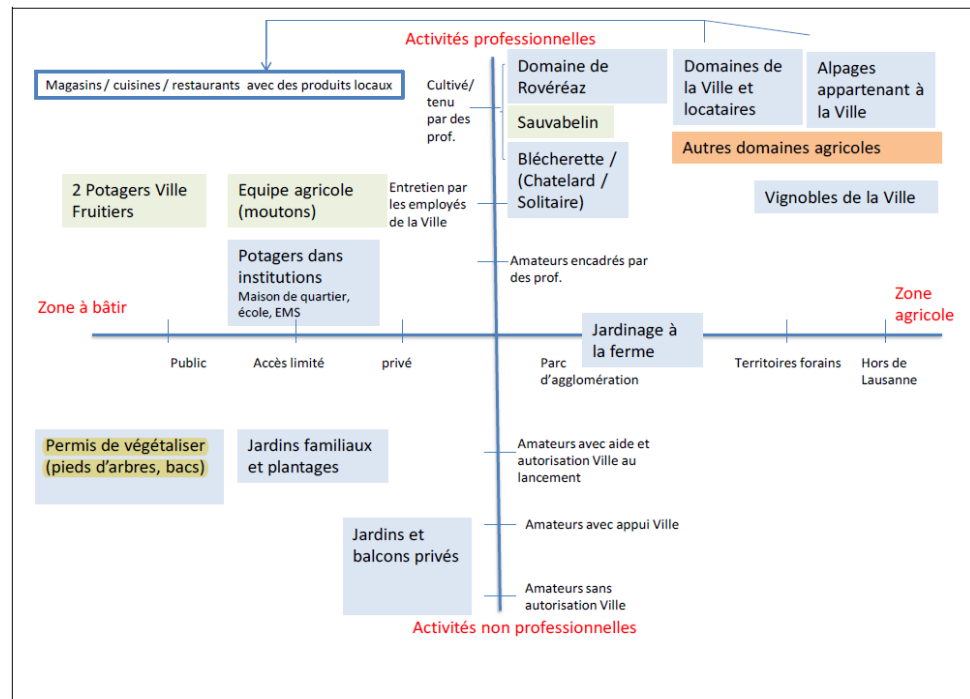


Figure 5 : « Diagramme inspiré des travaux de recherches menés par Cyril Mumenthaler de l'Université de Lausanne » (Municipalité de Lausanne, 2018a, p. 5).

Comme pour le rapport-préavis 2018/09, l'appellation « jardins de poche » n'est pas utilisée dans cette politique. Elle traite à l'inverse du processus institutionnel (le « permis de végétaliser ») permettant leur création. Avec cet outil, la politique de la Ville a comme vision de soutenir les : « initiatives ascendantes (« bottom-up ») en partenariat avec les associations-relais » (Municipalité de Lausanne, 2018a, p. 21) pour l'aménagement des espaces publics. Ces initiatives, portées par les citoyens et pouvant être soutenues par des associations (formant des relais entre les citoyens et les pouvoirs publics), contrastent avec l'exercice du pouvoir aménageur descendant où l'acteur public est concepteur et gestionnaire des projets. Selon le cadre théorique, le permis de végétaliser accorde un pouvoir d'agir aux citoyens (l'idée d'empowerment). À travers lui, ces derniers peuvent être considérés : « non comme des « demandeurs » mais des acteurs voire des faiseurs de nature » (Ernwein & Tollis, 2017, p. 14) par la conception, la réalisation et la gestion de projets de végétalisation.

En second, le rapport-préavis 2018/42 qui détaille la politique du Concept directeur nature en Ville de la Commune de Lausanne. Il se décline en quatre objectifs principaux dont le 3^{ème} qui se rapporte à l'implication et à la mobilisation de la population et du milieu associatif pour verdir la ville (Municipalité de Lausanne, 2018b, p. 8). Le concept du permis de végétaliser est précisé : « *des permis de végétaliser seront proposés pour permettre à des associations ou à des particuliers de mettre en place, dans des lieux adéquats de l'espace public, définis en concertation avec les différents services de la Ville, des espaces verts sous forme de jardinières ou de bacs, sur des façades ou en pleine terre, avec un soutien de la Ville.* » (Municipalité de Lausanne, 2018b, p. 22).

À noter que par rapport à l'autorisation d'entretien de 2012, les projets de végétalisation sur l'espace public ne sont plus uniquement réservés à des collectifs, mais peuvent aussi être réalisés par des individus. De plus, il n'est pas nécessaire que ce soit l'acteur privé qui propose l'emplacement, car la Ville peut lancer : « *Des appels à des « fleurisseurs de quartier »* (Municipalité de Lausanne, 2018b, p. 22) afin de trouver des personnes intéressées d'agir sur des espaces spécifiques (cf. Figure 9). La Ville apporte son soutien : « *à travers la fourniture d'un kit de démarrage (subvention pour l'acquisition de jardinières, terreau, graines et conseils) financé à travers le budget de fonctionnement du SPADOM.* » (Municipalité de Lausanne, 2018b, p. 22) ce qui permet de soutenir matériellement l'acteur privé dans la réalisation de son projet.

En somme, la Ville évoque son intérêt pour le permis de végétaliser, car celui-ci permet « *d'accroître les espaces végétalisés en ville* » (Municipalité de Lausanne, 2018b, p. 22) en offrant l'opportunité à des acteurs privés de s'approprier des terrains publics et des espaces verts résiduels dans le but de les végétaliser et de les cultiver.

Contrairement au rapport-préavis 2018/09, le rapport-préavis 2018/42 met en avant l'aspect biodiversitaire (dont l'importance de respecter des normes d'entretien écologiquement favorables) des végétalisations habitantes et l'importance de ne pas nuire à la qualité esthétique de l'espace public : « *[l'acteur s'engagera] à utiliser des plantes locales et mellifères favorisant*

la biodiversité en ville, à ne pas utiliser de produits phytosanitaires et à veiller à l'esthétique et à l'entretien de ses plantes et supports. » (Municipalité de Lausanne, 2018b, p. 22). En outre, les deux rapports-préavis de 2018 et l'entretien avec Myriam Charollais ont mis en évidence le fait que c'est l'exemple du permis de végétaliser parisien qui a servi de modèle pour le permis lausannois. Actuellement, le permis de végétaliser est proposé pour un individu ou pour un collectif afin de cultiver un jardin de poche. La convention qui le structure est détaillée au point 4.2.2.

4.1.4 Définition du concept des jardins de poche

Les entretiens avec les représentants du SPADOM permettent de préciser la définition d'un jardin de poche selon les pouvoirs publics : « *Un projet de jardin de poche, c'est finalement tout ce qui n'est pas un plantage ou un jardin familial ou un potager de quartier. Donc, finalement, c'est une petite structure agile qui se pose dans un lieu qui est à même de l'accueillir, et ce, afin de satisfaire une demande d'un groupe ou d'un individu dans l'espace public. Alors on essaye de trouver le lieu idéal qui puisse répondre à un petit cahier des charges quand même, mais c'est très facile à mettre en œuvre, ça se fait rapidement et il y a une forte agilité liée à ces installations.* » (entretien avec Etienne Balestra le 14/10/2021). De plus : « *c'est dès que l'on délègue, dès que l'on a une convention pour déléguer l'entretien d'un de nos espaces, qui normalement est sous notre responsabilité, à des habitants ou des privés, en dehors des plantages et en dehors de l'espace privé* » (entretien avec Myriam Charollais le 01/10/2021).

L'interprétation de ces propos relève que les projets de jardins de poche sont agiles et rapides à mettre en place en comparaison avec d'autres projets de jardinage urbain comme les plantages, jardins familiaux et potagers de quartier. L'agilité et la rapidité de mise en place des projets se rapporte à l'espace nécessaire pour le jardin (relativement réduit) et la procédure d'aménagement simplifiée (dont le cahier des charges ou normes du permis de végétaliser, cf. 4.2.2). De plus, « *ce sont des structures qui ne sont pas*

très onéreuses » (entretien avec Etienne Balestra le 14/10/2021) ainsi la contrainte budgétaire de ces projets est minime pour l'acteur public. Par rapport aux habitants, la mise à disposition d'espaces pour les jardins de poche s'accompagne d'une responsabilité de les entretenir, et ce, pour garantir la sécurité et l'accessibilité sur l'espace public. La sécurité et l'accessibilité se rapportent principalement au fait que les jardins de poche ne doivent pas représenter un obstacle sur l'espace public (Ville de Lausanne, 2021b ; entretien avec Myriam Charollais le 01/10/2021). C'est-à-dire qu'ils ne doivent pas empêcher les autres usages d'utiliser cet espace, avec notamment la visibilité et la circulation des piétons, cyclistes, et automobilistes ainsi que le déplacement des personnes à mobilité réduite (Ville de Lausanne, 2021b). Par le transfert de la gestion de ces normes aux habitants (sécurité, accessibilité, mais aussi l'entretien écologique) le SPADOM « délègue » l'entretien de ces espaces aux habitants.

Afin de conclure cette première partie répondant à la sous question de recherche n°1, il est nécessaire de rappeler les principaux points exposés. Le jardinage de rue à Lausanne trouverait ses origines dans des pratiques informelles. Ensuite, une première politique datant de 2012 (rapport-préavis 2012/11) a formalisé une action pilote et un dispositif (autorisation d'entretien) qui institutionnalise la pratique du jardinage de rue et apporte le soutien des services communaux. Les jardins de rue et la pratique du jardinage de rue sont vus par les pouvoirs publics comme des actions contribuant au développement des réseaux écologiques en milieu urbain. Ces actions sont incluses dans les documents politiques traitant de ce sujet (notamment pour le cas de Lausanne). Le dispositif se précise dans des politiques plus récentes qui lui attribuent aussi l'appellation du « permis de végétaliser » selon son homologue parisien.

Actuellement, les projets conçus à travers celui-ci se nomment les jardins de poche. Ils comportent deux dimensions : les projets ayant un but alimentaire (rapport-préavis 2018/09) et ceux ayant un but biodiversitaire et/ou paysager (rapport-préavis 2018/42). Le permis de végétaliser est une manière de changer le rapport au pouvoir pour l'aménagement des espaces publics. Il

permet aux citoyens de se positionner, non comme de simples demandeurs ou utilisateurs, mais comme des acteurs concevant, réalisant et gérant des publics espaces végétalisés. Pour le moment, le cas du permis de végétaliser et des jardins de poche lausannois est presque unique en Suisse romande. Le seul cas opérationnel qui a pu être retrouvé est celui de la commune de Sierre en Valais qui propose elle aussi une convention nommée « le permis de végétaliser » pour la création de jardins de poche (Ville de Sierre, s.d.). En 2018, un postulat demandant d'étudier la mise en place d'un permis de végétaliser a été proposé à la Ville de Fribourg (Ville de Fribourg, 2018). Cependant, celui-ci a été refusé par le conseil communal en 2020 (Ville de Fribourg, 2018).

La partie suivante détaille le fonctionnement des différents dispositifs autorisant (autorisation d'entretien et permis de végétaliser) et soutenant (concours nature en ville, budget participatif et plateforme numérique Lausanne Participe) la mise en place des jardins de poche.

4.2 Fonctionnement des dispositifs autorisant et soutenant la création des jardins de poche

Précédemment, l'analyse traitant de la question du jardinage de rue à Lausanne et de son intégration dans les politiques publiques a fait apparaître que les pouvoirs publics ont développé deux dispositifs sur deux temps différents. En premier, la convention nommée « autorisation d'entretien de l'espace public par des tiers » (Ville de Lausanne, s.d.b). En second, le « permis de végétaliser » issu des rapports préavis 2018/09 et 2018/42. Cette partie porte sur la description de ces deux conventions ainsi que sur les autres outils qui ont contribué ou contribuent à la concrétisation des jardins de poche. En rapport avec la question de recherche principale, les éléments détaillés dans cette partie permettent de mettre en lumière certaines motivations de la Ville pour les jardins de poche. En effet, l'autorisation d'entretien de l'espace public et le permis de végétaliser illustrent les motivations écologiques, avec les normes cadrant la pratique du

jardinage de rue qui est autorisée sur la commune de Lausanne. De plus, l'autorisation d'entretien met en avant la volonté de la Ville d'encourager les liens sociaux entre les habitants d'un quartier, toutefois ce point n'est plus mentionné dans la convention du permis de végétaliser. Dans l'ensemble des points développés (dispositifs d'autorisation et dispositifs de soutien), cette partie illustre principalement la motivation de la Ville d'encourager l'engagement et la participation des habitants à des projets visant l'amélioration de leur cadre de vie.

4.2.1 Autorisation d'entretien de l'espace public

L'autorisation d'entretien de l'espace public a précédé le permis de végétaliser et n'est plus d'usage aujourd'hui. Elle est structurée en plusieurs parties, traitant des conditions de mise à disposition, d'utilisation, de durée et de résiliation de la convention. Dès le départ, trois enjeux majeurs sont mis en avant concernant cet outil : « *la Commune de Lausanne soutient l'implication des habitants dans la gestion d'espaces publics, dans le but de favoriser la biodiversité dans l'espace urbain d'une part et de renforcer les liens entre l'administration et les habitants d'autre part. La démarche se veut également un soutien concret au développement des liens sociaux entre habitants d'un même quartier* » (Ville de Lausanne, s.d.b, p. 1).

Comme pour tout accord, les droits accordés sont liés à des conditions et devoirs. L'accessibilité et la sécurité (Cormier, 2020, p. 66) sont les deux principaux concepts qui guident la mise à disposition de l'espace public. Ainsi, la végétation ne doit pas nuire à la visibilité ou faire obstacle, l'espace doit être entretenu et la propreté maintenue durablement. Ensuite, la dimension écologique s'exprime à travers différentes normes. L'habitant-jardinier s'engage à ne pas utiliser de produits phytosanitaires de synthèse, d'engrais chimiques, de laisser le sol à nu ou de cultiver des « *plantes néophytes envahissantes ou suspectées de l'être.* » (Ville de Lausanne, s.d.b, p. 2). Ce dernier point se rapporte à la stratégie communale de prévention et de lutte contre les plantes envahissantes : « *Lors de l'utilisation*

de l'espace public par des privés (location de parcelles dans les plantages ou entretien d'espaces verts), les contrats stipulent formellement l'interdiction de planter des espèces envahissantes. » (Municipalité de Lausanne, 2015, p. 8). Au contraire, les techniques de jardinage préconisées sont les suivantes : le maintien d'une couverture végétale (en hiver également) et l'utilisation de « *terreaux de compost, produits biologiques, favoriser les auxiliaires.* » (Ville de Lausanne, s.d.b, p. 2). Si le projet se développe autour d'un pied d'arbre, des précautions sont données pour éviter d'endommager l'arbre ou ces parties.

Également, une liste de plantes herbacées adaptées pour les plantations est fournie en annexe de l'autorisation. Cette liste évoque principalement les caractéristiques morphologiques et esthétiques des plantes proposées (Ville de Lausanne, s.d.a). De plus, certaines informations sont mises en avant pour sensibiliser les habitants-jardiniers à l'utilisation d'espèces d'origine indigène et la valeur nutritive que ces dernières présentent pour la faune (Ville de Lausanne, s.d.a). Cet ensemble de normes et de préconisations pour la pratique du jardinage écologique vise à renforcer l'intérêt écologique des jardins de poche.

Enfin, d'autres critères sont liés aux aspects juridiques pour les questions de responsabilité de la commune et de l'habitant-jardinier ainsi que pour les normes de résiliation de la convention pour chacune des parties. L'objet végétalisé n'est pas nommé dans ce document et les termes employés font référence à : « l'espace mis à disposition » ou encore le « terrain ». En outre, concernant la durée, l'autorisation est donnée pour une durée d'un an avec reconduction tacite.

4.2.2 Permis de végétaliser

Il s'agit de la convention actuellement utilisée pour autoriser le jardinage dans l'espace public. Deux formes existent, une convention collective et une pour les individus. Il est à noter, toutefois, qu'une convention collective peut être établie pour un jardin de poche comprenant plusieurs espaces. C'est le cas

de l'association EnVie Montchoisi qui a établi ce type de convention pour plusieurs pieds d'arbres ayant par la suite été répartis parmi les habitants-jardiniers intéressés (Myriam Charollais, communication personnelle par courriel datant du 16 avril 2021). Les lieux dans l'espace public proposés par ce document sont les suivants : pieds d'arbres, pelouses, talus, squares, trottoirs et autres espaces imperméables (Ville de Lausanne, s.d.d).

Une convention individuelle peut être acceptée pour un petit espace, mais pour un grand espace la commune privilégie une demande collective (Ville de Lausanne, s.d.h). Aucun indicateur quantitatif n'est présent, la faisabilité des projets étant évaluée au « cas par cas » selon les techniciens du SPADOM (Ville de Lausanne, s.d.h). Plusieurs critères sont pris en compte avant l'approbation : sécurité, visibilité, accessibilité des services d'intervention, autres usages sur l'espace en question, travaux prévus prochainement, accès à l'eau, si une analyse du sol est nécessaire, etc. (Ville de Lausanne, s.d.h).

Le permis de végétaliser correspond à une version améliorée de l'ancienne autorisation d'entretien de l'espace public dont les projets réalisés ont fait remonter certaines problématiques. Par exemple, la nécessité d'améliorer la collaboration entre les services de la Ville (entretien avec Myriam Charollais le 01/10/2021; entretien avec Hélène Monod Gaillard le 27/09/2021). Effectivement, la mise à disposition d'un espace sur le domaine public nécessite une coordination méthodique entre les différents services de la Ville : services des routes et de la mobilité, de la propreté urbaine, du feu, etc. car certaines normes doivent être maintenues, notamment pour la sécurité et l'accessibilité (entretien avec Myriam Charollais le 01/10/2021). Ces projets sont transversaux, car ils sont présents sur un territoire géré par différents services de la Ville. Cela implique la nécessité d'une bonne coordination entre ces différents acteurs. Afin de maintenir une cohérence, chaque projet est approuvé par les chefs des différents services et finalement par la Municipalité (entretien avec Etienne Balestra le 14/10/2021).

Concernant les autres problématiques, il s'agissait d'avoir une meilleure compréhension de la cohabitation des jardins de rue avec les autres usagers de cet espace (entretien avec Myriam Charollais le 01/10/2021 ; entretien

avec Hélène Monod Gaillard le 27/09/2021). De même, il était nécessaire de bien identifier les besoins des habitants-jardiniers en matière de jardinage, comme la nécessité d'avoir accès à des cours (entretien avec Myriam Charollais le 01/10/2021 ; entretien avec Hélène Monod Gaillard le 27/09/2021). Ainsi pour lors de la conception du permis de végétaliser, le SPADOM a fait appel à une consultante, Mme Hélène Monod Gaillard, pour aider à résoudre ces problématiques. (entretien avec Hélène Monod Gaillard le 27/09/2021 ; entretien avec Myriam Charollais le 01/10/2021). Un projet pilote a eu lieu dans le quartier des Echelettes, Avenue de France et Beaulieu pour identifier les lacunes et affiner le dispositif (entretien avec Hélène Monod Gaillard le 27/09/2021 ; entretien avec Myriam Charollais le 01/10/2021). Au cours de cette période de développement du concept, les jardins étaient désignés comme les « jardins confetti » (entretien avec Myriam Charollais le 01/10/2021). L'appellation « jardins de poche » a été officialisée lors de la décision de la Municipalité d'approuver le principe des permis de végétaliser (entretien avec Myriam Charollais le 01/10/2021).

Les « règles valables pour tous types d'emplacements » et « pour des emplacements spécifiques » sont présents sur un document annexé à la convention. Elles précisent les exigences s'appliquant aux plantes cultivées selon les espaces et s'il s'agit de plantes comestibles (Ville de Lausanne, 2021b). Pour les pieds d'arbres, ils doivent être végétalisés en principe avec des plantes non-comestibles (questions sanitaires) ; pour les autres espaces (pelouses, talus, petits espaces...), la Ville procède à une analyse du sol afin d'éviter la culture des plantes comestibles sur un sol pollué (Ville de Lausanne, 2021b).

Au SPADOM, les projets de jardins de poche sont classés en deux catégories selon la personne qui les gère : ceux de type « agriculture urbaine » avec des végétaux comestibles par David Varadi et ceux de type « nature » avec des végétaux à but écologiques (ex : attirant et nourrissant les pollinisateurs, etc.) et/ou esthétiques par Myriam Charollais (entretien exploratoire avec Myriam Charollais le 01/10/2021).

Deux « kits de démarrage » sont proposés pour soutenir les projets. Le premier est proposé pour tous les projets, il se compose d'un cours de

jardinage écologique, du terreau et des graines de fleurs sauvages indigènes ainsi qu'une signalétique à placer dans le jardin de poche (Ville de Lausanne, s.d.c). Le second s'adresse uniquement aux projets de type bac et comprend le bac en question en plus des autres éléments mentionnés précédemment (Ville de Lausanne, s.d.c). D'autres ressources peuvent être demandées comme du bois raméal fragmenté (un broyat issu de jeunes branches de feuillus pouvant faire office de paillage, cf. *BRF : introduction*, s.d.) des branches ou du compost (Ville de Lausanne, s.d.d ; s.d.e). Les cours de jardinage mentionnés dans les kits sont réalisés avec des acteurs comme le jardin à 1000 mains à Rovéréaz ou en interne pour les pieds d'arbres (entretien avec Myriam Charollais le 01/10/2021).

Contrairement à ce qui a été indiqué dans le rapport-préavis 2018/42 (autorisation pour 3 ans), le permis est accordé pour une durée d'un an avec renouvellement tacite. Enfin, une signalétique est fournie aux habitants par la Ville et deux types ont pu être observés sur le terrain. Il s'agit du sigle « nature en ville » (origines dans le rapport-préavis 2016/27) et « jardins de poche ». Ce dernier, qui est plus récent (il daterait d'avril 2021), illustre une labellisation spécifique de la Ville pour les jardins de poche et la pratique du jardinage de rue. Auparavant, ces réalisations étaient intégrées à l'ensemble des projets « nature en ville » (avec le sigle « nature en ville » présent ci-dessous à gauche).



Figure 6 : A gauche, le sigle « nature en ville » et à droite le sigle « jardins de poche ». Yannick Meyer, juin 2021.

La labellisation comporte un intérêt promotionnel en marquant visuellement l'appartenance des jardins de poche à la politique écologique de la Ville (Ex. le sigle jardins de poche est explicite avec le logo de la Ville de Lausanne). La visibilité servirait aussi à sensibiliser les autres citoyens pour qu'ils participent aux actions en faveur de la « nature en ville » (Renevey, 2017 ; entretien avec Yves Aellen le 06/10/2021). Cependant, les sigles ont aussi une utilité pratique. Ils peuvent servir à faire reconnaître le jardin dans l'espace public comme un objet conçu en collaboration avec la Ville et de ce fait espérer prévenir de futures dégradations causées par les personnes ou lors de l'entretien des rues, travaux, etc.

En somme, le permis de végétaliser a fait l'objet d'un travail approfondi par la Ville (investissement en temps et finances plus conséquent) en comparaison avec l'ancienne autorisation d'entretien de l'espace public. Cela témoigne de l'intérêt que la Ville de Lausanne porte au jardinage de rue et sa volonté d'encourager cette pratique sur son territoire. En dehors des conventions détaillées précédemment, d'autres « outils » contribuent directement ou indirectement à la création des jardins de poche. Il s'agit du concours nature en ville, du budget participatif et de la plateforme « Lausanne participe » qui sont détaillés brièvement dans les points suivants.

Le travail de recherche a permis d'identifier trois dispositifs de la Ville qui soutiennent la mise en œuvre des jardins de poche : le concours nature en ville, le budget participatif et la plateforme numérique Lausanne Participe. Les sous-parties suivantes décrivent brièvement ces dispositifs (4.2.3, 4.2.4 et 4.2.5).

4.2.3 Concours nature en ville

Comme mentionné au point 4.1.1, le fonctionnement du concours nature en ville est inscrit dans le rapport-préavis 2018/42. Lancé en 2017, son but est de fournir un soutien financier pour la mise en œuvre de projets traitant de trois thèmes : « *le développement de la biodiversité et des milieux diversifiés propices à la faune et à la flore ; la promotion du bien-être des habitants dans l'espace urbain ; l'intégration d'une démarche participative et la prise en compte des besoins des habitants.* » (Municipalité de Lausanne, 2018b, p. 21). À noter que ces trois thèmes précédents font écho à l'inscription présente sur le sigle « nature en ville » : biodiversité, démarche citoyenne et qualité de vie.

Le projet « Comm'une Allée Verte », lauréat du concours 2018, peut être mentionné en guise d'exemple. Intégré dans les jardins de poche, il concerne la végétalisation (plantes comestibles, mellifères, médicinales et ornementales) de la rue de la Tour et l'installation de mobilier urbain par les habitants (Misson, 2020). Malheureusement, il n'a pas été possible de réaliser un entretien avec la personne contactée.

4.2.4 Budget participatif

Il s'agit d'un dispositif permettant aux habitants de décider comment se répartissent certaines ressources financières de la Ville par l'intermédiaire d'un concours où les habitants votent pour des projets conçus par des collectifs lausannois (Ville de Lausanne, 2020). L'exemple de l'association

de quartier EnVie Montchoisi peut être donné pour illustrer le lien entre le budget participatif et les jardins de poche. Un des projets conçus par l'association (pas un jardin de poche) a été élu en 2018 et des fonds ont été attribués à l'association par la Ville (entretien n°2). Par la suite, l'association a entrepris d'utiliser une partie des fonds pour rémunérer un artisan et concevoir un grand bac en pierres sèches (avec plantes aromatiques et fleurs, cf. Figure 24) pour un de ses jardins de poche (entretien avec la membre du comité d'association EnVie Montchoisi le 21/09/2021 ; entretien n°2). L'exemple ci-dessous concerne un autre projet de jardin de poche ayant été soutenu par le budget participatif (ce jardin de poche est illustré par la Figure 23 dans la partie 4.3.4).



Figure 7 : Jardin de poche conçu par EnVie Montchoisi avec l'aide du budget participatif. Yannick Meyer, août 2021.

Le panneau indique que « Ce jardin de poche a été créé par EnVie Montchoisi » avec le soutien de la Ville de Lausanne, du budget participatif et la Société Vaudoise de Protection des Animaux (logos présents sur l'affiche).

4.2.5 Plateforme « Lausanne participe »

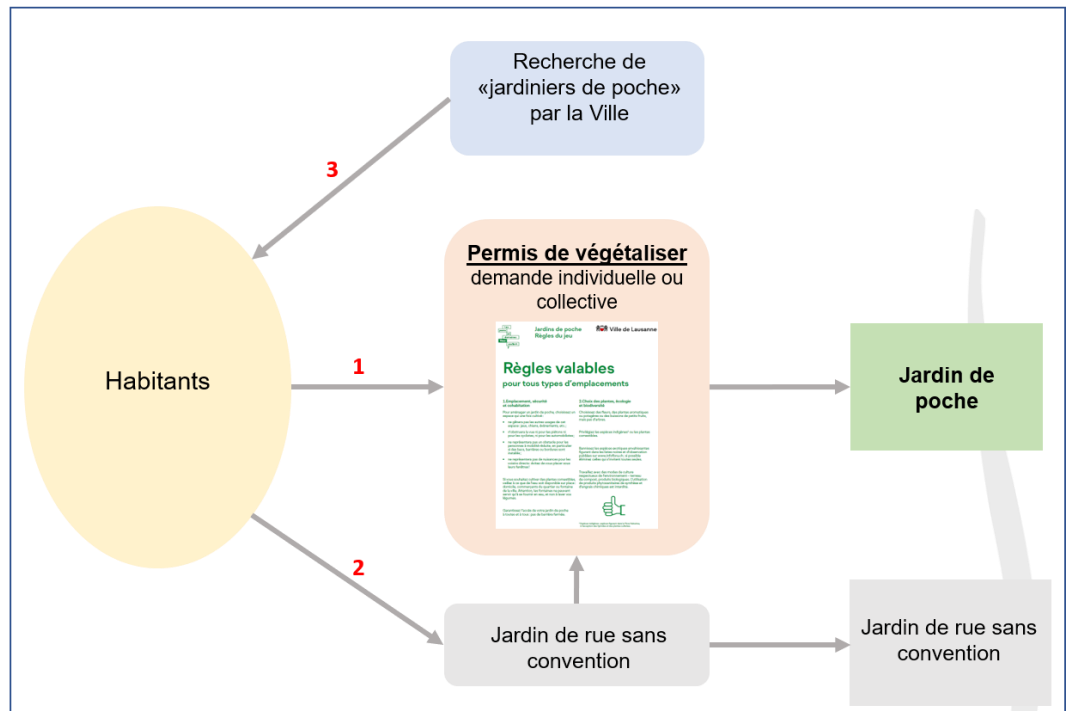
Depuis avril 2021, la plateforme numérique « Lausanne participe » propose aux habitants de « créer un jardin de poche ». L'intérêt de celle-ci, qui se présente comme une sorte de cyber-agora, est de permettre aux personnes visitant le site d'exprimer leurs idées, d'échanger et de proposer des projets afin de « prendre part au développement de la cité » (Haddou, 2021). Toutes les étapes de conception sont détaillées dans une partie « mode d'emploi », en partant de l'identification d'un espace (et si celui-ci appartient au domaine public) à la signature du permis de végétaliser.

Une fonctionnalité permet de soumettre directement auprès du SPADOM une demande de projet avec des illustrations. De plus, il est possible de consulter les projets déjà soumis et les raisons pour lesquelles certains projets ont été refusés. Après observation, plusieurs refus sont dus au fait que les projets proposés se situent sur des terrains privés et non sur l'espace public. L'utilisateur de la plateforme peut également soutenir et partager son avis sur tel ou tel projet. Ainsi, la plateforme apporte davantage de visibilité aux projets, de transparence pour toutes les personnes concernées et constitue un outil de communication pour les habitants (Ville de Lausanne, s.d.g). En effet, l'interaction proposée par la plateforme amène un changement dans le processus de création d'un projet de jardin de poche. Toute personne visitant la plateforme peut consulter et donner son avis sur le projet en cours alors qu'auparavant, il s'agissait d'un processus se déroulant plutôt entre le SPADOM et les habitants engagés. Toutefois, cela est limité, bien entendu, à la capacité des personnes à se servir de l'outil numérique.

Pour conclure cette partie traitant des dispositifs autorisant et soutenant la mise en œuvre des jardins de poche, un schéma synthétique (Figure 8, page suivante) a été conçu pour résumer les trois dynamiques qui ont pu être observées.

En premier lieu, le cas de figure le plus communément observé (n°1 sur la figure). Les habitants apprennent par divers moyens (observation dans l'espace public, échanges avec d'autres personnes, site internet de la Ville, presse...) qu'ils peuvent concevoir un jardin de poche. Ils prennent contact avec la Ville afin de proposer un projet, de le faire valider et d'obtenir un permis de végétaliser pour réaliser leur projet. En deuxième lieu (n°2 sur la figure), un ou plusieurs habitants ont aménagé une végétalisation dans l'espace public sans l'accord écrit de la Ville (accord verbal ou un projet informel). Ces projets sont parfois antérieurs aux conventions officielles. Les habitants sont invités à officialiser leur projet avec la Ville en établissant une convention pour un permis de végétaliser. Lors des entretiens du mois de juin, un des projets étudiés n'avait pas encore obtenu de convention ainsi, il permet d'illustrer le cas de figure d'un jardin de rue sans convention. Enfin (n°3 sur la figure), la Ville peut placer des panneaux sur un espace pour montrer qu'elle recherche des habitants intéressés à concevoir ou à cultiver un jardin de poche (suite à un abandon de projet, déménagement...). Actuellement, cette mesure est peu utilisée (entretien avec Myriam Charollais le 01/10/2021).

Processus de création d'un jardin de poche



Conception et réalisation: Yannick Meyer, 2021. Adobe Illustrator.
Sources: documents Ville de Lausanne ; entretiens Ville et habitants.

Figure 8 : Synthèse du processus de création d'un jardin de poche. Yannick Meyer, 2021, Adobe Illustrator.

Pour illustrer le troisième cas de figure, les photos ci-dessous mettent en avant des exemples qui ont pu être observés sur le terrain. Celle de droite (rue des Echelettes) concerne la reprise d'un jardin de poche par un habitant qui serait intéressé et celle de gauche (Avenue de France) la recherche d'un premier « jardinier de poche » pour cultiver un bac sur un espace réaménagé où plusieurs bacs ont été installés. Les deux affiches adressent par la même phrase les motivations habitantes de jardiner et d'embellir le quartier par la végétalisation: « Vous aimez mettre les mains dans la terre ? Vous souhaitez participer au fleurissement du quartier ? ».



Figure 9 : Affiches « cherchons jardinières et jardiniers de poche ». Yannick Meyer, août (gauche) et mai (droite) 2021.

4.3 Formes associées aux jardins de poche à Lausanne

La typologie présentée ci-dessous n'est pas exhaustive, car seule une partie des jardins de poche présents à Lausanne ont été observés. Elle a pour but de généraliser autant que possible les types de jardins de poche répertoriés. Pour faciliter la compréhension, il convient de rappeler certains points détaillés dans la méthodologie, partie 3.4. Le jardin de l'entretien n°6 est indiqué comme un « jardin de rue sans convention » car la personne a reçu une autorisation verbale pour s'occuper de cet espace, mais n'a pas signé une convention de permis de végétaliser. De plus, certains participants ont parfois présenté plusieurs jardins de poche, d'où certains exemples dans la typologie qui portent le même nom (Ex : « Jardin de poche de l'entretien n°12 »). Également, il n'a pas été possible de photographier le jardin de l'entretien n°13 car la participante n'avait pas encore pu réaliser son projet au moment de l'interview. La typologie a été enrichie avec quelques autres exemples de jardins de poche qui ont été rencontrés spontanément sur le terrain, ils sont désignés par l'appellation « jardin A, B, C, etc. ».

Selon les échanges écrits avec le SPADOM, une soixantaine de jardins de poche existaient à Lausanne en octobre 2021 (30 projets réalisés entre janvier et octobre 2021). Il n'est pas connu si ces chiffres comptabilisent les jardins de poche sans convention écrite, dont un exemple a été rencontré sur le terrain. La typologie est présentée dans l'ordre suivant : pieds d'arbres ; bacs ; jardins en pleine terre ; jardins atypiques.

4.3.1 Pieds d'arbres



Projet datant de 2019. À noter la présence du sigle « nature en ville » qui a été attaché à l'arbre. Au moment de la visite, la couverture était peu développée et principalement constituée de graminées et de plantes spontanées. Les deux pieds d'arbres observés lors de l'entretien n°16 sont similaires.

Figure 10 : Jardin de poche de l'entretien n°3, situé Avenue de Beaumont. Yannick Meyer, juin 2021.



Figure 11 : Jardin de poche de l'entretien n°7, situé Boulevard de Grancy. Yannick Meyer, juin 2021.

Ce jardin de poche, conçu en 2011, est composé d'espèces mellifères et décoratives (trèfle, armoise, iris du jardin botanique de Lausanne, mauve...).



Figure 12 : Jardin de poche de l'entretien n°8, situé avenue Warnery. Yannick Meyer, janvier (gauche) et juin (droite) 2021.

Il s'agit d'un jardin de poche qui a été réalisé de manière informelle en 2015. En 2018, les deux habitants-jardiniers le cultivant ont signé une convention avec la Ville. Les deux photos permettent d'illustrer la saisonnalité exprimée à travers le végétal. Il s'agit d'un jardin de poche mêlant des espèces végétales comestibles (grand fenouil à gauche, romarin), décoratives et mellifères.



Le jardin est composé de trois pieds d'arbres avec le même type de structure au sol. La conception avec le cadrage en bois permet de laisser de l'espace autour du tronc pour ne pas nuire à sa croissance de l'arbre et de surélever le jardin par rapport au trottoir afin d'éviter les piétinements, etc.

Figure 13 : Jardin de poche de l'entretien n° 12, situé Chemin de Montelly. Yannick Meyer, janvier 2021.



Figure 14 : Jardin de poche de l'entretien n°12, situé Chemin de Montelly. Yannick Meyer, juin 2021.

Deux pieds d'arbres de cette forme ont été conçus sur le Chemin de Montelly, abritant des fleurs et graminées.

4.3.2 Bacs

Fournis et installés par la Ville, les bacs sont conçus en bois selon un modèle standardisé. Ils sont présents sur divers lieux à travers la ville dont un regroupement de onze bacs sur l'esplanade de Beaulieu, en contrebas du gymnase. L'esplanade a été utilisée comme espace d'essai pour le projet pilote du permis de végétaliser.



Figure 15 : Jardins A et B, situés sur l'esplanade de Beaulieu. Yannick Meyer, mai 2021.

À noter l'utilisation d'un paillage dans la photo de gauche et les différents sigles illustrant ce qui semble être une implantation en deux temps. Ces deux bacs sont cultivés par des collectifs, à gauche la Crèche du Centenaire et à droite deux habitantes du quartier. Les jardins de poche des entretiens n°5 et n°19 sont également des bacs situés sur l'esplanade de Beaulieu et n'ont donc pas été illustrés.



Figure 16 : Disposition des onze bacs sur l'esplanade de Beaulieu. Yannick Meyer, mai 2021.

Les onze bacs de la place ont été regroupés en trois groupes, dont deux au premier plan, cinq au centre-droit et quatre au centre-gauche.



Figure 17 : Jardin de poche de l'entretien n°14, au premier plan centre-gauche sur la photo. Yannick Meyer, juin 2021.

Conçu en avril 2021, ce jardin de poche est situé Avenue de France devant la Crèche des Collonges. Il s'agit d'un autre lieu regroupant plusieurs jardins de poche de type bac. Ce bac est utilisé principalement pour la culture de plantes comestibles (tomates, poivrons, basilic).

4.3.3 Jardins en pleine terre



Figure 18 : Jardin de poche de l'entretien n°1, situé devant le parc Rongimel, Avenue de Montchoisi. Yannick Meyer, juin 2021.

Réalisé en 2020, le jardin se présente sous la forme de deux espaces en pleine terre avec des espèces végétales aromatiques (lavande, romarin, hysope, achillée, ail ornemental, etc.) ayant aussi un intérêt mellifère.



Figure 19 : Jardin de poche de l'entretien n°4, situé Chemin des Echelettes. Yannick Meyer, juin 2021.

Jardin réalisé en 2020. A noter la présence de plusieurs petits arbustes (noisetier à droite), d'un arbre (érable sycomore à gauche) et diverses plantes au sol (menthe, physalis, etc.).

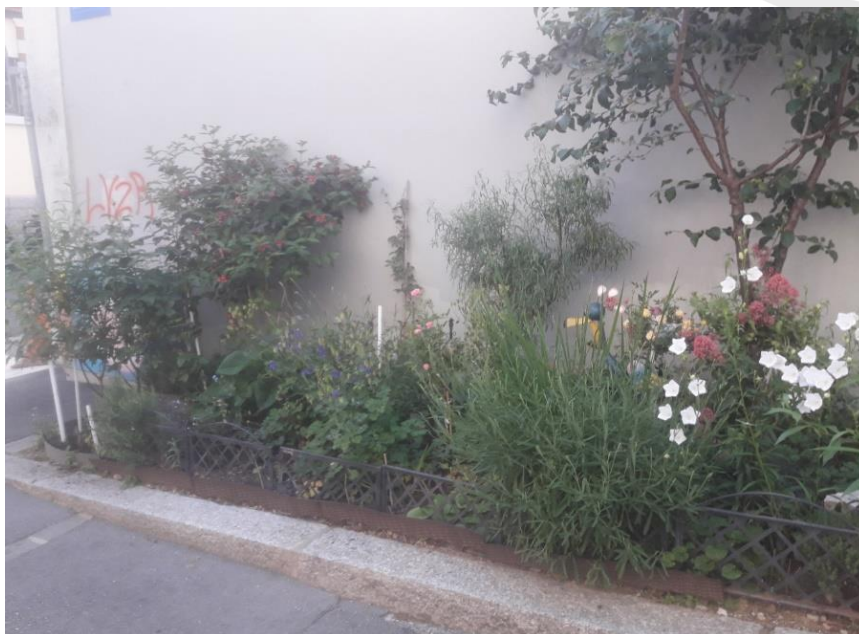


Figure 20 : Jardin de rue sans convention, situé Chemin des Echelettes. Yannick Meyer, juin 2021.

Ce jardin, appelé le « jardin sauvage » par l'habitant-jardinier, a été conçu en 2018. Actuellement, trois personnes y cultivent des fleurs à but esthétique

(iris, crocus, ancolies, valériane des murs, campanules...) et un mirabellier (entretien n°6).



Figure 21 : Jardin de poche de l'entretien n°11, situé Avenue de la Vallonnette. Yannick Meyer, juin 2021.

Ce jardin a été réalisé en 2019 par des membres de l'association de quartier Chailly 2030. La couverture végétale de ce jardin est très dense avec de nombreuses plantes mellifères.



Figure 22 : Jardin de poche de l'entretien n°12, localisé le long du Chemin de Montelly. Yannick Meyer, juin 2021.

Ce jardin de poche correspond à la plate-bande qui est vue à droite sur la photo (avec le panneau). Les jardins de poche en pied d'arbre situés à gauche correspondent à ceux de l'illustration 13.

4.3.4 Les jardins atypiques

Certains jardins de poche comportent des formes très particulières ou occupent une superficie relativement conséquente. Il a été découvert que certains projets de jardinage antérieurs ont été intégrés aux jardins de poche par la Ville. Du fait de ces spécificités, ils ont été classés en une catégorie « jardins atypiques ». Les jardins de poche observés qui correspondent à ce type sont présentés ci-dessous.



Figure 23 : Jardin C, situé Avenue de Montchoisi. Yannick Meyer, août 2021.

Cultivé par l'association EnVie Montchoisi sur un espace vert de plus de 250 m², ce bac en bois de noisetier tressé contient de nombreuses espèces végétales comestibles et/ou mellifères (tomates, fraisiers, plantain, sauge, oseille, etc.). Des oyas ont été intégrés pour assister l'irrigation. L'espace comporte également une prairie fleurie et un poirier qui ont été plantés par l'association.



Figure 24 : Jardin C, situé Avenue de Montchoisi. Yannick Meyer, août 2021.

Ce jardin a été réalisé en 2020 par l'association de quartier EnVie Montchoisi sur un espace de plus de 80 m². Un grand érable (abattu pour cause de maladie) et des lauriers (entretien n°2) étaient présents auparavant. Pour remplacer l'arbre abattu, un châtaignier a été replanté ainsi que d'autres végétaux (fleurs, etc.) répartis sur l'ensemble du terrain. L'aménagement principal consiste en un bac en pierres sèches (financé grâce au budget participatif, voir partie 4.2) dans lequel sont cultivés une grande diversité de plantes aromatiques et mellifères (lavande, mélisse, sauge, romarin, verveine, thym, consoude, hysope...). Certaines pierres ont aussi été placées sur le sol derrière le bac. Afin d'assister l'effort d'irrigation, des oyas ont été intégrés dans la terre du bac. De plus, autour de ce bac, une prairie a été semée avec la technique de l'ensemencement à la « fleur de foin ». Cette méthode consiste à ensemer une parcelle receveuse grâce à l'épandage de foin riche en graines qui provient d'une parcelle donneuse (FiBL, 2018). Non-présent sur la photo, un hôtel à insectes est situé à droite

du bac. Tous ces éléments créent une diversité de petits biotopes propices à la faune et à la flore (entretien avec Myriam Charollais le 01/10/2021).



Figure 25 : Jardin de poche de l'entretien n°9, situé route du Pavement. Yannick Meyer, juin, 2021.

Un jardin était déjà cultivé sur cet espace dans les années 1950-1960 car il s'agit d'une parcelle inconstructible, localisée dans la limite des constructions avec la lisière de la forêt (entretien 9). Par la suite, des étudiants de l'UNIL y ont établi un jardin communautaire avec l'accord de la Ville. En 2015, un bail a été établi entre l'association des JULLS (qui regroupe une dizaine de

familles du quartier) et le service des gérances, l'entretien de l'espace étant réglementé à travers une convention avec le SPADOM (entretien 9). De nombreuses espèces sont cultivées à but alimentaire ou mellifère afin d'attirer des insectes pollinisateurs. De plus, plusieurs aménagements ont été conçus avec notamment la création d'une mare entourée de pierres (photo en haut à droite). La personne interviewée a observé la présence de diverses espèces faunistiques dans le jardin (entretien 9). Vers mars 2021, le SPADOM a répertorié ce jardin parmi les jardins de poche car il s'agit d'une délégation d'entretien à des privés pour un espace qui est en principe sous la responsabilité du service (entretien avec Myriam Charollais le 01/10/2021 ; entretien 9).



Figure 26 : Jardin de poche de l'entretien n°12. Yannick Meyer, juin 2021.

Le potager de Montelly a été aménagé bien avant le permis de végétaliser (vers 2013) par les bénévoles de l'association Montelly Vit ! Des végétaux comestibles (Ex : tomates sur la photo) sont cultivés sur deux grands bacs en bois situés en bordure du Chemin de Montelly. De plus, l'association a

réalisé dans le quartier plusieurs autres jardins de poche et végétalisations diverses.

Le panneau sur la photo de droite, avec les logos de la Ville de Lausanne et de l'association, indique le message suivant : « *Un potager urbain cultivé par les gens du coin, ou quand jardinage et voisinage font bon ménage. Ces bacs sont gérés par l'association Montelly Vit en partenariat avec le service des parcs et domaines de la ville de Lausanne. Cultiver, semer, planter, arroser, sarcler, récolter... Venez partager un coin de potager ouvert à tous les habitants du quartier, sous le signe du respect, du dialogue et de la convivialité ! Nos amis les chiens viseront un autre coin pour faire leurs besoins* ». Ce discours illustre la motivation sociale de l'association qui souhaite créer de la convivialité entre les habitants du quartier par la pratique du jardinage de rue avec ce jardin de poche.



Figure 27 : Jardin de poche de l'entretien n°15, situé Avenue de la Harpe. Yannick Meyer, juin 2021.

Mis en œuvre par un collectif d'habitants du quartier en avril 2021, ce jardin de poche consiste en quatre bacs et plusieurs plantations en pleine terre qui

sont situés sur une bande verte entre le trottoir et la rue. Des espèces végétales comestibles, mellifères et ornementales, y sont cultivées. Le collectif a conçu en même temps un projet avec la régie immobilière pour cultiver un potager sur leur terrain (projet avec convention inspiré de celle pour le permis de végétaliser).

La partie suivante illustre l'analyse des entretiens selon les motivations de la Ville et des habitants.

4.4 Analyse des motivations de la Ville et des habitants

Cette partie traite principalement du questionnement central de l'étude : les motivations de la Ville et des habitants pour la création des jardins de poche. Elles sont analysées avec l'aide du cadre théorique et classées par thématiques (nommées dimensions).

En premier lieu, la partie 4.4.1 examine les motivations de la Ville qui sont classées en quatre dimensions. En second lieu, la partie 4.4.2 aborde les motivations habitantes avec, cette fois-ci, un classement en cinq thématiques. Des citations en provenance des entretiens sont utilisées afin d'illustrer la classification.

4.4.1 Motivations de la Ville

Les résultats de l'analyse des entretiens relèvent que les motivations des pouvoirs publics pour le développement des jardins de poche sont diverses. Les jardins de poche répondent à plusieurs « *politiques qui sont portées par la Municipalité* » (entretien avec Etienne Balestra le 14/10/2021). Les motivations sont regroupées de manière non hiérarchisée selon quatre motivations : esthétique et cadre de vie ; social ; alimentaire ; écologie et environnement.

Motivation n°1 : Esthétique et cadre de vie

Cette motivation porte sur les fonctions d'amélioration esthétique et du cadre de vie que peuvent remplir les jardins de poche. Selon les extraits issus des entretiens avec les représentants du SPADOM qui sont détaillés ci-dessous, les jardins permettrait globalement d'améliorer la qualité des espaces publics et le sentiment de bien-être ou de « bien-vivre » dans un quartier pour la population. Cependant, l'intérêt esthétique du jardinage de rue ou des jardins de rue n'est pas mentionné explicitement dans les documents politiques de la Ville.

« les espaces routiers, les trottoirs, les choses comme ça, tous ces endroits résiduels, généralement ils ne sont pas super agréables à vivre. Avec ces jardins de poche, on arrive à intervenir sur le domaine public de manière extrêmement agréable, enfin à renforcer la qualité de l'espace public »

- Entretien avec Etienne Balestra le 14/10/2021

« ça ne concerne pas, je dirais, que le jardin de poche ou le pied d'arbre, c'est quelque chose d'un petit peu global, c'est le bien-vivre du quartier, ça fait partie de cette problématique-là. »

- Entretien avec Yves Aellen le 06/10/2021

En outre, certains éléments de la littérature émergent dans les propos des représentants du SPADOM. L'idée de changer l'aspect visuel et certains usages des espaces publics est un des objectifs recherchés avec les jardins de poche (Brosseau, 2017 ; Pellegrini & Baudry, 2014). En effet, ces espaces seraient régulièrement les victimes de phénomènes négatifs comme les déjections canines, les dépôts de déchets (le « littering » en anglais), dégradations mécaniques (roues des automobiles, piétinements excessifs), etc. En dehors des autres mesures politiques qui viseraient à sensibiliser et/ou à sanctionner les auteurs, les jardins de poche seraient un outil complémentaire pour potentiellement prévenir ces usages négatifs.

L'implantation des projets amènerait plusieurs changements qualitatifs par rapport à ces espaces et un découragement des pratiques jugées négatives.

« cultiver des pieds d'arbres, essayer de faire quelque chose de sympa dans ces petits carrés qui souffrent passablement du littering, des crottes de chien et puis des roues des voitures »

- Entretien avec Etienne Balestra le 14/10/2021

« à l'avenue de la Harpe, on a 4 bacs potagers qui émergent à un endroit où on n'aurait jamais créé un plantage, donc à la place d'une bordure verte à caca de chiens, on a un espace qui est occupé, qui est fleuri et qui comporte un potager. C'est beaucoup plus intéressant en termes d'aménagement et puis ça, la Ville a aucun moyen de le faire elle-même. »

- Entretien avec Myriam Charollais le 01/10/2021

Motivation n°2 : Social

Conformément à l'hypothèse posée dans la problématique, la dimension sociale des motivations est peu représentée dans le discours de la Ville. Pour rappel (cf. parties 4.2.1), l'ancienne convention « autorisation d'entretien de l'espace public » (Ville de Lausanne, s.d.b) mentionne l'objectif de développer le lien social entre les habitants d'un quartier. Or, cet enjeu n'est pas évoqué dans les conventions pour le permis de végétaliser (Ville de Lausanne, s.d.d ; s.d.e).

Pour ce qui est des documents politiques analysés, la dimension sociale du permis de végétaliser ou des jardins de poche n'est pas explicitement mis en avant. Toutefois, elle est mentionnée par rapport à d'autres projets de jardinage urbain comme les plantages : « *D'un point de vue social, ils créent du lien dans les quartiers et favorisent l'intégration dans les quartiers* » (Municipalité de Lausanne, 2018a, p. 19). Les éléments qui ressortent des entretiens avec les représentants du SPADOM indiquent que les jardins de

poche contribueraient à la « *sociabilisation* » des habitants et à la création de lien social (entretien avec Etienne Balestra le 14/10/2021). La convivialité, potentiellement favorisée par ces jardins, est un objectif qui est recherché lors de la mise en place des projets dans les quartiers.

« *[avec l'aménagement de nouveaux espaces par les jardins de poche] on aimerait que ce soit convivial, on veut que les gens en prennent soin, que les gens s'impliquent* »

- Entretien avec Myriam Charollais le 01/10/2021

Cependant, dans l'ensemble des propos recueillis, la dimension sociale des jardins de poche est relativement peu présente dans le discours de l'acteur public.

Motivation n°3 : Alimentaire

En accord avec à ce qui a été exposé dans l'analyse de la politique agricole urbaine (cf. partie 4.1.3, rapport-préavis 2018/09), la motivation alimentaire des jardins de poche est présente dans les discours des acteurs publics. Elle correspond à la fonction des jardins de poche comme des espaces pour la culture de plantes comestibles ou à usage artisanal (en ce qui concerne les plantes ayant un usage autre qu'alimentaire).

Suivant ce qui a été détaillé dans l'analyse du rapport-préavis 2018/09, les jardins de poche sont associés à l'agriculture urbaine par les pouvoirs publics lausannois (entretien avec Myriam Charollais le 01/10/2021 ; entretien avec Etienne Balestra le 14/10/2021). Ils contribueraient à : « *nourrir la population dans des circuits extra-courts* » (entretien avec Etienne Balestra le 14/10/2021) avec certains projets qui créent « *des mini-plantages* » (entretien avec Myriam Charollais le 01/10/2021). Bien entendu, une production alimentaire quantitativement intéressante n'est pas un des objectifs de ces jardins. Le potentiel alimentaire de certains jardins de poche intéresserait plus particulièrement l'acteur public quand il est mis en relation

avec une autre thématique, par exemple, lorsqu'il contribue à recréer du lien entre les habitants et les éléments biologiques non-humains en ville (cf. citation ci-dessous). Ce lien permet aussi d'aborder la thématique suivante : la dimension écologique.

« ça permet à la population de se rapprocher de la nature, que les personnes puissent manger quelque chose qu'ils ont produit »

- Entretien avec Yves Aellen le 06/10/2021

Motivation n°4 : Ecologie et environnement

Il s'agit de la dimension des motivations qui est la plus représentée dans les documents officiels traitant de la végétalisation participative et du permis de végétaliser. Premièrement, le rapport-préavis 2012/11 met en avant l'intérêt de l'action pilote « donner de la vie à mon quartier » (précurseur au permis de végétaliser et aux jardins de poche, cf. partie 4.1.1) pour : « *sensibiliser et former les partenaires à la gestion écologique des espaces verts et jardins* » (Municipalité de Lausanne, 2012, p. 25). Deuxièmement, le rapport-préavis 2016/27 mentionne que : « *les réalisations citoyennes, soutenues par la Ville, permettront de sensibiliser un grand nombre de citoyens aux bonnes pratiques en matière de biodiversité [...] et d'encourager de nouvelles initiatives.* » (Municipalité de Lausanne, 2016, p. 13). Troisièmement, le rapport-préavis 2018/42 évoque l'intérêt suivant : « *Dans le but d'accroître les espaces végétalisés en ville, des permis de végétaliser seront proposés* » (Municipalité de Lausanne, 2018b), p. 22). De plus, augmenter la présence des espaces végétalisés (notamment avec la contribution habitante dans les interstices du tissu urbain) est tout d'abord plus intéressant du point de vue écologique par rapport aux quartiers pauvres en espaces verts : « *il est essentiel de saisir chaque opportunité d'améliorer des lieux déjà appauvris en biodiversité ou en végétation dans l'objectif de restauration d'une trame verte et bleue bénéfique tant aux humains qu'aux animaux et végétaux* » (Municipalité de Lausanne, 2018b, p. 7).

Pour ce qui est des entretiens avec les représentants du SPADOM, cette motivation est également très présente, et ce, à travers plusieurs éléments. Ainsi, les jardins de poche sont en partie perçus comme un moyen permettant de recréer du lien, par la pratique du jardinage, entre les habitants et les éléments naturels non-humains (Garcias, 2019).

« ça permet justement aux gens d'avoir cet accès à la terre [...] de pouvoir voir pousser des plantes, de pouvoir mettre les mains dans la terre »

- Entretien avec Etienne Balestra le 14/10/2021

De plus, l'accès à la terre et le fait de pouvoir pratiquer le jardinage urbain (développer l'interaction habitante avec les éléments naturels vivants et non-vivants) contribue à sensibiliser les habitants aux enjeux écologiques.

« il y a le fait de sensibiliser les gens, de leur permettre de mettre les mains dans la terre et puis de sensibiliser les gens à la végétation, la nature en ville, le vert... Il y a vraiment l'envie d'associer les gens et de les sensibiliser par ce biais-là »

- Entretien avec Myriam Charollais le 01/10/2021

La sensibilisation aux enjeux écologiques des politiques communales se manifeste aussi par les moyens fournis par la Ville comme la distribution des listes de plantes indigènes recommandées, les sachets de graines, les cours de jardinage écologique où de nouvelles pratiques sont enseignées (associations de plantes, paillage...), etc.

« il y a vraiment un aspect d'avoir des relais, des moyens pour toucher les gens et les sensibiliser à l'importance des pollinisateurs. On leur propose des formations, on leur envoie des listes de plantes, des graines... »

- Entretien avec Myriam Charollais le 01/10/2021

« il peut y avoir une sensibilisation au paillage, à des pratiques qui sont moins évidentes comme de pailler en hiver, de quelles plantes il faudrait mettre, de donner des listes de plantes indigènes »

- Entretien avec Myriam Charollais le 01/10/2021

Cependant, il semblerait que la plupart des habitants s'engageant dans un projet de jardin de poche aient déjà une culture du jardinage écologique. La sensibilisation aux « bonnes pratiques » du jardinage écologique ne concernerait finalement qu'une petite partie des habitants-jardiniers. Or, sensibiliser cette minorité d'habitants-jardiniers aurait tout de même son intérêt pour l'acteur public.

« la plupart des gens [...] qui nous demandent un jardin de poche, ce sont déjà des gens qui ont une vision écologique mais je ne dirais pas 100% [...]. On a certaines personnes, pas pour les pieds d'arbres mais pour des bacs, qui s'ils avaient des pucerons sur leurs tomates, ils auraient peut-être envie d'asperger ça. En disant que nous n'acceptons pas cela, qu'on veut autre chose, que vous fassiez autrement [...] et bien je pense que ça a un certain effet »

- Entretien avec Myriam Charollais le 01/10/2021

Finalement, ces moyens mis en place portent l'espoir que les habitants-jardiniers engagés dans les jardins de poche soient force de proposition pour initier et/ou s'engager dans d'autres projets à intérêt écologique au sein de leur quartier. Cette intention est aussi formulée dans le rapport-préavis 2016/27 en ce qui concerne les végétalisations habitantes (Municipalité de Lausanne, 2016), mais n'est pas présent dans les rapports-préavis traitant du permis de végétaliser (Municipalité de Lausanne, 2018a ; 2018b). Cela met en avant l'intérêt global de promouvoir des projets relativement petits comme les jardins de poche afin d'engager les habitants et qu'ils soient les relais pour des nouvelles actions dans leur quartier.

« c'est intéressant d'avoir des habitants qui prennent soin de leur environnement proche, qui changent leur regard, qui ont d'autres projets, d'autres idées pour leur quartier, pour la nature en ville en général, et cela grâce aux jardins de poche »

- Entretien avec Myriam Charollais le 01/10/2021

L'objet du jardin de poche, par sa matérialité et sa qualité, est aussi considéré comme utile pour le soutien de la biodiversité en ville et plus globalement le réseau écologique urbain.

« ça participe au soutien de la biodiversité, [...] c'est des petits endroits qui participent à chaque fois au réseau [le réseau écologique] et c'est chaque fois un plus. »

- Entretien avec Etienne Balestra le 14/10/2021

Les arguments avancés pour justifier le point précédent se rapportent à trois éléments. En premier, l'idée que les jardins de poche sont des espaces cultivés de manière écologique (sans « intrants de synthèse », parfois en pleine terre avec de la flore locale) et qu'ils sont donc favorables à la biodiversité.

« toute structure qui pourrait être mise en place sans être cultivé avec des intrants de synthèse, donc de manière naturelle, est extrêmement bénéfique à toute la biodiversité et à la nature en ville »

- Entretien avec Etienne Balestra le 14/10/2021

« la dimension du réseau écologique est présente, car ces espaces deviennent des espaces en pleine terre avec de la végétation locale »

- Entretien avec Myriam Charollais le 01/10/2021

Deuxièmement, des observations faites par les représentants de la Ville dans le milieu urbain rapportant une concentration d'insectes pollinisateurs au niveau de certains jardins de poche.

« C'est difficile quand on voit des petits bacs comme ça de se dire si on compte là-dessus pour le réseau écologique. On était allés voir 2 - 3 jardins de poche, plutôt sous-gare [quartier de Lausanne], et bien, mine de rien, ça bourdonne beaucoup ! [...] c'est quand même des petits relais, des petits îlots intéressants pour le réseau écologique. »

- Entretien avec Myriam Charollais le 01/10/2021

Troisièmement, l'idée que plus le nombre de jardins de poche augmente, plus ces espaces peuvent contribuer au réseau écologique urbain. L'intérêt serait dans la multiplicité des projets et l'extension des surfaces aménagées en faveur de la faune et de la flore.

« après quand on voit la quantité et les endroits on peut se poser la question s'il s'agit d'un élément du réseau. Finalement, pourquoi pas. À 50 bacs par année, ce n'est pas rien. »

- Entretien avec Myriam Charollais le 01/10/2021

En résumé pour la dimension écologique, la Ville s'intéresse à construire deux types de réseaux. Premièrement, un réseau d'habitants-jardiniers engagés dans ces projets et qui participent à promouvoir les enjeux écologiques des jardins de poche (jardinage écologique, importance des pollinisateurs, développement du réseau écologique...) lors de leurs échanges avec d'autres personnes. En outre, les habitants-jardiniers peuvent même inciter d'autres personnes à concevoir ou à s'occuper d'un jardin de poche. Deuxièmement, un réseau d'espaces jardinés qui sont cultivés, en principe, selon des normes favorisant l'épanouissement de la faune et de la flore.

« c'est vrai que ça créé un réseau de gens motivés qui créent de la nature en ville [...] ça créé autant des relais physiques avec ces espaces, que des relais humains »

- Entretien avec Myriam Charollais le 01/10/2021

« si le citoyen appâte le citoyen, ce sera beaucoup mieux que nous [le SPADOM] [...] il faut que les citoyens communiquent ensemble et pas toujours obligatoirement avec nous [...]. Je pense que la meilleure publicité pour la nature c'est le citoyen. »

- Entretien avec Yves Aellen le 06/10/2021

4.4.2 Motivations habitantes

Cette sous-partie détaille en premier lieu des données descriptives sur les participants et les jardins de poche. Elles servent à contextualiser la recherche et à faciliter la transférabilité des résultats. Pour rappel, le tableau de données est présent en annexe (Annexe 4). En second lieu, l'analyse des motivations habitantes est classée selon cinq dimensions : l'esthétique et le cadre de vie ; le social ; l'écologie et l'environnement ; l'alimentaire ; l'hédonisme.

La catégorie d'âge

L'effectif obtenu est le suivant pour les catégories :

4 (65+) ; 5 (55-64) ; 5 (35-44) ; 1 (25-34) ; 1 (18-25)

Plus de la moitié des participants interrogés (9/16) avaient plus de 55 ans et seulement 2/16 avaient moins de 34 ans. En moyenne, la catégorie d'âge est de 55-64 ans.

Le genre

L'effectif obtenu est le suivant : 12 (Féminin) ; 4 (Masculin)

Les 3/4 des participants étaient de genre féminin.

La catégorie socio-professionnelle

Il s'agit de répertorier si les participants sont actifs ou non professionnellement, à la retraite ou en formation.

L'effectif obtenu est le suivant : 9 (actifs professionnellement) ; 5 (retraite) ; 1 (en recherche d'emploi) ; 1 (en formation).

Plus de la moitié des participants (9/16) sont actifs professionnellement. Ils constituent la catégorie la plus représentée, suivie des retraités (5/16).

Le niveau de formation

Les catégories utilisées correspondent aux niveaux des principales voies de formation en Suisse.

L'effectif obtenu est le suivant :

9 (Haute école : master/doctorat) ; 5 (formation professionnelle supérieure ; 2 (secondaire II : général).

Plus de la moitié des participants (9/16) ont suivi une formation dans une haute école avec un diplôme de type master ou doctorat.

L'année de concrétisation du projet de végétalisation

L'effectif obtenu est le suivant :

3 (2021) ; 5 (2020) ; 2 (2019) ; 2 (2018) ; 2 (2015) ; 1 (2013) ;
1 (projet avec demande en cours de traitement)

La moitié des projets gérés par les participants ont été réalisés à partir de 2020. Les dates des projets indiquent une bonne diversité pour le groupe étudié. Certains projets datent d'avant le permis de végétaliser, d'autres de l'époque de l'autorisation d'entretien et d'autres projets précèdent ces politiques.

Participant engagé en associatif et le nom de l'association

L'effectif brut obtenu est le suivant : Oui (5) ; Non (11)

L'effectif avec le nom de l'association est le suivant : Envie Montchoisi (2) ;
Les JULS (1) ; Chailly 2030 (1) ; Montelly Vit ! (1).

Parmi les projets étudiés, près du $\frac{3}{4}$ des personnes qui s'occupent d'un projet de jardin de poche ne font pas partie d'un cadre associatif alors que près de $\frac{1}{3}$ font partie d'une association.

Le type de projet de végétalisation

Se référer à la partie 4.3 pour la typologie des projets de végétalisation. À noter qu'un des entretiens se rapporte à l'observation de 7 projets de végétalisation et un second à 2 projets. Le projet qui n'avait pas encore été réalisé au moment de l'entretien n'est pas comptabilisé dans le total. Ainsi, le total des projets observés lors des entretiens est de 22.

L'effectif obtenu est le suivant :

10 (pieds d'arbres) ; 5 (jardins en pleine terre) ; 4 (jardins atypiques) ; 3 (bacs)

Les participants interrogés s'occupent principalement de projets de type pied d'arbre. De plus, les entretiens indiquent que de nombreux habitants-jardiniers (7/16) s'occupent aussi de d'autres projets de jardinage en dehors du jardin de poche. Il s'agit de : balcons, potagers sur le domaine d'une régie, jardins familiaux, etc.

La distance entre le logement du participant et son projet de végétalisation

Il s'agit de mesurer approximativement la distance entre le logement du participant et son projet de végétalisation. Cependant, pour deux des cas indiqués dans le tableau de données en annexe (Annexe 4), la distance se

rapporte non au logement de la personne, mais à son commerce. Cette distance est conçue comme une mesure physique de la proximité.

L'effectif obtenu est le suivant :

10 (<100m) ; 4 (100-500m) ; 1 (500-1000) ; 1 (non défini)

La plupart (10/16) des projets sont situés à moins de 100m du logement ou du commerce des participants. Aucun des projets n'est situé à plus de 1km. Ainsi, pour le groupe étudié, la proximité physique est importante. Des citations complètent ces données (E = entretien) :

« Parce que c'était en face de chez nous » - E3

*« J'ai proposé cette rue-là simplement parce que c'est à côté de chez nous »
- E15*

« [participant 1] oui la proximité est essentielle. [participant 2] On se sent plus identifiés. » - E8

Cela est conforme avec ce qui a été mis en avant par Blanc & Paddeu (2018) et Garcias (2019) dans la revue de la littérature. De plus, ce lien entre jardinage de rue et proximité du logement est conforme à ce que Deschamps (2019) a observé pour la pratique du jardinage de rue à Lyon.

L'analyse des motivations habitantes dans les entretiens

La présentation en catégories des résultats est utile pour organiser l'analyse et faire ressortir la multifonctionnalité des jardins de poche, mais n'est pas conforme à la structure du discours habitant. En effet, les motivations habitantes ne sont pas toujours isolées dans le discours, mais peuvent se présenter comme un amalgame de motivations qui sont citées dans une phrase voire un paragraphe. De plus, les motivations habitantes pour les jardins de poche peuvent porter sur trois temporalités : avant le projet (pour

le concevoir), actuellement (pour son entretien) ou dans un futur proche (pour le faire évoluer). La présentation des différentes motivations habitantes suit le même ordre que pour l'analyse des motivations de la Ville. Une catégorie supplémentaire a été identifiée chez les habitants : la motivation hédoniste. Pour soutenir l'argumentaire, des extraits retranscrits sont mis en évidence.

Motivation n°1 : Esthétique et cadre de vie

Concernant cette motivation, trois fonctions (se conjuguant parfois ensemble) émergent du discours des habitants-jardiniers.

En premier lieu, la volonté d'embellir certains espaces publics dans leur quartier par la végétalisation. Elle serait réalisée par les habitants afin d'améliorer leur perception et plus globalement leur vécu de ces espaces. Il s'agirait d'une forme de service écosystémique socio-culturel qui est apporté par la présence du végétal. À ce sujet, la diversité des usages est illustrée par les expressions ci-dessous.

« Moi j'ai choisi un peu des choses qui font de la couleur, car il n'y a pas tellement de couleurs ici [parc Rongimel à Montchoisi]. Il y a des arbres, il y a beaucoup de vert, mais il n'y a pas tellement d'autres couleurs. » - E1

« quand vous regardez combien ces pieds d'arbres sont stériles [d'apparence sans vie], la terre tassée, il y a quand même un progrès à faire » - E7

« C'est plus agréable de casser tout ce gris du point de vue de la nature, nous, on apprécie que ce soit plus végétalisé autour de chez nous, que ce ne soit pas juste bétonné, il y a des quartiers de Lausanne où c'est vraiment béton à perte de vue donc aussi pour l'humain, pour l'œil » - E13

« Si je pense à notre quartier, cette question d'amener par contraste à tout ce qui est béton, minéral, un côté plus naturel. Il y a beaucoup de voitures, plein de murs, escaliers et puis ça apporte un peu de beauté » - E4

Pour les habitants-jardiniers des entretiens n°13 et n°4, il s'agit d'utiliser le végétal pour créer du contraste (perçu comme une amélioration esthétique) avec la minéralité environnante.

En deuxième lieu, l'intérêt de changer les usages de ces espaces afin de les embellir. Le changement d'usage concerne la prévention ou la modification de pratiques vues comme négatives : déjections canines, dépôt de déchets...

« Déjà sur un plan purement esthétique, l'amélioration esthétique, après aussi l'aspect de prévention des crottes de chien et du littering en général, avoir de beaux espaces... Je pense que c'est une bonne prévention. » - E3

« aux pieds d'arbres, surtout, parce que c'est là qu'on voit le côté un peu misérable, [...] en bas, c'est de la terre avec des traces de pneu, du caca de chien, des mégots de cigarettes... » - E4

Les propos recueillis auprès d'une membre du comité de l'association Envie Montchoisi indiquent, toutefois, que l'implantation d'un jardin de poche pour changer les usages d'un espace peut parfois créer des conflits avec les autres usagers. Par exemple, certains propriétaires de chiens sont contre la création d'un jardin de poche sur des espaces où ils amenaient auparavant leur chien faire ses besoins (cf. Pellegrini & Baudry, 2014) : « *ils [propriétaires de chiens] disent vous nous piquez tous les pieds d'arbres [...] ils ont l'impression qu'ils ne sont plus les bienvenus dans le quartier* » (entretien avec la membre du comité d'association Envie Montchoisi le 21/09/2021). Dans ce cas-là, le dialogue est important afin d'expliquer qu'il ne s'agit pas de repousser les propriétaires de chiens, mais de créer des

espaces pour améliorer la qualité de vie (entretien avec la membre du comité d'association Envie Montchoisi le 21/09/2021).

Pour la personne interviewée lors de l'entretien n°16, la motivation consiste à utiliser la matérialité du jardin de poche pour remplacer (et embellir) un aménagement existant (des barrières) afin de modifier la mobilité des personnes à l'entrée de la bibliothèque de la jeunesse.

« Au début, c'était l'idée d'avoir un bac qui ferait comme une barrière entre la sortie de la bibliothèque et la route, au lieu de mettre ces horribles barrières qu'on avait, des barrières pour canaliser les flux des personnes. On s'est dit que ce serait plus joli d'avoir un bac avec des fleurs et puis on voit que, par là, on entre dans la bibliothèque. Finalement on n'a pas eu le bac alors on va voir avec les pieds d'arbres » - E16

Enfin, en troisièmement lieu, *l'empowerment* des habitants pour embellir et changer certaines pratiques effectuées dans leur environnement proche. Cela correspond à la motivation habitante de disposer d'un pouvoir d'action officiel (permis délivré par la Ville) qui leur permet d'agir sur la qualité de leur lieu de vie afin de l'améliorer. Cette capacité contraste avec le pouvoir d'action détenu par un acteur exogène (ici les « *entreprises externes* »). De plus, l'exemple ci-dessous qui est tiré de l'entretien n°16 évoque le jardinage de rue institutionnalisé comme une pratique plus globale : « *un entretien de là où l'on vit* ». Cette pratique peut permettre de recréer du lien entre l'ensemble des habitants et le lieu de vie, tout en modifiant certaines pratiques négatives comme le littering.

« Il y a un sentiment parmi les locataires qu'on a un mot à dire sur là où l'on vit parce qu'ici, tout est un peu entretenu par des entreprises externes. Là, le fait qu'on s'investisse, qu'on décide ce que l'on va mettre comme plantes, ça nous donne vraiment le sentiment d'entretenir notre lieu de vie. [...] il y a vraiment ce sentiment des gens de vraiment reprendre un certain pouvoir sur notre environnement. C'est quelque chose d'assez rare dans un milieu

urbain ou tout est fait par l'administration générale, on tend vers un entretien de là où l'on vit. C'est sain, car les gens ils auront peut-être moins envie de faire du littering ou de salir s'ils savent que c'est entretenu par la personne qui habite en face de chez lui. Il y a une reconnexion avec toute la communauté, tout l'environnement, ça fait vraiment un système. Ça modifie un peu les comportements, les gens sont plus attentifs » - E15

Cependant, cela diffère en partie pour la jardinière de l'entretien n°6 (le cas du jardin de poche sans convention). Dans ce cas spécifique, l'*empowerment* n'est pas transmis à travers le permis de végétaliser. Il s'agit ici d'un *empowerment* qui est relié à une pratique informelle du jardinage de rue. La motivation initiale de la participante était de changer l'usage d'un espace interstitiel dégradé. Par la suite, une motivation politique s'est greffée à la motivation initiale, car la Ville souhaitait réaliser un aménagement (banc...) sur l'espace où est présent le jardin. Or, par crainte des nuisances qui seraient potentiellement induites par cet aménagement, la participante a réalisé avec les autres habitants du quartier une action politique pour préserver l'usage de cet espace en tant que jardin. Dans le cas présent, la motivation de changement d'usage se transforme en une motivation de conserver l'usage d'un espace selon les spécificités d'un lieu.

« on occupait plus que la moitié de l'espace quand la Ville a décidé de supprimer le petit jardin pour mettre un banc et du gravier. Or, il faut savoir qu'on est tout près du Flon, que le vendredi et samedi soir c'est déjà un enfer absolu, les gens qui rentrent bourrés, mais toute l'année ça dure, donc un banc ici c'est l'assurance de trouver des gens saouls. [...] on [la participante et sa voisine] a fait une pétition qu'on est allés faire signer par tous les gens de la rue des Echelettes. On a eu 77 signatures en 1h30, ce n'était pas contre le banc, mais pour le maintien du jardin. [...] Une fois ces 77 signatures recueillies, je les ai envoyées aux chefs du SPADOM, à toutes les strates »

- E6

Motivation n°2 : Social

En comparaison avec les pouvoirs publics, la dimension sociale des jardins de poche est très présente dans le discours des habitants.

La volonté de créer du lien social (interactions entre habitants et rencontres) à travers les jardins de poche et la pratique du jardinage de rue est très présente chez les participants. Les jardins de poche sont perçus par les habitants comme des espaces en commun pour la sociabilisation et la convivialité du quartier. De plus, la décision politique du semi-confinement avec la pandémie du COVID 19 (induisant un manque d'interaction sociale) a motivé certains projets.

« d'avoir un peu de fraîcheur et de convivialité » - E4

« je me suis dit que c'est génial toute cette sociabilité, donc voilà ce que j'apporte à la ville, un potentiel de sociabilité » - E14

« on apprend à se connaître, les gens d'un quartier apprennent à se connaître, donc ça nous sociabilise, ça nous fait faire des connaissances.

« Après, on organise des apéros, des petites soirées autour des projets. Il y a le lien social qui se fait. » - E2

« Cette initiative, je l'ai prise au début du premier confinement/semi-confinement et là, il y avait tout le monde qui était bloqué chez lui et se disait, on ne sait pas quoi faire, on ne voit plus nos collègues de travail... Puis en fait il n'y a rien qui se passe ici. Moi je ne connais pas mes voisins et c'était une très bonne occasion de créer une activité commune. [...] On crée des occasions avec ces potagers, de rencontrer des gens, de discuter, d'échanger. » - E15

La création et l'approfondissement du lien social concernent autant les personnes du collectif d'habitants-jardiniers qui s'occupent du jardin de poche que les autres habitants du quartier. Certains habitants-jardiniers perçoivent leur projet comme un moyen d'induire une sociabilisation entre les habitants. Cela permettrait de lutter contre le sentiment de solitude qui serait présent chez certaines personnes. De plus, l'interaction sociale peut se produire et se maintenir à travers le don de plantes entre les habitants du quartier et les habitants-jardiniers afin que ces derniers les intègrent dans le jardin de poche.

« *Disons qu'il y a beaucoup de personnes qui s'arrêtent pour discuter, pas forcément de jardinage, mais ça peut être de tout, on peut avoir des discussions avec des gens qui ont un coup de blues et puis on discute, on peut ramener ça à la nature... Puis les gens ils repartent et ils sont contents, parce que dans les villes il y a quand même un grand sentiment de solitude* » - E12

« *On a des gens qui nous ont apporté des plantes pour les planter* » - E8

« *il y a des gens qui nous ont donné des plantes pour les mettre là [...] et quand les gens passent et qu'ils les voient, ils sont tellement contents* » - E11

Motivation n°3 : Alimentaire

La dimension alimentaire des jardins de poche se rapporte principalement à la motivation de cultiver des plantes comestibles. Toutefois, l'intérêt peut aussi être de cultiver des plantes à usage « artisanal » comme pour la participante de l'entretien n°13. Cependant, les données récoltées ne permettent pas de dire s'il s'agit, ou non, d'un cas particulier.

« *je me disais que ce serait l'occasion de profiter d'avoir des meilleures conditions pour mes plantes de teintures donc il y avait plusieurs motivations entre les plantes tinctoriales* » - E13

Toutefois, la motivation de cultiver des plantes alimentaires est dominante dans cette dimension. Une des participantes d'un collectif a qualifié leur motivation alimentaire de cultiver un jardin de poche comme du « picorage » (E9). Ce qualificatif de « picorage » a été utilisé par la participante pour souligner que la production alimentaire du jardin ne vise pas nécessairement à nourrir en quantité les habitants-jardiniers du collectif, mais que certaines plantes alimentaires peuvent tout de même être cueillies et consommées par ces derniers (E9).

Dans l'ensemble des projets, les variétés de plantes comestibles sont diverses. Les types de jardins de poche concernés par ce type de culture sont majoritairement les bacs suivis des jardins atypiques. Cela peut s'expliquer par la motivation sanitaire d'avoir un espace de culture doté d'une plus grande distinction avec l'espace public. Cette dimension peut aussi être orientée dans un but pédagogique, permettant aux enfants d'expérimenter la culture des plantes comestibles. Le jardin de poche offre cette possibilité aux habitants qui n'ont pas de jardin privé pour le faire.

« on a beaucoup orienté le jardin sur le picorage » - E9

« je me suis décidée, dès le début, que je voulais mettre des plantes comestibles. » - E10

« J'ai planté beaucoup de trucs qu'ils ne nous ont pas forcément conseillé de planter, mais moi mon but c'est de me nourrir, donc j'ai fait que des tomates, des concombres, des poivrons... des trucs qui se mangent. »

- E14

« si on cultive des choses pour les manger, pour les enfants, je trouve que c'est super intéressant de voir d'où ça vient, de l'effort que ça représente, du temps que ça représente... Pour les enfants, je trouve que c'est intéressant qu'ils voient ce que c'est, d'où ça vient, que ça prend du temps et puis pour eux, c'est super. Ils ont une grande fierté d'avoir planté des radis et puis

après avoir arrosé soi-même ses radis et puis être allé les tirer soi-même de terre, c'est ceux qu'ils ont planté eux... Oui, c'est bien de pouvoir offrir ça même si on n'est pas à la campagne, même si on n'a pas de jardin. »

- E13

Motivation n°4 : Ecologie et environnement

Quatre thématiques représentent la motivation écologique des jardins de poche pour les habitants-jardiniers.

En premier, le thème le plus évoqué est la contribution directe à la biodiversité. Chez certains participants, il y a la volonté de planter des espèces indigènes et mellifères afin d'accroître la présence des insectes et des oiseaux. Également, de créer des « îlots de verdure » (E11) afin d'enrichir, même à une micro-échelle, le réseau écologique urbain.

« pour moi, c'est d'apporter de la nature en ville, de la biodiversité, faire revenir les insectes et puis s'il y a beaucoup d'insectes il y a les oiseaux qui reviennent. C'est toute la chaîne de la biodiversité qui revient. » - E2

« ça amène des oiseaux qui viennent se percher dans l'arbre, il y a plein d'insectes qui butinent les fleurs, avant il n'y avait rien... C'était mort au niveau environnement » - E6

« En assemblant des plantes diverses, indigènes et mellifères, tu augmentes la présence d'insectes pollinisateurs, c'est un refuge pour d'autres insectes aussi et puis ces plantes elles vont finir par faire des plantes et des graines aussi. Et puis, même si c'est petit, les insectes passent d'un îlot à l'autre, ça fait des îlots de verdure. [...] on encourage aussi la biodiversité, le jardin de poche, c'était aussi dans cet esprit-là » - E11

« *que ce soit des plantes pollinisatrices, c'est très important que les insectes puissent venir et récolter du pollen, pour les insectes sauvages et tous les autres insectes.* » - E12

Toutefois, cette thématique est à relativiser pour certains habitants-jardiniers. Dans l'exemple ci-dessous, la symbolique du jardin de poche pour la sensibilisation écologique semble plus utile que sa contribution spatiale au développement de la biodiversité. Cela fait le lien avec la deuxième thématique présentée ci-dessous.

« *Moi, j'ai des doutes sur la dimension environnementale, je ne suis pas sûr que ça a un impact important... Moi je ne pense pas que ça contribue à l'écologie, à la nature en ville ou à la biodiversité, peut-être juste à la sensibilisation.* » - E8

Deuxièmement, la motivation de sensibiliser des personnes à des thématiques écologiques par le jardin de poche et les échanges qui peuvent se produire lorsque l'habitant-jardinier est présent. Il s'agit de considérer les jardins de poche comme ayant une fonction environnementale pour certains habitants. Cet aspect fait écho au concept d'*environnementalisme ordinaire* (Blanc & Paddeu, 2018), car par l'action du jardinage de rue, les habitants-jardiniers souhaitent transmettre un message politique visant une prise de conscience écologique des autres personnes.

« *et je pense que ça contribue aux gens de réfléchir un petit peu sur leur vie, qu'est-ce qu'on fait avec notre Terre* » - E1

« *on engage le dialogue, de préserver les espaces pour les insectes* » - E7

« *c'est quand même un acte politique, dans le sens où c'est difficile au début, mais ça sensibilise les gens qui voient ça à la nature, à la production alimentaire ou ce genre de chose* » - E15

Troisièmement, l'utilisation de techniques de plantation et de culture qui sont favorables à la biodiversité en ville. Les pratiques des habitants-jardiniers sont vues ici comme des éléments illustrant une motivation écologique. Les éléments principaux évoqués sont : la volonté de cultiver des plantes indigènes et mellifères, d'éviter la culture de plantes envahissantes et l'utilisation de paillage pour favoriser la vie du sol et prévenir la sécheresse.

Ces actions comportent un intérêt symbiotique dans le sens où elles sont perçues par les habitants-jardiniers comme favorisant ensemble l'écosystème, la pratique du jardinage et le jardin.

« *des plantes indigènes et des fleurs car c'est utile pour les insectes* » - E11

« *l'idée c'était vraiment de planter et semer des choses de chez nous parce qu'on les connaît, parce que les jardiniers disent aussi qu'il y a des plantes qui viennent d'ailleurs qui sont très envahissantes ou qui peuvent justement empêcher d'autres plantes de pousser.* » - E4

« *Du paillage oui on en met dessus, pour la vie du sol et de nouveau pour son humidité, éviter le dessèchement précoce.* » - E2

Enfin, le dernier aspect porte sur les bienfaits environnementaux que peuvent apporter les jardins de poche pour les habitants. Chez certains habitants, les jardins ont comme fonction de participer au rafraîchissement de l'espace public et ils ont été conçus avec cet objectif en tête. Il s'agit d'un service écosystémique qui peut être fourni par le végétal (Selmi, Weber & Mehdi, 2013).

« *L'été, ce serait le but d'avoir un peu de fraîcheur* » - E4

« En été on souffre beaucoup de la chaleur, il y a ces énormes trottoirs ici, donc mon but, c'était aussi de mettre du vert, avoir un bout de béton en moins, de végétaliser, j'appréciais cette idée » - E13

« de mettre un peu de nature en ville, qui est déjà une bonne chose vu le réchauffement climatique puis qu'on sait que d'avoir de la nature ou de l'ombre ça rafraîchit quand même les espaces » - E16

Motivation n°5 : Hédonisme

Il s'agit d'une dimension qui n'est pas directement mentionnée par l'acteur public. Elle émerge du discours des habitants-jardiniers, car c'est à travers ces acteurs que sont vécus la conception et la gestion des jardins de poche, notamment par la pratique du jardinage. La motivation hédoniste se rapporte à la motivation habitante de pratiquer le jardinage de rue pour : le plaisir de cette activité, le bien-être et le ressourcement que cela peut apporter, d'apprécier le développement du jardin, la croissance du végétal, etc. Elle se distingue des autres dimensions, car le plaisir et le bien-être apportés sont liés à l'expérience du jardin et l'interaction du jardinier avec ce dernier.

« Moi, ce qui m'a attiré, c'est que j'ai découvert que j'aimais bien le jardinage [...] verdir la ville, c'est aussi bon pour les gens qui le font » - E5

« c'est une sorte de loisir nouveau en ville [...] en même temps, c'est un loisir sain, passer du temps les mains dans la terre, je trouve que c'est plus intéressant que sur un téléphone » - E15

« Avec l'action de jardiner, on est dans un autre temps, on n'a plus vu l'heure, on a plus la même notion du temps, c'est comme si l'on crée un autre espace-temps à ce moment-là. On a tellement envie de ça que je pense que

c'est aussi un attrait d'amener la nature en ville [...] ce côté d'être dans un autre temps... Ça fait un peu magique comme ça mais c'est ressourçant. »

- E16

Certains habitants-jardiniers parents y trouvent aussi un intérêt ludique et de bien-être pour leurs enfants.

« ça fait plaisir pour les yeux et puis les enfants, ils adorent planter des trucs, c'est très important psychologiquement » - E6

« puis l'idée c'était aussi de faire ça avec mes enfants. J'ai deux enfants de 4 et 2 ans qui aiment forcément bien arroser, participer à planter des choses sur le balcon, voir pousser... C'est toujours amusant. » - E13



5. Discussion

Premièrement, l'étude a permis de mettre en évidence les origines du jardinage de rue à Lausanne et comment cette pratique a été progressivement institutionnalisée par l'acteur public, notamment à travers les politiques traitant de la nature en ville et de l'agriculture urbaine. Les outils administratifs conçus par la Ville pour encadrer le jardinage de rue à Lausanne sont abordés dans les politiques de la Ville comme une réponse à deux enjeux principaux. En premier lieu, afin de répondre à une demande habitante pour avoir plus d'espaces à cultiver dans la ville. En second lieu, afin d'associer les habitants à la végétalisation de l'espace public pour qu'ils puissent contribuer aux enjeux écologiques, comme le soutien à la biodiversité en ville et le réseau écologique urbain.

Deuxièmement, la typologie développée pour organiser et illustrer les jardins de poche observés sur le terrain a mis en avant trois catégories distinctes : pieds d'arbres, bacs et jardins en pleine terre. Une quatrième catégorie, les jardins atypiques, regroupe les jardins de poche présentant des formes variées (difficilement classables, d'où le qualificatif « atypique ») et qui sont établis sur des espaces avec une superficie nettement plus importante que les trois premiers types. Certains jardins de poche de ce type sont nés bien avant le permis de végétaliser, ce qui peut expliquer leur aspect singulier et leur superficie qui est parfois conséquente.

En comparaison avec ce qui a été présenté au point 1.1 (Figure 1), les jardins de rue lausannois présenteraient des formes plus diversifiées que les jardins de rue lyonnais, même si l'on retrouve les trois formes communes du pied d'arbre, du bac/jardinière et du jardin en pleine terre. À noter que la forme lausannoise du jardin en pleine terre peut être similaire à la micro-implantation florale lyonnaise, or pour le cas de Lyon elle concerne un espace qui a été déminéralisé (cf. Figure 1, typologie de Deschamps, 2019). L'exemple du permis de végétaliser parisien présente les mêmes types d'espaces qu'à Lausanne, avec toutefois certains espaces additionnels comme les clôtures et mobiliers urbains (cf. Figure 2). En outre, il serait

possible de planter des arbres fruitiers à Paris avec le permis de végétaliser alors que cela est en principe proscrit avec les jardins de poche lausannois (Ville de Lausanne, 2021b). Toutefois, un poirier de variété indigène a été planté sur l'espace du jardin C qui dépend aussi d'une convention avec permis de végétaliser (Figure 23). Compte tenu de cela, il semblerait qu'un accord puisse être donné selon l'espace concerné. Cela ne peut être confirmé, car cette question n'a pas été approfondie.

Enfin, troisièmement, l'analyse du discours des pouvoirs publics et des habitants a fait ressortir que plusieurs dimensions des motivations et fonctions des jardins de poche sont communes à ces deux acteurs. Cela confirme la théorie de la multifonctionnalité de la pratique du jardinage de rue et les jardins.

Une cinquième motivation pour la création et l'entretien des jardins de poche, l'hédonisme, a uniquement pu être mis en avant dans le discours des habitants-jardiniers. Cela ne veut pas dire qu'elle est absente du discours de la Ville, mais que les données récoltées ne permettent pas de la mettre en évidence. En ce qui concerne cette motivation de l'hédonisme, les habitants perçoivent les jardins de poche et la pratique du jardinage de rue comme un nouveau loisir urbain pouvant être une source de bien-être et de ressourcement. Ces fonctions motivent les habitants à s'engager dans ce genre de projet, d'autant plus qu'il peut s'agir d'une activité ludique et pédagogique qui est partagée avec d'autres membres de leur famille (Ex : enfants...).

Les motivations communes à l'acteur public et aux habitants sont détaillées à la suite. En premier lieu, la dimension des motivations concernant l'esthétique et le cadre de vie. Les intérêts d'embellir l'espace public par la végétation (service écosystémique socio-culturel) et de modifier certains usages de l'espace public sont évoqués dans le discours des représentants du SPADOM et des habitants-jardiniers. Or, ces intérêts pour le jardinage de rue ne sont pas évoqués explicitement dans les politiques de la Ville traitant du permis de végétaliser (2018/09 et 2018/42). Toutefois, en ce qui concerne l'empowerment habitant pour agir sur la qualité esthétique de l'espace public (élément présent dans le discours des représentants du SPADOM et

celui des habitants-jardiniers), cet élément est aussi évoqué dans les politiques de la Ville si l'on interprète cela à travers la volonté politique de promouvoir l'appropriation et l'entretien de certains espaces publics par les habitants (Municipalité de Lausanne, 2018a ; 2018b). Pour faire le lien avec le cadre théorique, le permis de végétaliser amène à considérer les habitants comme des « *faiseurs de nature* » (Ernwein & Tollis, 2017). Effectivement, la convention octroie un pouvoir d'action aux habitants afin qu'ils puissent agir sur l'aménagement de certains espaces publics en accord avec la Ville. De plus, les habitants ne sont plus considérés comme de simples usagers de l'espace public, mais comme des acteurs de sa fabrication (Ramos, 2018a), passant d'un rôle passif à un rôle actif.

Ensuite, la dimension sociale des motivations pour le développement des jardins de poche. Elle n'est pas présente dans les deux rapports-préavis traitant du permis de végétaliser, mais est régulièrement évoquée dans le discours des habitants-jardiniers, et dans une moindre mesure celui des représentants du SPADOM. Ces derniers considèrent les jardins de poche comme un moyen de créer du lien social entre les habitants, car les jardins peuvent favoriser les rencontres et les échanges, et peuvent être utilisés comme des espaces pour la convivialité (pratique du jardinage à plusieurs, organisation de rencontres, apéros...). De plus, certains habitants précisent l'importance de cette fonction avec le contexte de la pandémie du COVID 19. Ce facteur pourrait en partie expliquer l'engouement habitant pour la création de nombreux jardins de poche en 2021 (pour rappel : 30 projets créés entre janvier et octobre). Autrement, cela peut aussi s'expliquer par le fait qu'il y a eu une relance du jardinage de rue par la Ville en 2020, avec la conception du permis de végétaliser et diverses actions de promotion (réseaux sociaux, presse, communications officielles...).

Troisièmement, la dimension alimentaire des motivations. Elle est présente dans les documents politiques (spécifiquement le rapport-préavis 2918/09), le discours des représentants et celui des habitants. La Ville et les habitants considèrent les jardins de poche comme un outil permettant la culture habitante de plantes comestibles en ville et cela à proximité du lieu de résidence. De plus, la fonction potagère permettrait aussi de recréer du lien

entre les citoyens et la production de denrées alimentaires, mais aussi et plus largement, entre les éléments naturels vivants (faune et flore) et non-vivants (le sol, le climat...). En outre, certains habitants évoquent la fonction du jardin de poche comme un outil permettant d'associer alimentation et pédagogie, par exemple en enseignant la culture des plantes comestibles à leurs enfants. Selon un des habitants-jardiniers interrogés, en plus des plantes comestibles, il s'agit de cultiver des plantes à but artisanal (pour l'exemple en question, afin de fabriquer des teintures végétales).

Enfin, la dimension écologique et environnementale des motivations. Comme pour la dimension alimentaire, elle est présente dans les documents politiques (spécifiquement le rapport-préavis 2018/42), le discours des représentants et celui des habitants. Pour la Ville et les habitants, il y aurait la volonté de : recréer du lien entre les habitants et les éléments naturels non-humains (comme mentionné précédemment, la culture de plantes comestibles participerait aussi au développement de ce lien) ; de contribuer à soutenir la biodiversité et le réseau écologique en ville en créant des espaces favorables à cela ; et de sensibiliser au jardinage écologique (pratique considérée comme ayant un impact moins nocif pour l'ensemble du vivant). De plus, pour les habitants-jardiniers, il y aurait aussi la volonté d'expérimenter certaines méthodes de culture. Ensuite, spécifiquement pour les pouvoirs publics, la volonté d'engager l'acteur habitant dans des projets à intérêt écologique dont font partie les jardins de poche. Promouvoir cet engagement aurait un effet dynamique. Effectivement, il est supposé que certains habitants s'engageraient par la suite dans d'autres projets à intérêt écologique, voire motiveraient d'autres habitants du quartier à les rejoindre. Cela permettrait de créer une sorte de réseau d'espaces et d'habitants engagés. Cet intérêt de l'acteur public est lié à la motivation habitante d'utiliser les jardins de poche comme un outil de sensibilisation écologique auprès des autres personnes (rattachement au concept *d'environnementalisme ordinaire* de Blanc & Paddeu, 2018). Autrement, les habitants considèrent les jardins de poche comme des objets qui peuvent apporter des services écosystémiques de régulation. Par exemple, l'effet de fraîcheur qui est induit par la présence du végétal et qui pourrait aider à lutter

contre la chaleur émise par les surfaces minérales. Les éléments susmentionnés, se rapportant à la motivation écologique et environnementale pour le développement des jardins de poche, permettent de mettre en évidence l'importance de cette motivation par rapport aux autres motivations identifiées.

Cependant, les résultats de l'analyse des entretiens ne permettent pas à eux seuls de confirmer ou d'infirmer l'hypothèse d'un décalage entre les motivations habitantes (principalement la dimension sociale et esthétique) et institutionnelles (portant davantage sur la dimension écologique). Ainsi, une autre méthode est proposée en guise de tentative pour interpréter les données en provenance des entretiens avec les habitants. Celle-ci propose une meilleure interprétation des résultats par rapport à l'hypothèse proposée. Ainsi, le tableau de la page suivante (Figure 28) fait office de synthèse pour les motivations des habitants-jardiniers. Il permet de mettre en avant deux variables permettant de hiérarchiser les dimensions des motivations habitantes. En guise de rappel méthodologique (cf. partie 3.5), les calculs du tableau se basent sur le codage des retranscriptions. Premièrement, la colonne du milieu répertorie combien de fois des propos, se rapportant à la dimension des motivations en question, ont été mentionnés à travers l'ensemble des entretiens. Deuxièmement, la colonne de droite illustre combien de participants sur le total ($x/16$) ont évoqué au moins une fois des fonctions se rapportant à la dimension en question (donc combien de participants ont évoqué cet élément dans leur discours). Il s'agit de la variable qui est jugée comme étant la plus intéressante pour essayer de hiérarchiser les motivations habitantes. Selon ces critères, les résultats sont classés de 1-5 selon la motivation qui est la plus représentée dans le discours des habitants interviewés.

Dimensions des motivations habitantes	Occurrence des propos portant sur la dimension	Nombre de participants ayant mentionné la dimension
1. Social	48	15
2. Ecologie et environnement	43	13
3. Esthétique et cadre de vie	36	11
4. Hédonisme	14	8
5. Alimentaire	10	6

Figure 28 : Hiérarchisation des motivations habitantes selon deux variables. Yannick Meyer, 2021.

Par rapport à l'hypothèse, la dimension sociale des motivations semble être plus importante pour les habitants-jardiniers. Il n'a pas été jugé pertinent d'appliquer la même méthode pour les données issues des entretiens avec les représentants du SPADOM car seulement trois personnes ont été interrogés dans ce groupe.

La dimension sociale des motivations existe aussi dans le discours des représentants du SPADOM, mais est absente des politiques pour ce qui concerne la thème des permis de végétaliser (Municipalité de Lausanne, 2018a ; 2018b). Cette différence entre le discours des représentants et les documents politiques peut aussi être mis en évidence en ce qui concerne la motivation de l'esthétique et du cadre de vie. Globalement, une différence peut s'expliquer par le fait que les discours exprimés par les représentants du SPADOM sont alignés avec la politique de la Ville, mais sont aussi influencés par l'expérience de la mise en œuvre de cette politique sur le terrain.

Pour revenir sur la question de recherche principale, il semblerait que la dimension sociale occupe la première place parmi les motivations habitantes et la dimension écologique serait en deuxième position. Ensuite, viendrait les

motivations habitantes de l'esthétique et du cadre de vie, l'hédonisme et l'alimentation. Toutefois, il est nécessaire de relativiser ces résultats. Ils reflètent uniquement les propos des habitants-jardiniers interrogés dans le cadre de l'étude et, de ce fait, ne représentent qu'une petite partie des habitants-jardiniers lausannois. Il n'est pas connu si le groupe d'habitants-jardiniers interviewé est représentatif par rapport à l'ensemble de la population. En effet, ce groupe a été choisi au hasard par rapport aux 16 premières réponses reçues sur le calendrier Doodle lors de la phase d'organisation des entretiens (cf. partie 3.4). Aucun critère de représentativité n'a été recherché pour la sélection des participants, que cela concernant le nombre d'habitants-jardiniers interviewés (pas nécessaire pour une étude qualitative), leur profil (statistiques démographiques) ou encore le type de jardin de poche cultivé.

Pour l'acteur public en revanche, la démarche (de nature exploratoire) a permis d'identifier plusieurs motivations : l'esthétique et le cadre de vie ; le social ; l'écologie et l'environnement ; l'alimentaire (cf. partie 4.4.1), mais il n'a pas été possible de les hiérarchiser. La dimension écologique pour le développement des jardins de poche est présente chez l'acteur public à travers les politiques de la Ville, les conventions pour le permis de végétaliser et les discours des représentants du SPADOM. Cela a pu être mis en évidence à travers les éléments suivants : le rapport-préavis 2018/42 (concept directeur nature en ville de la Ville de Lausanne), les entretiens réalisés avec les trois représentants du SPADOM (dont le chef de service) et l'analyse des dispositifs autorisant la réalisation des jardins de poche (cf. partie 4.2, le permis de végétaliser avec les normes et préconisations pour un jardinage écologique).

6. Conclusion

Le questionnement central de l'étude interroge la place de la dimension écologique dans le développement des jardins de poche à Lausanne. Pour approfondir et enrichir ce questionnement, trois sous-questions abordent le développement de la pratique du jardinage de rue, les dispositifs conçus par la Ville pour encadrer cette pratique et comment se présentent concrètement les jardins de poche.

À travers le cadre théorique, les habitants sont abordés non comme des « demandeurs » de nature en ville, mais comme des « faiseurs de nature » selon la perspective proposée par Ernwein & Tollis (2017). Pour compléter, Ramos (2018a) propose de considérer les habitants non comme de simples usagers de l'espace public, mais comme des « acteurs de sa fabrication ». Le concept de *sense of place* ou *l'Habiter* (Chen, 2020) considère que l'appropriation des lieux par les habitants, à travers la pratique du jardinage, est à l'origine de liens subjectifs et émotionnels entre les habitants et ces lieux. De plus, le concept de *multifonctionnalité* de la pratique du jardinage et des jardins (Pourias, Aubry & Duchemin, 2015) implique l'existence de motivations multiples selon l'acteur en question. De ce fait, l'étude aborde deux dimensions principales des motivations : la dimension sociale et la dimension écologique (conceptualisés à la partie 1.5).

La méthodologie a été structurée en quatre étapes. Premièrement, les démarches exploratoires afin de concevoir l'étude (entretiens exploratoires, acquisition des premières données et sources documentaires, prise de contact avec les représentants du SPADOM et les habitants...). Deuxièmement, la conception des éléments techniques pour les entretiens semi-directifs (conception d'un questionnaire préalable aux entretiens avec les habitants et des grilles d'entretien). Troisièmement, la conduite des entretiens, les observations terrain et la retranscription (dont observation participante) des entretiens. Enfin, quatrièmement, l'analyse documentaire et l'analyse thématique des données en provenance des entretiens avec l'aide d'un logiciel d'analyse qualitative.

Les résultats ont aussi été organisés en quatre parties. En premier lieu (partie 4.1), le développement du jardinage de rue à Lausanne et la définition du concept des jardins de poche. Identifiée originellement comme une pratique informelle à Lausanne, le jardinage de rue a été institutionnalisé par la Ville à travers la conception de deux dispositifs. Deux motivations générales ont été identifiées au sujet de l'institutionnalisation. D'une part, de répondre à la demande habitante pour davantage d'espaces à cultiver en ville. D'autre part, d'associer les habitants à la végétalisation de l'espace public (de les sensibiliser et de les faire participer aux mesures de soutien à la biodiversité, au développement du réseau écologique, etc.).

En deuxième lieu (partie 4.2), le fonctionnement des dispositifs autorisant et soutenant la création des jardins de poche (conventions et autres outils municipaux). Pour les autorisations, il s'agissait anciennement de l'autorisation d'entretien de l'espace public qui a ensuite été remplacée, plus récemment, par le permis de végétaliser. Cet outil politico-administratif autorise la pratique du jardinage de rue au sein du territoire communal en permettant aux habitants de concevoir, réaliser et cultiver des jardins de poche dans l'espace public. Le concours Nature en Ville, le budget participatif et la plateforme Lausanne Participe ont été identifiés comme des dispositifs de soutien au développement des jardins de poche.

En troisième lieu (partie 4.3), la conception d'une typologie pour classer les jardins de poche observés sur le terrain selon quatre formes : pieds d'arbres, bacs, jardins en pleine terre et jardins atypiques.

Enfin, en quatrième lieu (partie 4.4), l'analyse des motivations de la Ville et des habitants pour la création des jardins avec l'identification de quatre dimensions des motivations qui sont communes aux deux groupes : l'esthétique et le cadre de vie ; le social ; l'alimentaire ; l'écologie et l'environnement. Une cinquième dimension a été identifiée chez les habitants, il s'agit de la motivation hédoniste.

L'approche a permis d'identifier précisément plusieurs motivations présentes chez les acteurs étudiés, mais elle n'a pas permis de hiérarchiser clairement ces motivations. Une tentative qui a été effectuée (partie 5, figure 28) pour hiérarchiser les motivations habitantes. Cette méthode (détaillée à la partie

3.5) a fait émerger une tendance pour le groupe d'habitants-jardiniers interviewés (la motivation sociale semble être en première position). Toutefois, ce résultat n'est pas représentatif pour l'ensemble des habitants, ainsi l'hypothèse ne peut être confirmée ou infirmée pour l'acteur habitant. En outre, il est possible que d'autres motivations non-identifiées dans cette étude existent chez les habitants-jardiniers qui n'ont pas été interrogés.

Similairement, les motivations des pouvoirs publics n'ont pas pu être hiérarchisées ainsi, il n'est pas possible de confirmer ou d'infirmier l'hypothèse que la dimension écologique est la motivation principale pour l'acteur public. Par contre, l'analyse a mis en évidence que cette dimension, en plus d'être très présente dans le discours des habitants, est aussi très présente dans les documents politiques de la Ville et dans le discours des représentants du SPADOM.

De plus, certaines différences ont été observées entre les politiques de la Ville et les discours des représentants du SPADOM. En effet, la dimension sociale n'est pas mentionnée dans les politiques de la Ville, mais est présente dans le discours des représentants. Également, la dimension de l'esthétique et du cadre de vie n'est pas explicite dans les politiques, or elle est évoquée clairement dans les propos des représentants. Cela peut s'expliquer par le fait que les représentants sont alignés sur la politique de la Ville, mais que leur vision est complétée par l'expérience de la mise en œuvre de cette politique sur le terrain.

Globalement, l'approche utilisée a été pertinente pour explorer et documenter plusieurs aspects du cas d'étude lausannois : les origines, l'institutionnalisation et le développement de la pratique du jardinage de rue, la définition des jardins de poche, les formes associées aux jardins de poche et plusieurs motivations des acteurs pour leur développement. Les faiblesses concernent principalement le fait qu'il n'a pas été possible de confirmer ou d'infirmier l'hypothèse avec les éléments recueillis. Or, l'hypothèse s'est montrée utile pour explorer le sujet et pour l'analyse des motivations. En outre, les données démographiques récoltées auprès des habitants auraient pu être mieux exploitées pour enrichir le travail qualitatif (couplage de ces

données avec les propos des participants). Cependant, il est possible de faire le lien entre ces deux éléments avec le tableau de l'annexe 4.

Deux apports scientifiques principaux ont pu être identifiés en rapport avec cette recherche. D'une part, l'étude a permis d'explorer en détail le phénomène social du jardinage de rue avec le cas d'étude de Lausanne (permis de végétaliser et jardins de poche). Selon les éléments de la littérature, il semblerait que cette pratique n'ait pas ou peu été documentée en Suisse romande. Ainsi, cette étude contribue aux connaissances sur le jardinage urbain et plus précisément le jardinage de rue. D'autre part, comme mentionné dans la partie 2, Pourias, Aubry & Duchemin (2015) mettent en avant que des études récentes évoquent un manque de connaissances au sujet des motivations individuelles des jardiniers urbains. Ainsi, cette étude apporte de nouvelles connaissances à ce sujet avec l'identification des différentes motivations habitantes concernant le jardinage de rue à Lausanne.

Au sujet des apports pratiques, les résultats mettent en évidence la place importante accordée par les habitants (principalement) à la dimension sociale des jardins de poche. Cette dimension n'est pas mentionnée dans les documents politiques en ce qui concerne le permis de végétaliser (elle est mentionnée pour d'autres projets de jardinage urbain comme les plantages, etc.). Au sujet de son importance pour les habitants-jardiniers, il serait pertinent que dans l'avenir cette dimension soit plus prise en compte dans les documents politiques et les communications officielles traitant du permis de végétaliser et des jardins de poche. De plus, la même chose devrait être réalisée pour la dimension de l'esthétique et du cadre de vie. Non explicitement mentionnée dans les documents politiques, elle est très présente dans le discours des habitants, notamment en ce qui concerne l'utilisation des jardins de poche pour améliorer l'aspect et modifier certains négatifs des espaces publics.

7. Bibliographie

Littérature scientifique

- Aliperti, G., & Sarti, S. (2019). Urban gardening and spatial justice from a mid-size city perspective: The case of Ortobello urban garden. In *Urban gardening and the struggle for social and spatial justice* (p. 74-90). Manchester University Press.
- Ansart, C., & Boutefeu, E. (2013). Sous le pavé, les fleurs. *Métropolitiques.eu*. <http://www.metropolitiques.eu/Sous-le-pave-les-fleurs.html>
- Bacqué, M.-H., & Biewener, C. (2013). L'empowerment, un nouveau vocabulaire pour parler de participation. *Idées économiques et sociales*, 3(173), 25-32.
- Barbe, F. (2016). La « zone à défendre » de Notre-Dame-des-Landes ou l'habiter comme politique. *Norois*, 238-239, 109-130.
- Bastian, O., Dagmar, H., & Grunewald, K. (2012). Ecosystem properties, potentials and services – The EPPS conceptual framework and an urban application example. *Ecological Indicators*, 21, 7-16.
- Blanc, N., & Paddeu, F. (2018). L'environnementalisme ordinaire. Transformer l'espace public métropolitain à bas bruit ? *Espaces Temps.net*, 1-16.
- Bognon, S., Magnan, M., & Maulat, J. (2020). *Urbanisme et aménagement : Théories et débats*. Armand Colin.
- Bourdeau-Lepage, L. (2017a). Végétaliser les villes : Une question ancienne ? *Métropolitiques.eu*. <https://metropolitiques.eu/IMG/pdf/pdf-met-lbl.pdf>
- Bourdeau-Lepage, L. (2017b). Nature et ville, l'esprit d'une alliance. In *Nature en ville : Désirs et controverses* (p. 14-34). Evoluprint.

- Bourdeau-Lepage, L. (2019). De l'intérêt pour la nature en ville. *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, 5, p.893-911.
- Bourdeau-Lepage, L., & Deschamps, A. (2019). *Quand la ville devient objet de jardinage : Les cas de Lyon et de Paris* [PDF]. Les territoires face au défi de la durabilité, regards croisés Est-Ouest et Sud-Nord, 56ème colloque ASRDLF, 12ème colloque ARSR, Iasi, Roumanie.
- Brosseau, S. (2017). La nature à portée de main : Les plantes en pots des rues de Tokyo. In *Nature en ville : Désirs et controverses* (p. 46-54). Evoluprint; livre.
- Chen, J. (2020). Sense of place. In *International Encyclopedia of Human Geography* (2^e éd., p.147-151). Elsevier.
<https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/B9780081022955102173>
- Clergeau, P. (2015). *Manifeste pour la ville biodiversitaire*. Apogée.
- Clergeau, P. (2018a). Un projet urbain autour de la biodiversité. *Urbia*, 21, 1-12.
- Clergeau, P. (2020). Introduction : L'urgence d'un changement de paradigme. In *Urbanisme et biodiversité : Vers un paysage vivant structurant le projet urbain* (p. p.8-13). Apogée.
- Consalès, J.-N. (2018). *Des jardins ouvriers au jardinage de rue : Pour une géohistoire des jardins collectifs à Marseille*. 37, p.1-14.
- Cormier, L. (2014). Trames vertes, vers un nouveau paradigme ? *Bulletin de l'association des géographes français*, 91(1), 13.

- Cormier, L. (2020). Quand les citoyens se mettent au vert. In *Urbanisme et biodiversité : Vers un paysage vivant structurant le projet urbain* (p. p.60-69). Apogée; livre.
- Da Cunha, A. (2009). Introduction : Urbanisme végétal et agriurbanisme. La ville entre artifice et nature. *Urbia*, 8, 1-20.
- Dellenbaugh, M., Kip, M., Bieniok, M., Müller, A., & Schwegmann, M. (2015). *Urban commons : Moving beyond state and market*. Birkhauser.
- Deschamps, A. (2019). Aménager la ville par le jardinage : La végétalisation participative de Lyon. *Dossier: Lyon, espaces et échelles d'une métropole européenne*, 1-9.
- Deschamps, A. (2020a). L'appropriation par les habitants des dispositifs de végétalisation urbaine participative à Lyon : Quelles inégalités socio-spatiales ? *Développement durable et territoires*, 11(3), 1-21. papier.
- Deschamps, A. (2020b). Délégation d'un service public versus réappropriation de leur lieu de vie par les habitants : La végétalisation participative des villes françaises en débat. *Colloque IMU 2020*, 22-23.
- Douay, N., & Prévot, M. (2016). Circulation d'un modèle urbain « alternatif » ? Le cas de l'urbanisme tactique et de sa réception à Paris. *EchoGéo*, 36, 1-27.
- Emelianoff, C. (2007). La ville durable : L'hypothèse d'un tournant urbanistique en Europe. *L'information Géographique*, 71(3), 48-65.
- Ernwein, M. (2019). *Les natures de la ville néolibérale : Une écologie politique du végétal urbain*. Université Grenoble Alpes.
- Ernwein, M., & Tollis, C. (2017). Produire la ville vivante : Le travail des citoyens et des non-humains. *L'information Géographique*, 81(3), 13-31.

- Garcias, L. (2019). *Végétaliser les mini-espaces urbains*. Gallimard.
- Hardman, M., Adams, M., Barker, M., & Beesley, L. (2019). Food for all ? Critically evaluating the role of the Incredible Edible movement in the UK. In *Urban gardening and the struggle for social and spatial justice* (p. 139-153). Manchester University Press.
- Maurel, L. (2017). La végétalisation des villes et la tragi-comédie des communs. *Vacarme*, 81(4), 46-52.
- Nédélec, P. (2017). De nouveaux mots pour de nouvelles modalités de fabrication de la ville ? Initiatives citoyennes d'aménagement des espaces publics. *L'information Géographique*, 3(3), 94-107.
- Niesseron, I. (2018). Les jardins de rue de la Ville de Lyon. *In Situ*, 37, 1-4.
- Nikolaidou, S. (2019). Temporary urban landscapes and urban gardening: Re-inventing open space in Greece and Switzerland. In *Urban gardening and the struggle for social and spatial justice* (p. 59-73). Manchester University Press.
- Pellegrini, P., & Baudry, S. (2014). Streets as new places to bring together both humans and plants : Examples from Paris and Montpellier (France). *Social and Cultural Geography*, 15(8), 871-900.
- Pourias, J., Aubry, C., & Duchemin, E. (2015). Is food a motivation for urban gardeners ? Multifunctionality and the relative importance of the food function in urban collective gardens of Paris and Montreal. *Agric Hum Values*, 33, 257-273.
- Ramos, A. (2018a). Le jardinage amateur comme modèle pour une imagerie de l'espace public contemporain ? *L'imagerie du paysage*, 19, 24. papier.

- Ramos, A. (2018b). Le jardinage dans l'espace public : Paradoxes, ruses et perspectives. *Projets de paysage*, 19, 1-20.
- Roig, J. (2014). Les Incroyables Comestibles dans les villes du nord de l'Angleterre. *Pour*, 4(4), 111-117.
- Ruggeri, G., Mazzocchi, C., & Corsi, S. (2016). Urban gardeners' motivations in a metropolitan city : The case of Milan. *Sustainability, MDPI*, 8(11), 1-19.
- Savoie-Zajc, L. (2010). L'entrevue semi-dirigée. In *Recherche Sociale. De la problématique à la collecte des données*. Presses de l'Université du Québec.
- Selmi, W., Weber, C., & Mehdi, L. (2013). Multifonctionnalité des espaces végétalisés urbains. *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, 13(2), 15.
- Tommasi, C., & Boyer, A.-L. (2018). Notion en débat. La ville durable. *Géoconfluences*. <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/a-la-une/notion-a-la-une/ville-durable>
- Vandermeulen, V., Verspecht, A., Vermeire, B., Van Huylenbroeck, G., & Gellynck, X. (2011). The use of economic valuation to create support for green infrastructure in urban areas. *Landscape and urban planning*, 103, 198-206.

Travaux universitaires

Aguado, D., Basset-Rambert, A., Bonincontro, T., Brihiez, J., Cagnet, A., Cornet, L., Ehako, P., Guillaumin, H., Kerdoncuff, G., Mariani, L., Nitschek, N., Pola, A., Raymond, R., Raymond, V., Rico Lenta, C., Rives, J., & Supervie, A. (2021). *La végétalisation participative en question, Engagements et abandon autour d'un pied d'arbre* (p. 20p) [Rapport d'étude et d'expertise pour la mairie du XIXe arrondissement de Paris]. Muséum national d'Histoire naturelle, Master Sociétés et Biodiversité, finalité Diversité Culturelle, Diversité Biologique.
https://www.mpdf.fr/sites/default/files/pictures/mnhn_etude_vegetalisation_habitante_xix_synthese_2021.pdf

Huard, L. (2020). *Végétalisation de l'espace public : Intérêts et enjeux des permis de végétaliser* [Mémoire de master, Université de Liège - Gembloux Agro-Bio Tech]. <http://hdl.handle.net/2268.2/10999>

Documents produits par les pouvoirs publics suisses

Municipalité de Lausanne. (2005). *Rapport-préavis 2005/53—Mise en place d'une politique de développement durable en ville de Lausanne (Agenda 21)*. <https://www.lausanne.ch/apps/actualites/Next/serve.php?id=1370>

Municipalité de Lausanne. (2012). *Rapport-préavis 2012/11—Intentions municipales en matière de nature en ville, élaboration d'un concept directeur nature (CDN)*.

<https://www.lausanne.ch/officiel/administration/logement->

[environnement-et-architecture/parcs-et-domaines/a-propos/politique-ecologique.html](https://www.lausanne.ch/officiel/administration/logement-environnement-et-architecture/parcs-et-domaines/a-propos/politique-ecologique.html)

Municipalité de Lausanne. (2016). *Rapport-préavis 2016/27—Mise en œuvre et renforcement de la politique « Nature en ville »*.

<https://www.lausanne.ch/apps/actualites/?legislatures=Toutes%20les%20%C3%A9gislatures&keywords=2016/27>

Municipalité de Lausanne. (2018a). *Rapport-préavis 2018/09—Politique agricole urbaine « des balcons aux champs »*.

<https://www.lausanne.ch/apps/actualites/Next/serve.php?id=45&kind=etape&title=Diffusion+au+Conseil+communal>

Municipalité de Lausanne. (2018b). *Rapport-préavis 2018/42—Concept directeur « Nature en ville »*.

<https://www.lausanne.ch/apps/actualites/Next/serve.php?id=8233>

Municipalité de Lausanne. (2020). *Communiqué du 07/07/2020—Les jardins de poche : Petit à petit faisons regagner à Lausanne sa vraie nature*.

https://www.lausanne.ch/apps/actualites/index.php?actu_id=56100

OFEV. (2012). *Stratégie Biodiversité Suisse*. Office fédéral de l'environnement. www.bafu.admin.ch/ud-1060-f

Renevey, B. (2017). *Réseau écologique urbain. Guide de recommandations. Pourquoi et comment inviter la nature dans la ville ?* Ville de Lausanne et Stratégie et développement de l'Ouest lausannois. [document papier].

Ritter, M., Wullschleger, P., & Aeberhard, T. (2000). *Place à la nature en ville ! - Guide pour la création de réseaux écologiques*. Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEFP).

Ville de Lausanne. (s.d.a). *Annexe 2 à la convention d'entretien de l'espace public par des tiers : Liste des plantes herbacées adaptées pour les plantations.*

<https://www.lausanne.ch/.binaryData/website/path/lausanne/prestations/parks-et-domaines/demande-autorisation-entretien-espace-public/contentAutogenerated/autogeneratedContainer/col2/0/en-relationList/00/websitedownload/Liste-plantes-adaptees.2018-01-19-13-34-05.pdf>

Ville de Lausanne. (s.d.b). *Autorisation pour l'entretien de l'espace public par des tiers.* Direction du logement, de l'environnement et de l'architecture.

<https://www.lausanne.ch/.binaryData/website/path/lausanne/prestations/parks-et-domaines/demande-autorisation-entretien-espace-public/contentAutogenerated/autogeneratedContainer/col1/03/linkList/0/websitedownload/Autorisation-entretien-espace-public-2017.2018-01-19-13-31-43.docx>

Ville de Lausanne. (s.d.c). *Entretien de l'espace public par des tiers : Conditions et démarches en 8 points.* <https://www.lausanne.ch/dam/jcr:3edd05f2-a80b-4af3-b471-6a5691a65bb4/D%C3%A9marches-en-8-points-OK.pdf>

Ville de Lausanne. (s.d.d). *Jardin de poche—Permis de végétaliser Collectif.*
[document numérique].

Ville de Lausanne. (s.d.e). *Jardin de poche—Permis de végétaliser Individuel.*
[document numérique]

Ville de Lausanne. (2015). *Stratégie de prévention et de lutte contre les plantes envahissantes sur la Commune de Lausanne.*

https://www.lausanne.ch/.binaryData/website/path/lausanne/officiel/administration/logement-environnement-et-architecture/parcs-et-domaines/a-propos/politique-ecologique/contentAutogenerated/autogeneratedContainer/col1/00/linkList/08/websitedownload/strategie_gestion_plantes_envahissantes.final.2019-10-07-16-58-07.pdf

Ville de Lausanne. (2021a). *Plan directeur communal.*

<https://www.lausanne.ch/officiel/grands-projets/lausanne-2030/plan-directeur-pdcom.html>

Ville de Lausanne. (2021b). *Jardins de poche : Règles du jeu—Règles valables pour tous types d'emplacements.*

<https://participer.lausanne.ch/uploads/decidim/attachment/file/18/Jardins-de-poche-regles.pdf>

Document produit par les pouvoirs publics français

Dedieu, F. (2016). *Les cahiers du patrimoine n°2 : Jardins ouvriers et familiaux en Seine-Saint-Denis.* Département de la Seine-Saint-Denis, Direction de la Culture, du Patrimoine, du Sport et des Loisirs.

https://ressources.seinesaintdenis.fr/IMG/cahier_patrimoine_02_jardins_ouvriers_et_familiaux.pdf

Cours universitaires

Ferrari, O., & Guerrin, J. (2017a, octobre 23). *Méthodes qualitatives : L'analyse documentaire* [PDF]. Géopolis, UNIL.

Ferrari, O., & Guerrin, J. (2017b, octobre 23). *Méthodes qualitatives : Analyser les données* [PDF]. Géopolis, UNIL.

Sitographie

Antonoff, L. (2021, mai). *Sur le bitume fleurissent les jardins de poche*. 24 heures. Consulté le 21/10/2021 sur <https://www.24heures.ch/sur-le-bitume-fleurissent-les-jardins-de-poche-947843944073>

Baudraz, R. (2020, juillet). *Lausanne veut se végétaliser avec des « jardins de poche »*. LFM. Consulté le 21/10/2021 sur <https://www.lfm.ch/actualite/suisse/romandie/vaud/lausanne/lausanne-veut-se-vegetaliser-avec-des-jardins-de-poche/>

BRF : introduction (s.d.). Gerbeaud. Consulté le 05/01/2021 sur https://www.gerbeaud.com/jardin/jardinage_naturel/brf-bois-rameal-fragmente.php

Collectif Vinet-Beaulieu. (s.d.). *De 2007 à 2020*. Consulté le 15/11/2021 sur <https://www.collectifvinetbeaulieu.com/copy-of-evenements-2017>

Collet, C. (2018, mars). *A Lausanne, il y aura des légumes aux balcons*. 24 heures. Consulté le 21/10/2021 sur <https://www.24heures.ch/vaud-regions/lausanne-region/lausanne-legumes-balcon/story/26899707>

- FiBL. (2018, mai). *Etablir une prairie naturelle par la méthode « fleur de foin »*. Institut de recherche de l'agriculture biologique (FiBL). Consulté le 30/01/2022 sur <https://www.bioactualites.ch/actualites/nouvelle/heublumensaat-5-20180.html>
- Haddou, R. (2021, avril). *Une plateforme pour faciliter la participation citoyenne*. 24 heures. Consulté le 22/10/2021 sur <https://www.24heures.ch/une-plateforme-pour-faciliter-la-participation-citoyenne-289005593754>
- Logean, S. (2019, juin). *Quand fleurit l'envie de remettre les mains dans la terre*. Le Temps. Consulté le 21/10/2021 sur <https://www.letemps.ch/societe/fleurit-lenvie-remettre-mains-terre>
- Mendicino, C. (2016, décembre). « *Lausanne peut devenir la vitrine de l'agriculture urbaine* ». 24 heures. Consulté le 21/10/2021 sur <https://www.24heures.ch/val-de-romandie/lausanne-region/lausanne-peut-devenir-vitrine-agriculture-urbaine/story/25130265>
- Mendicino, C. (2018, septembre). *Petites méthodes pour rendre Lausanne encore plus verte*. 24 heures. Consulté le 21/10/2021 sur <https://www.24heures.ch/val-de-romandie/lausanne-region/petites-methodes-rendre-lausanne-encore-verte/story/29201813>
- Misson, J. (2020, juillet). *Un jardin urbain à la rue de la Tour*. Lausanne Cités. Consulté le 22/11/2021 sur <https://lausannecites.ch/le-journal/lausanne/un-jardin-urbain-la-rue-de-la-tour>

- Revello, S. (2020, février). *Les Genevois invités à verdir leur ville*. Le Temps.
Consulté le 24/10/2021 sur <https://www.letemps.ch/suisse/genevois-invites-verdir-ville>
- Ville de Fribourg. (2018, mars). *Postulat n°66 – Demande d'étudier la mise en place d'un « permis de végétaliser » en ville de Fribourg*. Consulté le 21/10/2021 sur <https://www.ville-fribourg.ch/actualites/postulat-66-demande-detudier-la-mise-en-place-dun-permis-de-vegetaliser-en-ville-de>
- Ville de Genève. (2021). *La Ville de Genève plantera cet automne les premières forêts Miyawaki de Suisse*. Consulté le 21/10/2021 sur <https://www.geneve.ch/fr/actualites/ville-geneve-plantera-automne-premier-forets-miyawaki-suisse>
- Ville de Paris (s.d.). *Jardiner en ville, permis de végétaliser* [Illustration]. Consulté le 05/11/2021 sur <https://vive-le-vegetal.com/un-permis-de-vegetaliser-paris/>
- Ville de Paris. (2021a, janvier). *Le permis de végétaliser*. Consulté le 23/10/2021 sur <https://www.paris.fr/pages/un-permis-pour-vegetaliser-paris-2689>
- Ville de Paris. (2021b, août). *Les jardins partagés*. Consulté le 23/10/2021 sur <https://www.paris.fr/pages/les-jardins-partages-203>
- Ville de Lausanne. (s.d.f). *Créez vos jardins de poche*. Consulté le 26/09/2020 sur <https://www.lausanne.ch/agenda-et-actualites/journal/journal-communal-en-ligne/41-creez-vos-jardins-de-poche.html>
- Ville de Lausanne. (s.d.g). *Jardins de poche, Demandez vos permis de végétaliser ! Présentation*. Consulté le 25/04/2021 sur <https://participer.lausanne.ch/processes/jardins-de-poche>

Ville de Lausanne. (s.d.h). *Jardins de Poche, Demandez vos permis de végétaliser ! Mode d'emploi.* Consulté le 20/11/2021 sur <https://participer.lausanne.ch/processes/jardins-de-poche/f/50/>

Ville de Lausanne. (2020a, 7 juillet). *Avec ses jardins de poche, Lausanne invite la population à végétaliser jusqu'aux plus petits recoins de la ville.* [Images]. Facebook. Consulté le 26/09/2020 sur https://www.facebook.com/login/?next=https%3A%2F%2Fwww.facebook.com%2Fvilledelausanne%2Fposts%2F3103742613035587%3Fcomment_id%3D3104879089588606

Ville de Lausanne. (2020b, 7 juillet). *Les Jardins de poche : petit à petit faisons regagner à Lausanne sa vraie nature. Lausanne invite la population à végétaliser jusqu'aux plus petits recoins de la ville.* [Image]. Twitter. Consulté le 26/09/2020 sur <https://twitter.com/communelausanne/status/1280418777415299078>

Ville de Lausanne. (2020, octobre). *Budget participatif. Votre ville. Vos projets.* Consulté le 21/11/2021 sur <https://participer.lausanne.ch/processes/budget-participatif>

Ville de Lyon. (2020, septembre). *Demande de création d'un jardin de rue .* Direction des Espace verts. Consulté le 05/11/2021 sur <https://www.lyon.fr/demarche/loisirs/demande-de-creation-dun-jardin-de-rue>

Ville de Sierre. (s.d.). *Jardin de Poche.* Consulté le 22/11/2021 sur <https://www.sierre.ch/fr/jardin-poche-3071.html>

YWE. (2020, juillet). *La Ville veut voir plein de « Jardins de poche » fleurir dans ses rues.* 20 minutes. Consulté le 21/10/2021 sur <https://www.20min.ch/fr/story/la-ville-veut-voir-plein-de-jardins-de-poche-fleurir-dans-ses-rues-286536595964>



Nombre de mots depuis la première de couverture : 34 474.

Annexes

Annexe 1 : Exemple de questionnaire pré-entretien

Questionnaire sur le profil du jardinier

- Catégorie d'âge :
 18-25 25-34 35-44 45-54 55-64 65+
- Genre :
 Féminin Masculin Autre
- Catégorie socio-professionnelle :
 Employé Indépendant En recherche d'emploi Retraité(e)
 En formation

(« Employé » et Indépendant » ont été résumés par « En activité » dans les résultats, la distinction n'apportant rien à l'étude)
- Catégorie socio-professionnelle :
 Ecole obligatoire Secondaire II : professionnel Secondaire II : général
 Formation professionnelle supérieure Haute école (Bachelor)
 Haute école (master/doctorat)

Questionnaire sur le jardin de poche et sa mise en œuvre

- Année de création du projet : _____
- *Convention de type : Individuelle Collective
- Si collective, le nom du collectif :

- *Type d'autorisation :
 Autorisation d'entretien de l'espace public Permis de végétaliser
 Permis en cours d'obtention
- Localisation du jardin (adresse, rue, croisement, à proximité de...) :

- Distance approximative entre votre logement et le jardin :
 <100m 100 – 500m 500 – 1000m +1000m
- *La surface approximative occupée par votre projet :
 <1m² 1m² – 2m² + de 2m²

* (Les données de ces questions n'ont finalement pas été jugées utiles pour l'étude)

Annexe 2 : En exemple, la grille de questions pour les entretiens avec les habitants-jardiniers

Thèmes des questions :	Questions d'entretien :
<p>1) Question introductive - histoire personnelle autour de la prise de connaissance du dispositif</p> <p>2) Motivations générales - histoire personnelle du projet, motivations - choix du lieu et les raisons pour ce choix - avis sur les apports/intérêts des jardins de poche pour la ville. - modifications éventuelles apportées par la Ville lors du processus de conception. - implication dans d'autres projets - idée générale à quelle fréquence la personne est présente au jardin de poche</p>	<p>1.1. Comment avez-vous appris l'existence des jardins de poche ?</p> <p>2.1. Pouvez-vous me raconter l'histoire de votre projet ? (qu'est-ce qui vous a motivé/inspiré ?)</p> <p>2.1. Pourquoi avez-vous choisi ce lieu ?</p> <p>2.2. Selon vous, qu'est-ce que les jardins de poche apportent à la ville ?</p> <p>2.3. Est-ce que le projet que vous avez proposé est le même que celui qui a pu être réalisé ? Si non, pourquoi ?</p> <p>2.4. Est-ce que vous vous occupez de d'autres projets de jardinage urbain ? Si oui, lesquels ? (espace privé, jardin partagé, jardin familial... ?)</p> <p>2.5. A quelle fréquence venez-vous au jardin de poche ? (semaine, mois...)</p>

<p>3) Motivations sociales - dimension sociale du jardin et des pratiques - échanges et interactions autour du jardin</p> <p>4) Motivations environnementalistes/écologiques - types de plantes cultivées - types de pratiques employées - contribution du dispositif à la nature en ville et à la biodiversité - changement de regard du jardinier sur les éléments vivants en ville</p> <p>5) Questions additionnelles autour du projet - quels soutiens de la Ville - difficultés rencontrées - évolution des motivations - idées sur l'amélioration du dispositif</p>	<p>3.1. Est-ce que vous jardinez avec d'autres personnes ? (Avec qui ?)</p> <p>3.2. Comment est-ce que votre jardin de poche ou le fait de vous en occuper contribue-t-il à vos échanges avec d'autres personnes ? (famille, amis, voisins, passants...)</p> <p>4.1. Quelles sortes de plantes cultivez-vous ?</p> <p>4.2. Concernant vos pratiques jardinières, comment est-ce que vous cultivez ces plantes ? (techniques jardinières spécifiques ? type de sol, paillage, associations de plantes, traitements... ?)</p> <p>4.3. Selon vous, comment est-ce que les jardins de poche contribuent à la nature en ville ? A la biodiversité ?</p> <p>4.4. Comment est-ce que le fait de vous occuper d'un jardin de poche a changé votre regard sur la nature en ville ?</p> <p>5.1. Avez-vous bénéficié du soutien de la Ville pour concrétiser votre projet ? (matériel, services techniques, cours de jardinage...)</p> <p>5.2. Quelles sont les difficultés que vous avez pu rencontrer avec les jardins de poche ?</p> <p>5.3. En quoi vos motivations pour ce genre de réalisation ont évolué avec le temps ?</p> <p>5.4. Comment souhaiteriez-vous améliorer le concept des jardins de poche proposé par la Ville ?</p>
---	---

Annexe 3 : En exemple, la grille de questions pour l'entretien avec Myriam

Charollais

Thèmes des questions :	Questions d'entretien :
1) Histoire du permis de végétaliser	1.1. Pouvez-vous me parler un peu du rôle des projets pilotes avec le permis de végétaliser ? (Beaulieu, Echelettes...)
2) Motivations générales et mise en place	2.1. Quelles ont été les motivations principales de la Ville pour développer le permis de végétaliser ? Qu'est-ce que les jardins de poche apportent à la ville selon la Ville ? 2.2. Quel est l'intérêt municipal d'impliquer directement les habitants ? 2.3. Qu'est-ce qui fait qu'un projet est désigné comme un jardin de poche ou intégré dans cette catégorie ou non ? (projets très divers rencontrés sur le terrain)
3) Fonctionnement en interne	3.1. Pouvez-vous me rappeler comment se déroule le fonctionnement en interne pour l'acceptation d'un projet ? 3.2. Le concept directeur nature en ville mentionne une liste de zones vertes disponibles par quartier que le SPADOM peut

<p>4) Autres : difficultés, évolution...</p>	<p>mettre à disposition des associations ou habitants, est-ce que cela a été retenu ? Ou est-ce que vous procédez autrement si une personne souhaite créer un jardin de poche mais ne sait pas où elle peut le faire dans son quartier ?</p> <p>4.1. Quels sont les avantages et inconvénients de ces projets pour la Ville ?</p> <p>4.2. Est-ce que la Ville a déjà prévue des évolutions à venir pour ce type de projet ?</p> <p>Le site de Lausanne participe indique qu'il dure jusqu'en 2025...</p>
--	--



Annexe 4 : Données des questionnaires pré-entretiens avec les habitants-
jardiniers

N°	Âge	Genre	Catégorie socio- professionnelle	Niveau de formation	Année projet concrétisé	Projet avec engagement associatif (+nom)	Type de projet de végétalisation	Distance entre logement et projet
1	65+	F	Retraite	Formation profession nelle supérieure	2020	Envie Montchoisi	1 jardin en pleine terre	500- 1000m
2	55- 64	F	Recherche d'emploi	Haute école (master/do ctorat)	2020	Envie Montchoisi	1 jardin atypique	<100m
3	65+	M	Retraite	Haute école (master/do ctorat)	2019	Non	1 pied d'arbre	<100m
4	55- 64	F	En activité	Haute école (master/do ctorat)	2020	Non	1 jardin en pleine terre	<100m
5	55- 64	F	Retraite	Secondaire II : général	2020	Non	1 bac	100- 500m
6	55- 64	F	Retraite	Formation profession nelle supérieure	2018	Non	1 jardin en pleine terre (sans convention)	<100m
7	65+	F	En activité	Formation profession nelle supérieure	2018	Non	1 pied d'arbre	<100m (comm erce)
8	35- 44	M	En activité	Haute école (master/do ctorat)	2015	Non	1 pied d'arbre	<100m (comm erce)
9	35- 44	F	En activité	Haute école	2015	Les JULES	1 jardin atypique	<100m

				(master/doctort)				
10	25-34	F	En activité	Haute école (master/doctort)	2020	Non	1 bac	<100m
11	35-44	F	En activité	Formation professionnelle supérieure	2019	Chailly 2030	1 jardin en pleine terre	100-500m
12	65+	M	Retraite	Formation professionnelle supérieure	2013	Montelly Vit !	7 Divers (5 pieds d'arbres ; 1 jardin en pleine terre ; 1 jardin atypique)	100-500m (ensemble des jardins de poche)
13	35-44	F	En activité	Haute école (master/doctort)	Non concrétisé au moment de l'entretien. Demandé en octobre 2020.	Non	Non défini (normalement un bac est prévu)	Non défini (normalement prévu <100m)
14	35-44	F	En activité	Haute école (master/doctort)	2021	Non	1 bac	<100m
15	18-25	M	En formation	Secondaire II : général	2021	Non (regroupement futur possible des habitants-jardiniers en association)	1 jardin atypique	<100m
16	55-64	F	En activité	Haute école (master/doctort)	2021	Non	2 pieds d'arbres	<100m

Annexe 5 : Un exemple de retranscription d'entretien (entretien habitant n°2)

N° entretien : 2 Date/heure: 01/06/2021 / 16h30-17h15 ; banc dans un square

[...] autres questions ou relances
(...) ajouts ou précisions

Informations avant l'entretien :

La participante me parle des autres projets dont elle s'occupe, des pieds d'arbres et un projet qu'elle a réalisé avec l'accord de sa régie immobilière, un coin potager et 3 bacs dans un petit square.

J'ai précisé que je m'intéressais aux projets dans l'espace public pour l'enquête. Nous avons convenu de parler du « jardin de l'arbre », un jardin de poche géré par l'association Envie Montchoisi.

1.1. Comment avez-vous appris l'existence des jardins de poche ?

C'est par l'association Envie Montchoisi qui elle a des contacts avec la ville de Lausanne, qui échange régulièrement avec eux... L'information circule comme ça et l'association Envie Montchoisi nous retransmets les mails... En 2019, je ne connaissais pas l'existence des jardins de poche, je connaissais l'existence des pieds d'arbres mais les jardins de poche j'ai appris cela il y a pas longtemps.

1.2. Selon vous, qu'est-ce que les jardins de poche apportent à la ville ? Pourquoi est-ce important pour vous ?

Pour la Ville, je pense que c'est bien car ils ont un contact avec certains habitants, les concitoyens, ils entendent en direct leurs souhaits et puis pour eux c'est pratique car c'est nous qui prenons en charge le travail *entre guillemets*. C'est du travail en moins pour.... Bon c'est un travail qui est différent, au lieu que ce soit des jardiniers qui prennent en compte une pelouse, c'est Mme Charollais qui chapote les projets de plus loin. Au lieu que ce soit 3-5 personnes qui travaillent sur ça, il y a une personne qui travaille, donc je pense que la Ville fait des économies.

[et autrement pour vous ?]

Pour la population, et bien c'est de mettre plus de fleurs, plus de vie peut-être... Et puis en parallèle à ça, on apprend à se connaître, les gens d'un quartier apprennent à se connaître.

Donc nous ça nous sociabilise, ça nous fait faire des connaissances... et voilà. Après on organise des apéros, des petites soirées autour des projets. Il y a le lien social qui se fait.

2.1. Pourquoi avez-vous choisi ce lieu ?

(jardin de l'arbre) Il nous a été proposé par la Ville de Lausanne, voilà. C'est un des lieux qui a été proposé par la Ville et qui était proche de chez nous donc on s'est dit que c'était chouette par ce qu'il y avait un grand érable, et on s'est dit ouai on va faire un banc sous l'érable et les gens seront à l'ombre et ils pourront se poser et discuter et en fait l'arbre était malade et ils l'ont coupé et maintenant c'est en plein soleil, donc dans 30 ans on pourra s'asseoir à l'ombre du marronnier...

2.2. Pouvez-vous me raconter l'histoire de votre projet ? (Pourquoi avez-vous décidé de créer et de vous occuper de ce jardin de poche ? Qu'est-ce qui vous a motivé/inspiré ?)

Alors ce projet il est aussi né à la même année que l'autre (celui avec la gérance, sur terrain privé). D'abord c'est l'association qui est née, après il y a eu des contacts avec la Ville, après la Ville nous a dit que vous pourriez avoir ce petit endroit, cet autre petit endroit, etc. Et puis on a commencé en 2020 à planter les premiers framboisiers là-bas (site de l'arbre).

[Et ce qui vous a vraiment motivé c'est de... ?]

Alors pour moi c'est d'apporter de la nature en ville, de la biodiversité... faire revenir les insectes, et puis s'il y a beaucoup d'insectes il y a les oiseaux qui reviennent et puis voilà c'est toute la chaîne de la biodiversité quoi.

2.3. Est-ce que le projet que vous avez proposé est le même que celui qui a pu être réalisé ? Si non, pourquoi ?

Oui tout à fait.

2.4. A quelle fréquence venez-vous au jardin de poche ? (plusieurs fois par semaine, mois...)

(pour le site de l'arbre) Moi personnellement je passe une fois par semaine pour regarder et voir ce qui se passe, pour voir s'il faut arroser ou pas et puis voir s'il y a des déprédations ou si tout vas bien, puis voir comment ça fleurit, comment ça pousse, juste pour regarder.

[Déprédations ? de quel type ?]

Là pour l'instant on a eu dans le bac surélevé en pierres sèches, il y a des gens qui sont venus vider leurs sacs de compost donc des pommes pourries, des fruits pourris, etc. on ne sait pas si c'est... enfin les collègues pensent que c'est un acte de vandalisme mais moi je me demandais si ce n'est pas quelqu'un qui pense qu'en mettant les pommes pourries ça va nourrir le terrain. On a mis des petites fleurs et des petites plantes, mais s'il y a un amas de pommes et fleurs pourries au milieu ce

n'est pas très esthétique, mais en même temps ça peut attirer des fourmis, des insectes... donc voilà pour l'instant on a eu ça comme déprédation.

2.5. Est-ce que vous vous occupez de d'autres projets de jardinage urbain ? Si oui lesquels ? (privé, plantage, jardin partagé, jardin familial ?)

(question non posée, déjà vu au début de l'entretien, trois petits pieds d'arbre et sur la propriété de la régie 3 bacs et le petit jardin potager.)

3.1. Est-ce que vous jardinez avec d'autres personnes ? Avec qui ? Pourquoi ?

En général oui. On a un groupe WhatsApp, et en général on communique par le groupe WhatsApp quand il y a besoin, par exemple ce serait sympa qu'on puisse venir samedi/dimanche, qui peut venir ? On essaye d'y aller ensemble, c'est ça l'idée. Pour faire les choses ensemble. Puis l'autre jour je me suis retrouvée seule avec des plantons de roses trémières que je voulais mettre là dimanche après-midi, donc ce n'était pas très cool mais je les ai plantés toute seule parce que c'était le moment que j'avais à disposition mais en général on se réunit.

3.2. Comment est-ce que votre jardin de poche ou le fait de vous en occuper contribue-t-il aux échanges avec d'autres personnes ? (famille, amis, voisins, passants...).

(Déjà vu, avec association etc.)

4.1. Quelles sortes de plantes cultivez-vous ? Pourquoi ?

On essaye de faire avec des plantes locales et bio... On ne va pas planter un Ginkgo Biloba qui vient d'Asie, on essaye de faire un choix judicieux, on fait selon nos connaissances...

Des plantes qui sont locales et puis qui résistent un peu au climat et qui ne nécessitent pas un énorme arrosage, parce que toujours dans ces petits coins de jardin c'est très rare qu'on ait toujours de l'eau, donc on essaye de mettre des plantes qui ont des chances de survivre, voilà. Framboisiers par exemple... même si je ne suis pas sûre s'il résiste bien à la sécheresse.

4.2. Concernant vos pratiques jardinières, comment est-ce que vous cultivez ces plantes ? Est-ce que vous utilisez des techniques jardinières spécifiques ? (type de sol, paillage, associations de plantes, traitements...)

Les oyas, on utilise des oyas pour essayer justement de pallier ces problèmes d'arrosage de l'eau, sinon permaculture on ne maîtrise pas super bien, on ne s'est pas lancés dans la permaculture, on fait bio, on ne va pas mettre de produits chimiques. Pour le type de sol on dépend de ce qu'il y a sur place ou ce qui est fourni par la Ville. Du paillage oui on en met dessus, pour la vie du sol et de nouveau

pour son humidité, éviter le dessèchement précoce. Les associations de plantes dépendent de nos connaissances.

4.3. Selon vous, comment est-ce que les jardins de poche contribuent à la nature en ville ? A la biodiversité ?

Oui eh bien il y a tout de suite les insectes qui reviennent. Le cas le plus flagrant c'était vraiment l'été dernier dans les trois bacs (site terrain régie) que tout à coup il y avait une sauterelle, une araignée, trois abeilles... Il y a tout de suite eu avec les plantes mellifères beaucoup d'abeilles et beaucoup d'insectes qui sont venus. Et puis tout simplement en arrosant et en y connaissant rien on voit tout de suite plusieurs insectes donc effectivement on a l'impression que ça marche assez bien, tandis que s'il n'y a pas les bacs, il y a moins de vie sur les surfaces minérales...

4.4. Comment est-ce que le fait de vous occuper d'un jardin de poche a changé votre regard sur la nature en ville ?

Je regarde encore plus ce que font les autres, tous les nouveaux bacs ou pieds d'arbres qui sont mis par la Ville de Lausanne. Je suis plus attentive. Mais sinon comme je suis une citadine, et puis que comme tout le monde j'ai besoin de la nature et bien je suis obligée de profiter de la petite nature qu'on a là. Alors j'essaie d'admirer les arbres, tout ce qu'il y a, voilà... chaque fois qu'il y a une petite fleur ou un petit truc, je regarde, je suis attentive maintenant. Oui d'être consciente de tous ces pieds d'arbres que la Ville fait aussi d'elle-même, car eux aussi ils en font de plus en plus... Et dès que la Ville organise des choses pour la fête de la nature, des fois ils font des balades guidées ou des formations sur comment s'occuper d'un pied d'arbre je m'inscris volontiers dans ce genre de manifestation. C'est un thème qui m'intéresse depuis longtemps mais voilà ça a vraiment pris vie depuis 2 ans quoi.

5.1. Avez-vous bénéficié du soutien de la Ville pour concrétiser votre projet ? (matériel, services de la voirie, cours de jardinage...)

La Ville a apporté de la terre quand on l'a demandé, ils se sont donnés la peine aussi d'abattre l'arbre, ils ont décrété que l'érable qui était en place était malade et eux ils l'auraient laissé encore 1-2 ans mais comme ils savaient que nous on voulait planter autour et qu'on avait des projets, ils se sont dits qu'on allait mettre des bacs et des trucs... et qu'après eux ils allaient devoir venir arracher cet arbre et que ça allait tout abîmer, donc ils ont avancé leurs travaux, ils se sont calqués sur nos besoins pour abattre l'arbre au plus vite pour en replanter un au plus vite et pour qu'on ait le terrain à notre disposition au plus vite... que si on construit des choses ils ne vont pas les démolir après pendant l'abattage par exemple. Donc il y a un très bon dialogue avec la Ville de Lausanne. Eux ils ont mis le terrain à disposition, amené de la terre, bonne communication pour savoir ce qu'on peut faire et ce qu'on ne peut pas faire et puis on a gagné de l'argent en fait à travers le projet. L'association envie Montchoisi a gagné de l'argent avec le projet de la Manivelle (budget participatif, le projet consiste en une bibliothèque d'objets que les gens peuvent emprunter).

L'association a utilisé cet argent dans le cas de l'arbre pour payer le monsieur qui construit les murs en pierre sèche, qui est un artisan professionnel, il y avait des bénévoles, c'était nous, mais il fallait qu'il nous montre alors il a pris les mesures, il a fait les pierres, les gabarits et nous on était les bénévoles tout autour pour poser les cailloux etc. mais ce professionnel on l'a payé par exemple grâce à l'argent qu'on a gagné de la Ville de Lausanne de ce projet participatif.

5.2. Quelles sont les difficultés que vous avez pu rencontrer avec les jardins de poche ?

Non il n'y a pas de difficultés particulières, comme c'est une association, on fonctionne en associatif avec plusieurs bénévoles et puis ça fonctionne comme ça... il y a des aléas quand on est que deux à travailler sur un projet, la communication est plus claire, tu peux samedi, tu peux dimanche, oui/non ? etc. On s'organise puis on y va... quand on est dix forcément c'est le groupe WhatsApp... « Oui alors moi je peux, moi je ne peux pas... » Puis après la personne qui ne vient pas à la dernière minute, ce qui a généré que dimanche dernier je me suis retrouvée tout de seule à l'arbre pour planter mes plantons alors qu'on aurait dû être 3-5... donc voilà... c'est juste qu'il faut avoir une souplesse pour travailler en associatif, ça prend du temps et puis c'est un petit peu plus compliqué. A nous deux tout seul on n'aurait pas pu faire un si beau mur en pierres sèches qu'en étant 10. On a plus de force aussi quand il faut faire des gros projets. Il faut être souple et communiquer, et comme c'est horizontal, il n'y a pas de chef, bien comment on prend les décisions dans ce cas là... ? on vote, mais quand on doit voter quand on est trois alors on revote quelques jours après pour qu'il y ait plus de gens, ça prend du temps...

5.3. En quoi vos motivations pour ce genre de réalisation ont évolué avec le temps ?

ça n'a pas tellement évolué, ça correspond à ce à quoi je l'imaginai, je suis toujours active comme je l'imaginai, le projet se développe comment on l'a imaginé... donc voilà. Idéalement moi je me réjouis d'arriver à la retraite et de pouvoir faire plusieurs projets toute la journée mais ce n'est pas encore le cas...

5.4. Comment souhaiteriez-vous améliorer le concept des jardins de poche proposé par la ville ?

Moi je suis super contente de la collaboration avec la Ville de Lausanne, ils sont très chouettes, le seul petit point que l'on pourrait mettre c'est que la personne de contact c'est Mme Charollais puis elle est toute seule et puis apparemment elle a beaucoup de travail et donc il faudrait trois Mme Charollais, il faudrait plus de personnel dédié à ce poste au sein de la Ville de Lausanne, j'imagine... C'est là que je verrai quelque chose. Sinon c'est vrai qu'à l'interne c'est vite compliqué parce qu'il y a le service des routes, il y a le service des jardiniers, il y a plusieurs services impliqués, et donc ça doit passer d'un service à l'autre mais ça on ne peut pas l'améliorer, on ne peut pas le changer, à moins que dans chaque service il y ait un délégué, un nouveau poste dédié à ça, mais sinon ça se passe super bien.